UCLouvain
FUCaM MONS

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

La sécheresse en Wallonie et son manque d'anticipation de la part des autorités publiques

Auteur : CARLIER Antoine
Promotrice : Prof. SCHIFFINO-LECLERCQ, Nathalie
Lecteur : Dr THIBAUT, Kevin

Année académique 2023-2024
Master 60 en sciences politiques, orientation générale

REMERCIEMENTS

Je ne reviendrai pas en en détail sur le parcours que j'ai pu accomplir jusqu'aujourd'hui. Néanmoins, il serait malhonnête de ma part de dire que celui-ci s'est déroulé sans encombre. Il a été parsemé de nombreux revirements de situation, de plusieurs réorientations, parfois de pertes de motivation, de questionnements de longue haleine… Et pourtant me voilà aujourd'hui, finalisant un cursus que j'avais déjà entamé il y a de ça quelques années avant de me réorienter. La détermination a été mon maître mot durant ces dernières années, me menant ainsi à l'accomplissement d'une étape de la vie qui n'aurait pas été possible sans l'aide de certaines personnes.

Dans un premier temps, je remercierai mes parents qui m'ont toujours soutenu, peu importe les revirements de situation, mes hésitations et mes sautes d'humeur. Ils ont continué à croire en moi et j'espère pouvoir leur rendre un jour ou l'autre.

Je remercierai ensuite ma grand-mère, qui nous a quittés il y a de ça moins d'un an, et qui était ma supportrice numéro 1. Elle a toujours cherché à me motiver et à me démontrer que quand on veut, on peut. Elle n'est plus là pour voir l'achèvement de mon parcours, mais je lui dédie cet accomplissement.

Je remercie également son mari, Roger, qui m'a aidé dans la pratique en relisant à plusieurs reprises ce travail et en corrigeant les éventuelles fautes de français et/ou d'orthographe, me permettant ainsi de gagner un temps précieux que j'ai pu consacrer à d'autres tâches.

Je remercierai ensuite deux amies. La première, Margaux, qui finalise aussi un cursus, et avec qui nous avons effectué plusieurs sessions de travail communes. Moi qui avais pour habitude de travailler seul, j'ai découvert qu'avoir un partenaire de travail pouvait me permettre d'avoir un cadre sérieux et serein et ainsi décupler ma rentabilité. La seconde, Manon, a réussi à me mettre un objectif supplémentaire, m'imposant ainsi un travail régulier et de qualité. Leurs encouragements réguliers m'ont permis de garder le cap et n'ont fait que renforcer ma détermination.

Je remercie bien évidemment les différents participants à mon enquête sans qui ce travail n’aurait jamais pu être finalisé.

Enfin, je remercie le professeur Nathalie Schiffino-Leclercq pour son suivi et ses conseils très précieux. Je remercie également Monsieur Thibaut Kevin, lecteur de ce mémoire, pour le temps qu’il lui accordera mais aussi pour les nombreuses sources venant de ses propres recherches.

RÉSUMÉ

La Wallonie, malgré son climat tempéré océanique, fait de plus en plus face à des phénomènes de sécheresses. Il s'agit là d'un événement météorologique qui s'étend sur une temporalité plus ou moins longue (semaines, mois ou années), qui touche un territoire souvent assez large et qui a des impacts directs et indirects. Ce phénomène complexe est encore aujourd'hui assez difficile à définir, mais il est la conséquence d'un grand manque d'eau ou d'un déficit en eau en comparaison avec ceux qu'il peut y avoir en temps normal.

La première partie de ce travail se consacre à une contextualisation de ce que sont les sécheresses aujourd'hui et remonte également dans le passé afin de comprendre pourquoi ce phénomène semble prendre de plus en plus de place dans notre quotidien. La seconde partie est consacrée aux politiques publiques et aux politiques du risque, définissant celles-ci en vue de situer les politiques menées par les autorités publiques vis-à-vis de la problématique des sécheresses. La troisième partie consiste en une analyse de données récoltées auprès de différents acteurs travaillant dans des administrations wallonnes et qui ont un lien direct avec la gestion des sécheresses. Cette analyse a pour objectif de comparer les différents objectifs de ces administrations dans ce cadre, mais aussi de relever les différents moyens qui sont à leur disposition afin de réagir en cas de crise de sécheresse. Elle permet également de confronter l'anticipation qu'elles peuvent mettre en place afin de minimiser les impacts de ce phénomène. Enfin, ce mémoire met en exergue des pistes d'amélioration de manière à mieux anticiper les conséquences des sécheresses comme sensibiliser et éduquer le citoyen, lui inculquer la culture du risque.

INTRODUCTION

Les sécheresses représentent un défi majeur pour de nombreuses régions du monde, mais leur impact sur des zones traditionnellement humides, comme la Wallonie, est souvent sous-estimé. La Wallonie, qui est caractérisée par un climat tempéré océanique, est confrontée à des changements climatiques qui modifient progressivement son régime hydrique, augmentant ainsi la fréquence et l'intensité des sécheresses. Ces événements climatiques extrêmes entraînent des conséquences dévastatrices dans divers domaines comme l'environnement, l'agriculture, l'économie et la société dans son ensemble, mettant en lumière la nécessité d'une gestion proactive et efficace de ces phénomènes.

Malgré cette réalité alarmante, les autorités publiques wallonnes semblent souvent réagir de manière réactive plutôt que proactive face aux sécheresses. Le manque d'anticipation et de préparation adéquates peut compromettre la capacité de la région à faire face à ces défis climatiques avec efficacité et résilience. Cette lacune dans la gestion des sécheresses met en évidence l'urgence d'analyser les politiques publiques, les pratiques et les mécanismes existants afin d'identifier les carences et de proposer des solutions pour renforcer la capacité de la Wallonie à faire face à ces événements climatiques extrêmes.

Ce travail s'engage dès lors à examiner le manque d'anticipation des autorités publiques wallonnes en matière de gestion des sécheresses. En analysant les politiques publiques actuelles qui sont appliquées lors de ces phénomènes, nous chercherons à identifier les défis et les opportunités pour améliorer la réponse de la Wallonie aux sécheresses.

Dans un premier temps, ce mémoire précisera ce qu’est une sécheresse, offrira un aperçu des sécheresses en Wallonie mais aussi en Europe, dans des pays qui lui sont proches, en mettant en évidence les caractéristiques climatiques de la région, les tendances observées en matière de sécheresse et les impacts socio-économiques qui en découlent. En examinant les données climatiques historiques et les modèles de changement climatique projetés, nous évaluerons l'évolution des sécheresses et son impact sur les différents secteurs de la société. Nous examinerons aussi les politiques et les cadres réglementaires liés à la gestion des sécheresses en Wallonie. Nous analyserons les stratégies existantes de prévention, d'atténuation et d'adaptation à ce phénomène. Le fait de commencer par la revue de la littérature est en effet

volontaire, suivant un but d'induction et se dirigeant ensuite vers la théorie. Le but étant d'ancrer le lecteur dans la problématique des sécheresses afin qu'il comprenne par la suite pourquoi elles sont sujettes à faire l'objet de politiques publiques.

Dans la seconde partie, nous nous concentrerons donc sur les politiques publiques de manière plus générale afin d'en comprendre le fonctionnement. Nous définirons ces dernières et expliquerons comment elles peuvent être analysées. Nous étudierons les différents acteurs qui peuvent intervenir dans ce cadre et parlerons du triangle de base des acteurs qui s'applique parfaitement à notre sujet. Enfin, nous envisagerons le cadre plus spécifique des politiques publiques qui est celui des risques, concordant parfaitement avec la gestion des sécheresses.

Pour terminer, dans la troisième partie, nous définirons la méthode de collecte de données choisie et nous analyserons les résultats obtenus par le biais d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de quatre administrations de niveaux différents (deux régionales, une provinciale et une communale), dans le but de répondre à la question de départ : « Comment les autorités publiques wallonnes perçoivent-elles les sécheresses et comment sont-elles gérées à l'heure actuelle ? ». Selon les conclusions de ces interviews, nous tenterons de proposer des recommandations pour améliorer l'anticipation des sécheresses en Wallonie.

En résumé, ce mémoire s'engage à contribuer à une meilleure compréhension des défis posés par les sécheresses en Wallonie et à proposer des pistes de réflexion pour renforcer la capacité de la région à faire face à ces événements climatiques extrêmes. En identifiant les lacunes existantes dans la gestion des sécheresses et en proposant des solutions innovantes et pragmatiques, il peut être possible de stimuler des actions significatives et durables pour protéger l'environnement, soutenir l'agriculture et renforcer la résilience socio-économique de la Wallonie dans un contexte de changements climatiques croissants.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Impacts directs et indirects des sécheresses en Belgique selon leur typologie……...11
Tableau 2. Mesures envisagées dans le cadre du « dispositif sécheresse interne » du SPW ARNE……19
Tableau 3. Tableau HAZID……..33

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Les différentes sécheresses……10
Figure 2. Les sécheresses d'Île-de-France 1500-2009……..12
Figure 3. Les siècles de sécheresse en Île-de-France…….....13
Figure 4. Etude comparée des sécheresses Île-de-France / Grande-Bretagne / espace rhénan 1500 – 2009……...13
Figure 5. Anomalies des précipitations mensuelles (%) en Europe de mai (haut) à septembre (bas) 2003. Les anomalies sont des écarts par rapport aux valeurs moyennes mensuelles de 1961 à 1990 (100 %)…….14
Figure 6. Anomalies de température du mois d'août 2003……...15
Figure 7. Evolution de la sécheresse météorologique ou du surplus de précipitations en 2018. Graphique construit à partir des anomalies par rapport à la normale des cumuls de précipitations des 90 derniers jours (moyenne des stations sur le territoire wallon) –situation de 2018 en rouge, année la plus humide au 31/12 en vert, année la plus sèche au 31/12 en bleu - les classes de définitions utilisées (humide/sec, très sec/très humide, extrêmement sec/extrêmement humide) sont établies par rapport à une période de référence climatologique de 1981 à 2010 et font chacune respectivement référence à des périodes de retour de 10 à 30 ans, 30 à 50 ans et plus de 50 ans…….17
Figure 8. Intégration des avancées scientifiques dans le processus législatif (de la conception à la révision) – adapté d'après Quevauviller et al……23
Figure 9. Le triangle de base des acteurs d'une politique publique…….....28
Figure 10. Le triangle de base des acteurs d'une politique publique appliqué à la problématique des sécheresses……..30
Figure 11. Modèle circulaire de gouvernance des risques (adapté de Renn, 2005)……..34

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 4

I.1 LES SÉCHERESSES : DÉFINITIONS ET CONTEXTUALISATION 9

I.1.1 Définitions 9
I.1.2 Contextualisation historique 11
I.1.3 Focus sur des périodes de sécheresse modernes : 2003 et 2018 14
I.1.4 Le réchauffement climatique dans ce contexte 17

I.2 LA GESTION DES CRISES DE SÉCHERESSE 19

I.2.1 En Wallonie 19
I.2.2 En Europe 22

II.1 LES POLITIQUES PUBLIQUES 24

II.1.1 Qu'est-ce qu'une politique publique ? 24
II.1.2 L'analyse des politiques publiques 25
II.1.3 Les acteurs des politiques publiques 27
II.1.4 Les risques et leur analyse 30

III.1 MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES ET ANALYSE 36

III.1.1 Méthodologie adoptée 36
III.1.2 Choix des interviewés 37
III.1.3 Guide d'entretien 38
III.1.4 Analyse des données 39
III.1.5 Résultats de l'analyse des données 40

IV.1 QUELS POINTS PEUT-ON AMÉLIORER POUR ANTICIPER L'IMPACT DES SÉCHERESSES ? 51

IV.1.1 L'éducation, la sensibilisation et la culture du risque 51
IV.1.2 La communication : vulgarisation et BeAlert 52

CONCLUSION 54

BIBLIOGRAPHIE 56

ANNEXES 60

I.1 Les sécheresses : définitions et contextualisation

I.1.1 Définitions

Pour commencer ce travail, il est indispensable de définir ce qu'est une sécheresse, celle-ci étant au centre de notre problématique.

Ce terme fait de plus en plus écho dans l'actualité. En effet, depuis maintenant quelques années – avec l'émergence des problématiques liées au réchauffement climatique – il envahit nos quotidiens, en particulier en période de fortes chaleurs ou bien lorsque les précipitations se font très rares. Ce phénomène a beaucoup de conséquences dans notre pays et en Europe, impactant directement divers secteurs d'activités telles que l'agriculture, la distribution d'eau potable, le tourisme ou encore la production d'hydroélectricité (Thibaut K. ; Schiffino N. ; Ozer P., 2024). C'est pourquoi nous avons décidé de nous attarder à ce dernier.

Le terme sécheresse est assez complexe et parfois très difficile à définir selon le contexte. Néanmoins, nous pouvons avec certitude dire qu'il s'agit d'un événement météorologique qui s'applique sur une certaine temporalité. Il est la conséquence d'un grand manque ou d'un déficit en eau en comparaison avec ceux qu'il peut y avoir en temps normal (Boken,2005 ; Heim, 2002 ; Palmer, 1965), et s'étale sur une période plus ou moins longue (semaines, mois ou années) créant ainsi une carence au niveau de la disponibilité des ressources en eau. Il ne faut pas confondre la sécheresse à l'aridité, puisque l'aridité se définit, elle, dans un cadre spatial. Il s'agit donc de régions dans lesquelles il est habituel que ces carences en ressources hydriques aient lieu puisque les conditions climatiques y sont fortement propices, et ce de manière continuelle (Canovas I., 2016). L'aridité a différentes caractéristiques, dont des maximas très élevés, peu d'humidité dans l'air et beaucoup d'évapotranspiration (Wade, 2016). A contrario, une sécheresse pourrait arriver quant à elle n'importe où dans le monde et touche de manière générale un territoire assez étendu.

Au vu de la complexité de la sécheresse, une typologie a dès lors été créée, reconnue par l'Organisation Météorologique Mondiale. Ces définitions tiennent compte de différents facteurs :

• *La sécheresse météorologique est appréciée en fonction de l'écart à la normale des précipitations et renvoie à la notion de déficit ou de « manque ».*

• *La sécheresse agricole est définie par la disponibilité en eau des sols (e.g. la réserve utile ou l'humidité des sols) pour subvenir aux besoins des cultures.*

• La sécheresse hydrologique est estimée en termes d'écart du niveau des réserves superficielles et souterraines en eau par rapport à une situation moyenne (définie sur un territoire donné par le module).

• La dimension socio-économique inclut, en plus des facteurs spécifiques aux trois précédents types de sécheresse, l'activité humaine. Elle résulte par conséquent des forçages qui affectent aussi bien l'offre que la demande (Canovas I., 2016).

Cependant, selon Canovas I. (2016), il existe également d'autres types de sécheresse :

- Phréatiques : concentrées sur le manque d'eau souterraine.
- Hydrauliques : lorsque les réserves artificielles en eau sont atteintes.

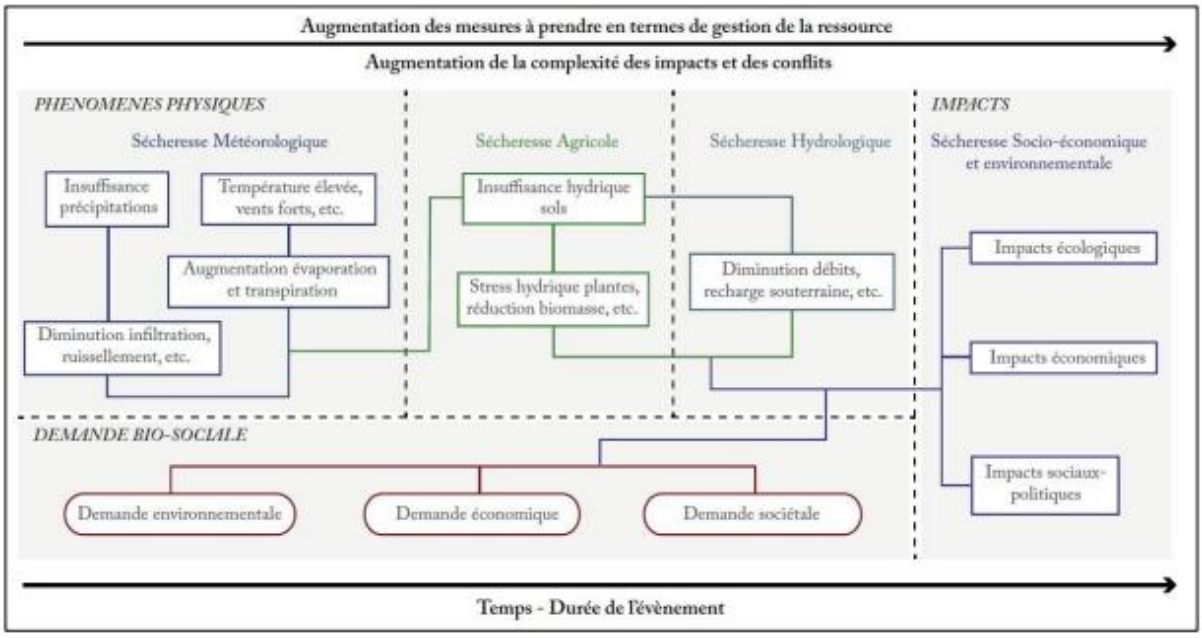

Figure 1. Les différentes sécheresses
(Source : Canovas I., 2016, p.37)

La sécheresse est donc un phénomène lent, impactant une spatialité étendue. Elle a des impacts directs et indirects, fonctionnant par effet domino et touchant un grand nombre de secteurs d'activités (American Planning Association, 2019 ; Maes et al., 2020 ; Stahl et al., 2016)

Type de sécheresse		Impacts directs	Impacts indirects
Sécheresse météorologique	Sécheresse socio-économique et environnementale	- déficit des précipitations - températures élevées - augmentation de l'évapotranspiration - diminution de l'infiltration et du ruissellement	- pollutions atmosphériques et fortes chaleurs avec impacts sur la santé humaine et animale - apparition ou prolifération de nouveaux parasites et/ou maladies
Sécheresse agricole		- insuffisance hydrique des sols	- perte de rendement des cultures - détérioration des prairies et manque de ressources alimentaires pour l'élevage - fragilisation des écosystèmes naturels avec perte de biodiversité - assèchement du couvert végétal et risque accru d'incendies - érosion et mouvements de terrain
Sécheresse hydro(géo)logique		- diminution du débit des cours d'eau - diminution des réserves en eau douce (en surface et souterraine)	- limitation de l'irrigation - pénurie d'eau de distribution - détérioration des écosystèmes aquatiques et de la qualité de l'eau - arrêt production hydroélectrique - limitation de la navigation - arrêt d'activités touristiques

Tableau 1. Impacts directs et indirects des sécheresses en Belgique selon leur typologie (Source : Thibaut K. ; Schiffino N. ; Ozer P., 2024, adapté de Thibaut et al., 2023, p.6)

I.1.2 Contextualisation historique

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les sécheresses ne sont pas un phénomène météorologique nouveau. Il est sans doute beaucoup plus souligné et mis en avant depuis que la société est consciente que le réchauffement climatique existe et qu'il a des conséquences sur notre quotidien, mais nous pouvons en retrouver des traces en remontant il y a plus de cinq-cents ans en arrière.

Même s'il est compliqué de retrouver des relevés pluviométriques avant le milieu du XVIII^{e} siècle, puisque c'est à ce moment précis que ces derniers ont débuté, nous pouvons retrouver des éléments quantitatifs dans différentes sources telles que la durée, la période d'occurrence et l'extension géographiques des évènement secs (Garnier E., 2010). Les documents et

archives des corps municipaux, des administrations, du clergé et des particuliers - malgré leur éventuelle subjectivité - nous permettent donc d'avoir des dates précises des événements qui peuvent être considérés comme des épisodes secs. On sait également se référer à certains passages de récits historiques qui font allusion à des conséquences de ces sécheresses, notamment des menaces sur le commerce ou bien les risques d'émeute suite à un manque d'intervention des dirigeants territoriaux et/ou politiques, des perturbations dans la navigation, … Le catholicisme étant bien ancré en Europe durant le Moyen Âge et les Temps Modernes, on retrouve aussi des mentions de fêtes religieuses organisées dans le but de réclamer la pluie auprès de l'un ou l'autre saint.

Emmanuel GARNIER (2010) nous démontre donc qu'en Île-de-France, par exemple, durant ces 509 dernières années, 69 événements de sécheresse ont pu être comptabilisés, et ce, avec une durée moyenne de 101 jours. Durant cette période, il distingue trois grandes périodes de sécheresse : une entre les années 1540 et 1590, une seconde entre 1620 et 1740 et enfin une troisième entre 1900 et 1960.

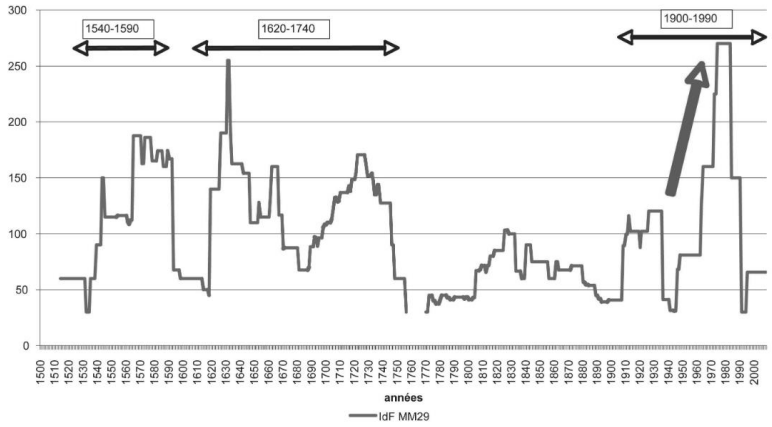

Figure 2. Les sécheresses d'Île-de-France 1500-2009
(Source : Garnier E., 2010, p.30)

Contre toute attente, ce n'est pas le XXe siècle qui est le plus victime des événements extrêmes liés aux sécheresses mais bien le XVIIIe siècle avec sa durée moyenne de 105 jours de période sèche.

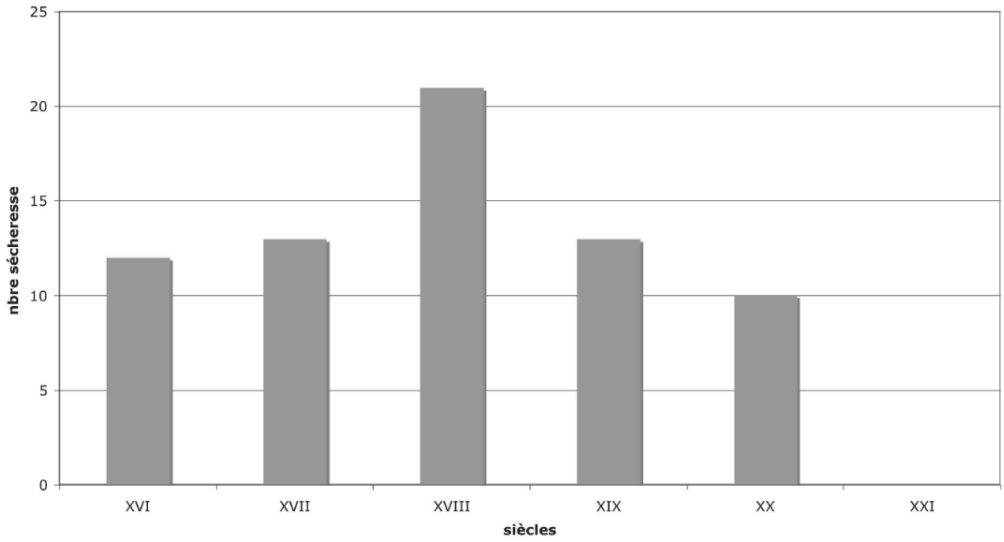

Figure 3. Les siècles de sécheresse en Île-de-France
(Source : Garnier E., 2010, p.30)

Selon le travail mené par E. Garnier (2010), les 69 sécheresses recensées dans les documents et archives pour la France qu'il a étudiés, il retrouve 22 événements similaires pour l'Angleterre et 18 pour la région rhénane. Il semble donc que ce phénomène météorologique se trouvant au centre de notre attention n'est pas limité à une zone bien définie mais touche bel et bien un territoire beaucoup plus large en Europe.

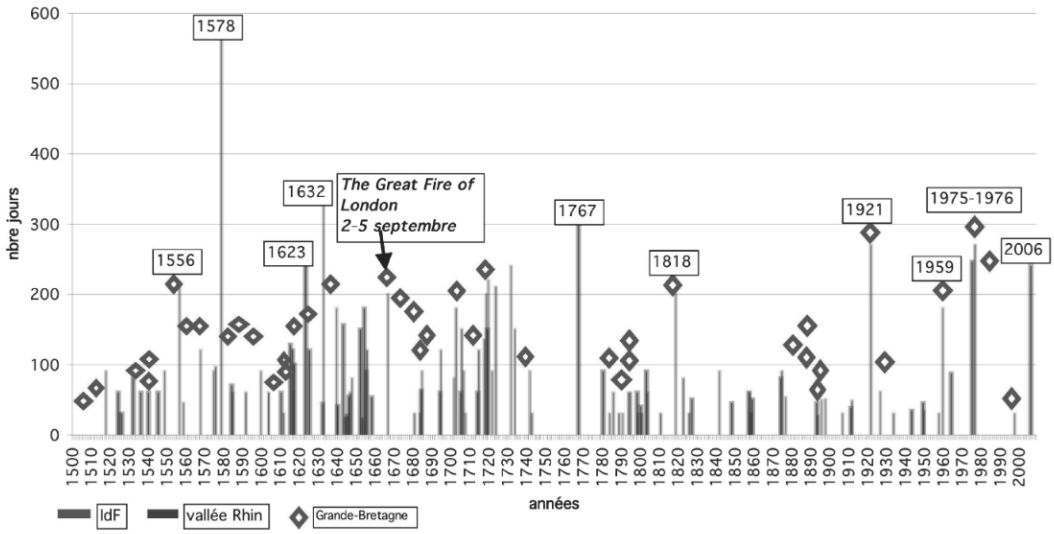

Figure 4. Etude comparée des sécheresses Île-de-France / Grande-Bretagne / espace rhénan 1500 - 2009
(Source : Garnier E., 2010, p.37)

Puisque les sécheresses ne sont pas un phénomène nouveau, que le réchauffement climatique a peut-être accéléré ses apparitions, mais qu'il n'en n'est pas la cause initiale, il peut sans

doute s'avérer intéressant d'utiliser ce mémoire d'histoire pour anticiper au mieux les prochains événements et tirer des leçons de notre passé.

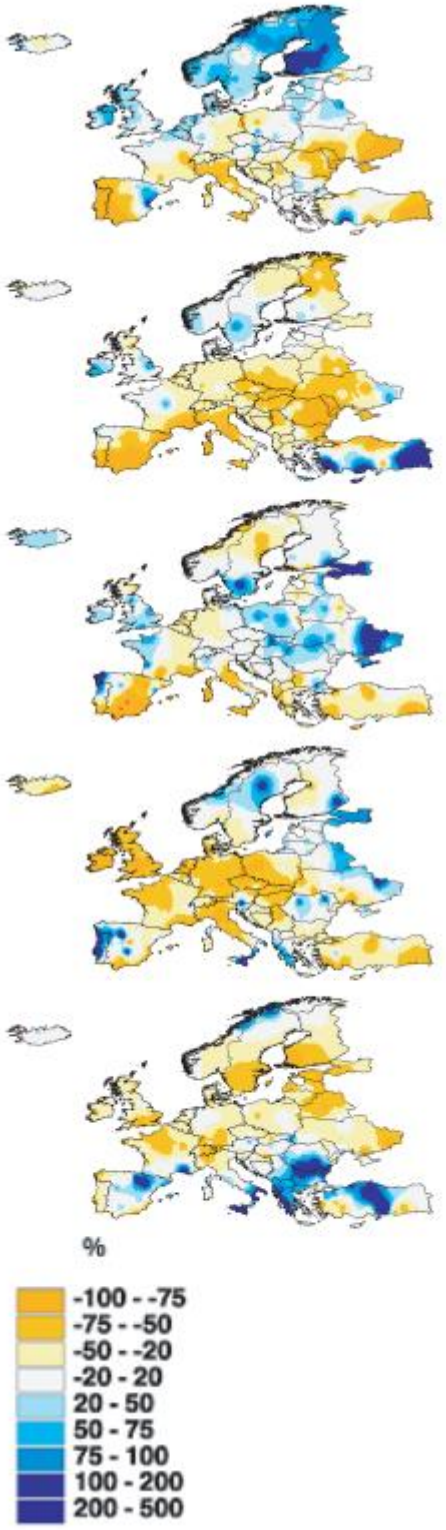

I.1.3 Focus sur des périodes de sécheresse modernes : 2003 et 2018

Bien que nous ayons vu précédemment qu'il est possible d'étudier les sécheresses à partir des années 1500, nous allons désormais nous concentrer sur deux événements extrêmes plus récents : ceux de 2003 et de 2018. En effet, leur modernité nous permet d'accéder à des données bien plus précises, mais aussi bien plus en accord avec la situation qui peut être vécue à l'heure actuelle. Aussi, ce premier quart de siècle sort de l'ordinaire. Effectivement, ce dernier connaît une répétition particulière des déficits hydriques, preuve que le phénomène est de plus en plus régulier.

Pour cette comparaison, nous allons prendre en compte différents types de sécheresse : les sécheresses météorologiques et les sécheresses agricoles.

Figure 5. Anomalies des précipitations mensuelles (%) en Europe de mai (haut) à septembre (bas) 2003. Les anomalies sont des écarts par rapport aux valeurs moyennes mensuelles de 1961 à 1990 (100 %).
(Source : Rebetez M., Mayer H., Dupont O., Schindler D., Gartner K., Kropp J-P., Menzel A., 2006, p.572)

Pour l'année 2003, nous constatons sur la figure 5 que les précipitations (→sécheresse météorologique) sont particulièrement en dessous de la moyenne de juin à août. Mais dans certaines zones, c'est le cas à partir de début de l'année et cela dure bien plus tard. La seule exception est le mois d'octobre 2003.

Les températures, quant à elles, ont connu des anomalies plus élevées et généralisées sur l'entièreté de l'Europe et ont donc ont eu un impact direct sur les sécheresses agricoles. En effet, nous pouvons observer certains écarts par rapport à la moyenne s'élevant parfois jusqu'à 6°C.

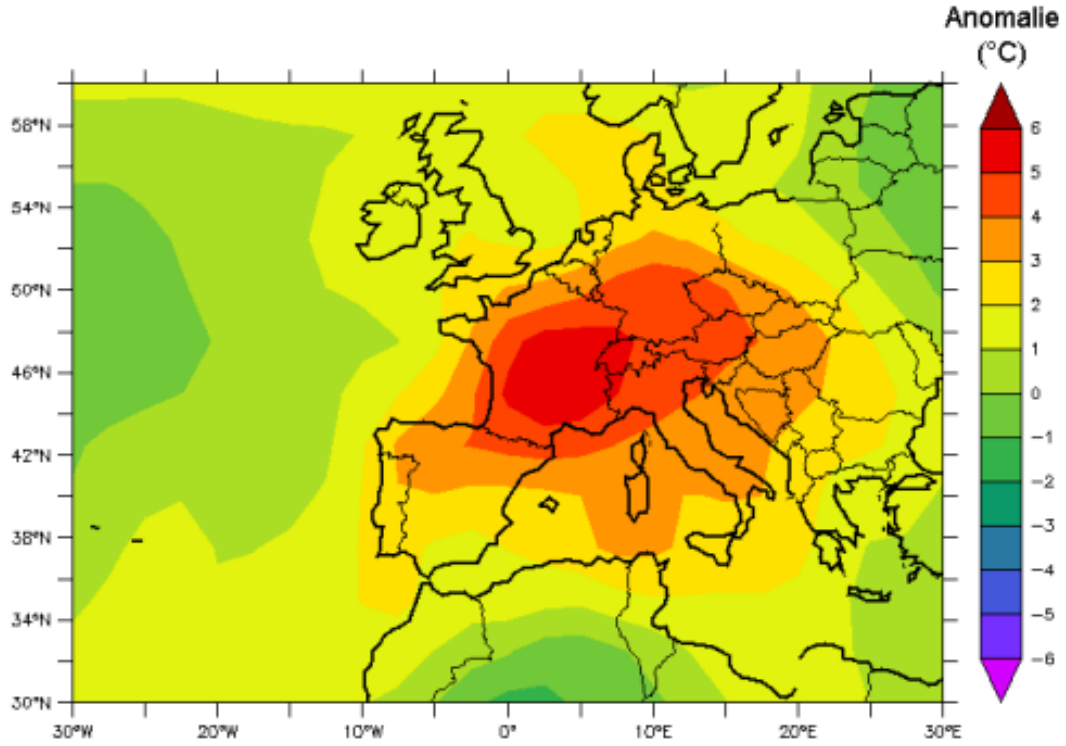

Figure 6. Anomalies de température du mois d'août 2003
Les valeurs d'anomalies correspondent à des écarts à la moyenne calculée sur la période 1948-2007. Cette carte a été réalisée à l'aide du logiciel Ferret, à partir de réanalyses NCAR/NCEP1 de la NOAA/CIRES Climate Diagnostics Center, Boulder, CO, depuis leur site Internet (http://www.cdc.noaa.gov).
(Source : Klein T., 2009, p.83)

Même l'humidité relative est touchée par ces fortes chaleurs puisque durant l'été 2003, elle a été largement en dessous de la moyenne. Mais cela ne se limite pas à l'été. En effet, la quasi-totalité des mois de cette année ont été victimes de ce phénomène, mis à part novembre qui reste dans la normale. Le même problème est constaté pour l'évapotranspiration potentielle (PET) qui commence du mois de mai et ne cesse de grandir jusqu'en août et sans diminuer avant la fin de l'année.

Pour résumer, 2003, et en particulier ses mois de juin et août, était une année très chaude et sèche. Elle est une victime de sécheresses météorologiques ainsi que de sécheresses agricoles. En effet, tout au long de l'année, nous constatons de grosses carences en précipitations qui ont provoqué un appauvrissement des ressources hydriques dans les nappes phréatiques. Cela est accompagné d'une forte augmentation continuelle des températures (canicules), ce qui assèche également les terres.

Pour l'année 2018, une carence en précipitations, en Wallonie, est nettement observable du mois de mars jusqu'à la fin de l'année (Thibaut K., 2020). Il apparaît aussi que les températures ont été plus élevées que la normale (+2°C pour certains mois). Il est important de souligner également que cette année fait suite à 2017, qui a déjà été victime de sécheresses à grande échelle et qu'elle précède 2019, qui continue dans la lancée avec des vagues de chaleur et des records de température. Selon Hari *et al.* (2020), cette suite de sécheresses au travers de plusieurs années n'avait pas eu lieu depuis 250 ans et devrait se répéter de plus en plus souvent dans les années à venir par suite du réchauffement climatique.

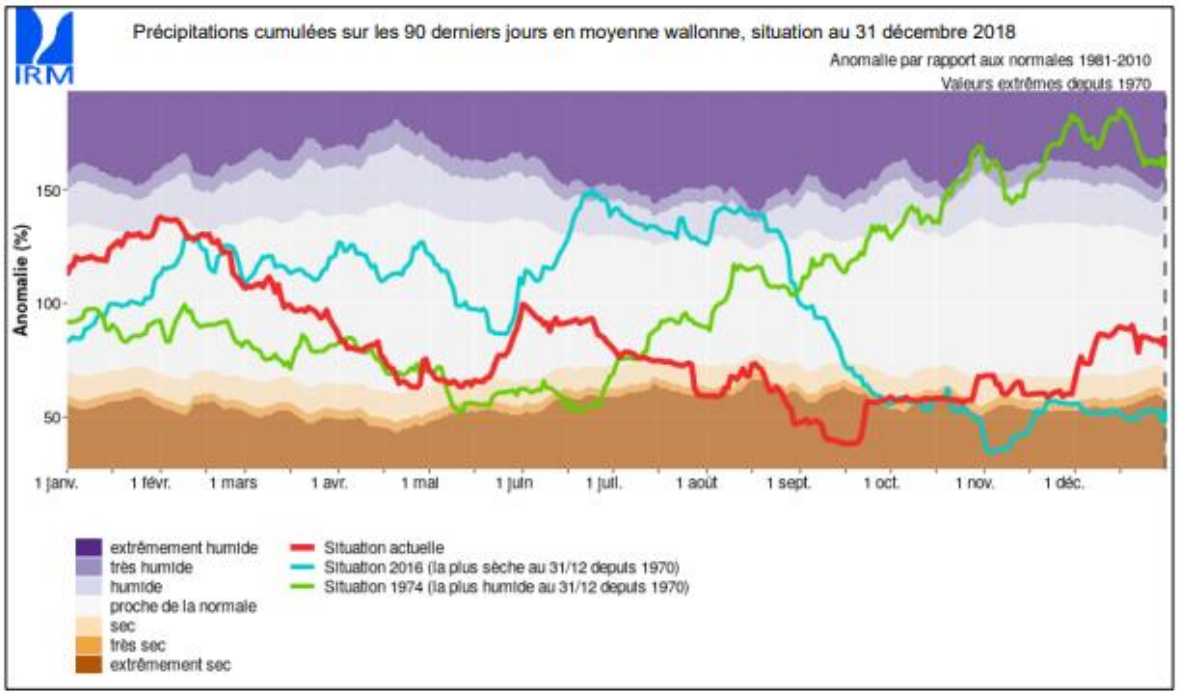

Figure 7. Evolution de la sécheresse météorologique ou du surplus de précipitations en 2018. Graphique construit à partir des anomalies par rapport à la normale des cumuls de précipitations des 90 derniers jours (moyenne des stations sur le territoire wallon) – situation de 2018 en rouge, année la plus humide au 31/12 en vert, année la plus sèche au 31/12 en bleu - les classes de définitions utilisées (humide/sec, très sec/très humide, extrêmement sec/extrêmement humide) sont établies par rapport à une période de référence climatologique de 1981 à 2010 et font chacune respectivement référence à des périodes de retour de 10 à 30 ans, 30 à 50 ans et plus de 50 ans.
(Source : Thibaut K., 2020 p.15)

Notons qu'en 2020, la Belgique était classée à la 23ème place mondiale des pays les plus à risque de stress hydrique (situation dans laquelle la demande en eau dépasse les ressources disponibles) et à la 4ème place européenne, devant des pays bien plus chauds comme l'Espagne, l'Italie ou encore la Grèce (Vande Weyer M., 2020). En effet, il semblerait que la Belgique dispose de beaucoup moins de réserves d'eau que le reste du continent et que la consommation de nos ressources est bien plus élevée que celle de nos voisins.

I.1.4 Le réchauffement climatique dans ce contexte

Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises du réchauffement climatique. Dès lors, il semble s'avérer utile de s'attarder un peu plus en profondeur sur ce terme que nous entendons désormais quasiment tous les jours.

Cela fait plusieurs dizaines d'années que notre société est consciente qu'un réchauffement climatique est en cours. On parle même parfois de réchauffement climatique anthropique, terme qui peut sembler barbare au premier abord, mais qui signifie simplement que ce dernier

est provoqué par l'homme, ou tout du moins, qu'il en est le principal responsable. Pour précision, bien que cela puisse paraître évident, ce terme signifie que la température moyenne à la surface de la terre augmente au fur et à mesure du temps, entraînant ainsi des conséquences telles que la fonte des glaces, une élévation du niveau de la mer, une augmentation de la récurrence et de l'intensité des catastrophes naturelles ou encore le renforcement des événements extrêmes comme les sécheresses.

A l'heure actuelle, il devient assez compliqué de rester sceptique face à ce phénomène au vu des nombreuses recherches effectuées à son sujet. Il semblerait d'ailleurs, d'après ces différentes recherches, que l'augmentation de la concentration de CO2 dans l'atmosphère serait une des causes principales du réchauffement climatique. Et cette théorie, quant à elle, n'est pas du tout nouvelle puisqu'elle nous vient du prix Nobel de chimie, Svante Arrhenius, et date de 1896 (Durand F., 2012).

La localisation des catastrophes naturelles de ces dernières décennies pourrait nous laisser croire que nos régions sont et seront moins touchées par le réchauffement climatique. Cependant, de nombreuses recherches montrent que l'augmentation des températures moyennes va être bien plus importante dans les pays de l'hémisphère nord, notamment en Europe. Ce qui implique par exemple une augmentation de l'intensité et de la récurrence des sécheresses, des problèmes de renouvellement des nappes phréatiques et donc de toutes les conséquences liées au manque de ressources en eau, mais aussi une modification des conditions de vie lors des canicules qui viendraient à être bien plus récurrentes.

En conclusion, nous ne pouvons parler de sécheresses sans mentionner le réchauffement climatique. Tous deux sont fortement liés puisque l'augmentation des températures moyennes a inévitablement un impact sur les ressources en eau disponibles.

I.2 La gestion des crises de sécheresse

I.2.1 En Wallonie

Un des buts de ce travail étant d'énumérer les causes et conséquences du manque d'anticipation de la part des autorités publiques face aux sécheresses, en Belgique et en Europe, il semble intéressant, dans un premier temps de faire un état des lieux de la gestion existante à l'heure actuelle ou de ce qui a pu déjà être fait dans un passé relativement proche. Dès lors, nous allons nous attarder dans cette partie aux processus existants en Wallonie.

En 2018, le Service Public de Wallonie – Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (SPW ARNE) a mis en place un instrument d'action publique qui est un « dispositif sécheresse interne » (DSW 1.0). Ce dernier a pour objectif de *protéger les ressources hydriques naturelles et de limiter les usages par des mesures* (cf. Tableau 1) *qui favorisent la recharge des réserves en eau, la résilience de l'environnement face au stress hydrique et la mise en œuvre de nouvelles ressources* (Thibaut K., 2021 ; Ozer p., 2021 ; Tricot B., 2019 ; Paulus F., 2021).

Axes	Mesures
Acquisition d'information	Etablir un débit minimum biologique par cours d'eau
	Réaliser une étude d'adaptation à la Wallonie du système réglementaire français
	Autoriser le Ministre compétent pour l'eau à prendre un arrêté limitant l'usage de l'eau
	Renforcer le contrôle des prélèvements d'eau
	Recenser les prises d'eau souterraine
	Mesurer l'humidité du sol en continu par télédétection
Actions préventives	Fixer des quotas de prélèvement pour les masses d'eau déficitaires
	Renforcer l'attractivité des modalités d'élevage à faibles charges en bétail
	Favoriser le creusement de mares dans les endroits stratégiques pour le stockage d'eau
	Renforcer l'encadrement des cultivateurs sur les pratiques favorisant la protection des sols
Actions curatives	Limiter les prélèvements d'eau potabilisable lors de sécheresses
	Limiter les prélèvements d'eau non potabilisable lors de sécheresses
	Fixer dans les permis les volumes prélevés maximum autorisés
	Fixer des normes particulières de rejets lors de sécheresse pour les STEP et les industries
	Valoriser les eaux d'exhaure
	Limiter temporairement la production hydroélectrique
Sauvegarde faune	Interdire temporairement la pêche

Tableau 2. Mesures envisagées dans le cadre du « dispositif sécheresse interne » du SPW ARNE.
(Source : Thibaut K. et Ozer P., 2021 ; Tricot B., 2019 ; Paulus F., 2021, p.520)

A noter que ce DSW 1.0 a été actualisé en 2021 (DSW 2.0) à la suite des différentes sécheresses de 2017 à 2020. Il reprend donc les mesures originelles ainsi que des mesures d'autres plans ou programmes (Plans de gestion des districts hydrographiques, Plans de gestion des risques d'inondation et Programme wallon de développement rural)[1].

Au niveau fédéral, le SPF Intérieur consacre une page sur son site internet aux risques liés aux sécheresses et aux pénuries d'eau.[2] Des conseils y sont donnés afin de se préparer et de gérer ce genre d'événements extrêmes.
A la Région, le Centre Régional de Crise de Wallonie (CRC-W) a mis en place en juin 2017 une cellule de suivi de l'état des sécheresses sur le territoire wallon. Son but est d'analyser les impacts d'une sécheresse dans différents domaines, mais aussi de proposer des mesures afin de préserver les ressources en eau (Thibaut K. et Ozer P., 2021). Elle gère aussi la communication vers le gouvernement wallon, les gouverneurs et la population. *Elle est composée de plusieurs administrations de la Région wallonne (SPW - Direction de la Gestion Hydrologique, Direction des barrages-réservoirs, Direction des Cours d'Eau Non Navigables, Direction des eaux souterraines, Département Nature et Forêt, Direction de la Recherche et du Développement et Direction de la Chasse et de la Pêche), des producteurs et distributeurs d'eau, de représentants du secteur de l'énergie, du Commissariat Général du Tourisme et de représentants du Gouvernement wallon* (Thibaut K., 2020). Le Parlement Wallon a adopté un décret ce 13 juillet 2023 établissant le cadre d'action de la Région wallonne pour la gestion des risques et des crises relevant de ses compétences. C'est ainsi que le 18 avril, après l'arrêté du 1er février 2024, le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission de l'Expertise (CORTEX) est créé au sein du Service public de Wallonie et succède donc au Centre régional de crise de Wallonie (CRC-W). Cette initiative renforce les capacités de gestion des risques et des crises de la région en adoptant une approche proactive sur l'ensemble du cycle du risque, notamment avec une analyse régionale des risques, un Plan régional de gestion de crise et un retour d'expérience systématique. CORTEX[3] est donc chargé de missions nécessitant une coordination transversale ou une expertise spécifique. Nous avons donc là deux autorités politico-administratives qui œuvrent en cas de sécheresses.
En 2015, le Gouvernement wallon a approuvé et adopté le schéma régional des ressources en eau (SRRE) qui sert à planifier et réglementer l'exploitation des ressources en eau. Son but est

[1] http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/RESS%202.eew-sheet.html
[2] https://centredecrise.be/fr/risques-en-belgique/risques-naturels/secheresse
[3] https://cortex.wallonie.be/home.html

donc de s'assurer que la diversité des ressources hydriques et que la sécurité d'approvisionnement du territoire soient pérennes. Ce schéma est une des mesures prises pour donner suite à la directive-cadre européenne sur l'eau 2000/60/CE qui veille à assurer le bon état des ressources en eau de l'Union Européenne, fixant ainsi des objectifs environnementaux très stricts visant à atténuer les effets des sécheresses (Thibaut K. et Ozer P., 2021).
Concernant les instruments de l'action publique, on peut également parler de deux documents qui ont pour objectif une certaine adaptabilité au changement climatique et qui donc, de manière directe ou indirecte, peuvent avoir une implication au niveau des carences hydriques : *le Plan national d'adaptation pour la Belgique sur la période 2017-2020 rédigé par la Commission Nationale Climat et le Plan Air-Climat-Energie 2016-2022 rédigé par l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC)* (Thibaut K. et Ozer P., 2021). Le premier comprend des mesures visant une coordination améliorée et une circulation de l'information entre les différents niveaux d'autorité et le second concerne les événements extrêmes liés à l'eau et la gestion de leurs impacts.

Outre tout cela, la Belgique dispose d'un système de planification d'urgence (appelé PLANU) qui est en place au niveau fédéral, provincial et communal et qui existe légalement depuis 2003 (Thibaut K. ; Schiffino N. ; Ozer P., 2024). De ce fait, les différentes communes et provinces ont le devoir de mettre en place cette cellule qui a pour objectif d'inventorier et d'analyser les risques sur son territoire, de prévoir des plans d'urgence, de tester ces plans et d'organiser l'information en amont de cette planification d'urgence. Elle détermine donc les actions à mettre en place en cas de crise.
Le problème à l'heure actuelle est que les sécheresses présentent des caractéristiques particulières (durée, impacts, persistance, espace) ce qui fait que ce phénomène sort des sentiers battus qu'ont l'habitude de prendre les organismes de planification d'urgence. De fait, la PLANU est plus habituée à la gestion de crises caractérisées par une montée en tension du risque, un espace bien défini et un solutionnement accompagné d'un retour à la normale plus ou moins rapide et où les sécheresses sont considérées comme un risque à gérer et non pas comme une éventuelle crise. Qui plus est, la situation politique de la Belgique (confédéralisme) ne facilite pas une gestion efficace et efficiente du risque de sécheresse. Ajouté à cela, une absence de mobilisation sociale car les acteurs publics ne considèrent pas actuellement ce phénomène comme étant une urgence climatique. En effet, d'autres risques

sont considérés plus importants comme les risques Seveso[4], les risques nucléaires ou les inondations.

Ce qui est cité ici n'est évidemment pas une liste exhaustive des ressources ou mesures dont notre pays dispose face aux sécheresses. Néanmoins, il est clair qu'il s'agit uniquement de mesures de « résolution » et/ou de suivi, mais qu'il manque grandement de mesures d'anticipation alors qu'un rapport de GIEC de 2021 (IPCC, 2021) nous affirme que les sécheresses seront de plus en plus fortes et fréquentes dans nos régions…. En effet, afin de se prémunir d'un risque, il faut pouvoir l'anticiper. Il existe des moyens de le faire, et pourtant cela ne semble toujours pas être le cas. C'est pourquoi nous allons nous attarder sur ce manque d'anticipation de la part des autorités publiques dans ce travail et éventuellement proposer des solutions, comme d'autres auteurs ont déjà pu le faire auparavant.

I.2.2 En Europe

En 2006, le Parlement européen et le Conseil adoptent le 7ème Programme Cadre pour la Recherche et le Développement technologique (PCRD). Dans ses priorités, nous pouvons retrouver l'environnement et le changement climatique notamment par *l'amélioration des connaissances et des prédictions des changements du climat et des systèmes terrestres et océaniques* et *la compréhension et la prévention des désastres naturels (y compris les sécheresses et les canicules)* (Quevauviller P., 2010). Le budget attribué au thème de l'environnement est à l'époque de 1890 millions d'euros pour la période de 2007 à 2013. Dès lors, plusieurs projets focalisés sur les sécheresses ont eu lieu durant le 6ème et le 7ème PCRD Dans un premier temps, nous pouvons parler du projet intégré AquaStress[5], qui, lui, est financé par le 6ème PCRD, *qui a développé des options de mitigation et d'adaptation, des outils d'aide à la décision et des guides par exemple concernant la modélisation des systèmes aquifères, la recharge des nappes, l'amélioration des pratiques agricoles etc* (Quevauviller P., 2010). Ce projet soulignait donc l'amélioration de la gestion des ressources en eau de manière intégrée et participative.

[4] Risques liés aux entreprises classées Seveso, qui produisent, transforment, traitent, utilisent ou stockent des substances dangereuses, par exemple des raffineries, des usines pétrochimiques, des usines chimiques, des dépôts de pétrole ou des sites de stockage de substances explosives (https://www.seveso.be/fr/risque-seveso)
[5] Aquastress – Mitigation Of Water Stress Through New Approaches To Integrating Management, Technical, Economic And Institutional Instruments, Projet Financé Par Le 6ème PCRD.

Le second projet intégré, dénommé WATCH[6], s'attarde sur les impacts du changement climatique et sur le cycle global de l'eau. Différentes expertises y sont intégrées permettant ainsi d'étudier les composantes du cycle global de l'eau, mais surtout d'avoir accès à des projections et donc d'avoir une vision plus étendue sur le futur.

P. Quevauviller (2010) en conclut que pour développer des législations environnementales, il faut allier des exigences légales mais réalisables à des connaissances scientifiques et socio-économiques et que pour ce faire, les parties concernées se doivent d'être consultées. Il souligne en particulier le manque de consultation de la communauté scientifique de la part de l'Europe dans ce cadre législatif alors que celle-ci pourrait réellement appuyer la réalisation d'objectifs législatifs si la synergie se faisait de manière efficace. Dans la figure 8, il met d'ailleurs la recherche scientifique au centre du processus législatif.

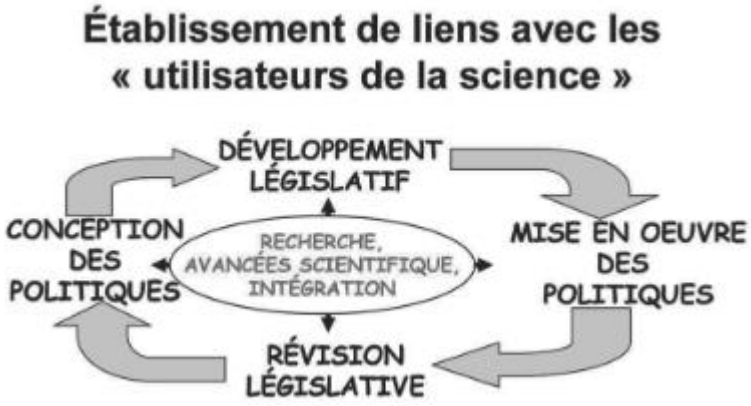

Figure 8. Intégration des avancées scientifiques dans le processus législatif (de la conception à la révision) – adapté d'après Quevauviller et al.
(Source : Quevauviller P., 2010, p.55)

[6] Watch – Water And Global Change, Projet Financé Par Le 6ème PCRD.

II.1 Les politiques publiques

II.1.1 Qu'est-ce qu'une politique publique ?

Lorsqu'un problème est public, et donc qu'il impacte le peuple et/ou l'Etat, le gouvernement ou le parlement peut décider de s'en saisir. Dès lors, ce problème va être mis à l'agenda et l'intervention de différents acteurs aura lieu, ayant ainsi pour objectif d'élaborer un programme d'action, de le mettre en œuvre et finalement de l'évaluer afin qu'il réponde au mieux au problème initial (Schiffino N. et Jacob S., 2021). Une politique publique et la construction de l'action publique sont étroitement liées puisqu'elles renvoient aux interactions que peuvent avoir les autorités publiques avec les acteurs privés (groupes d'intérêt et citoyens).

Il s'agit donc *« d'un processus rationnel, intentionnel et cohérent »* (Schiffino N. et Jacob S., 2021) durant lequel différents acteurs, qu'ils soient politiques ou administratifs, ont en leur possession des informations leur permettant de choisir parmi plusieurs options la solution qui résoudrait le problème public. Le processus actuel suit un schéma assez simple (Jones C., 1970) :

1. Dans un premier temps, il est mis à l'agenda des autorités compétentes ;
2. Ensuite, il est programmé ;
3. Par après, une solution est choisie et est mise en œuvre ;
4. Enfin, cette solution est évaluée.

Les autorités publiques et les autres parties concernées, qui disposent des diverses informations, tentent dès lors de produire du changement dans la société par la résolution des problèmes publics. Bien évidemment, la solution n'est pas toujours la bonne (d'où la dernière étape d'évaluation). De ce fait, il y a parfois lieu de fonctionner par essais et erreurs et de privilégier la concertation (Lindblom C., 1979).

Au vu de la complexité du fonctionnement politique en Belgique, le nombre d'acteurs pouvant intervenir y est assez large. Les acteurs dépendent ainsi du contexte de gouvernance ou des causes qui sont en jeu. « *Une politique publique constitue donc un maillage dense de composantes qui toutes peuvent être investiguées de manière isolée ou, au contraire, reliées les unes aux autres »* (Schiffino N. et Jacob S., 2021).

L'objectif reste toujours de répondre à une demande de la société afin de se rapprocher d'une situation la plus idéale possible tout en acquérant ou en exerçant du pouvoir et des ressources dans la société. Une politique publique impacte ainsi tous les aspects de notre quotidien et est d'ailleurs décomposée en divers secteurs (santé, économie, etc), en sous-secteurs et en enjeux.

Pour la mise en œuvre de celle-ci, il est possible d'utiliser différents dispositifs techniques et sociaux, comme la régulation (ex : application ou création de lois), l'incitation (ex : recours à des incitants financiers) ou encore la persuasion (ex : campagnes de sensibilisation).
Pour ce travail, il est intéressant de noter que *« les caractéristiques institutionnelles du pays où la politique publique est fabriquée peuvent expliquer son caractère plus ou moins* ***anticipé*** *ou concerté »* (Schiffino N. et Jacob S., 2021).

II.1.2 L'analyse des politiques publiques

Bien évidemment, il est possible d'analyser ces politiques publiques. C'est d'ailleurs ce que nous allons faire en partie dans ce travail. Cette analyse a pour but d'expliquer le pourquoi du comment (de manière plus élaborée : quand, comment, par qui, pourquoi et pour quoi) à un certain moment, les autorités politiques et administratives décident de proposer un ensemble de solutions visant à répondre à un problème public et produisant ainsi du changement dans la société. *« L'analyse des politiques publiques se consacre ainsi à décoder la fabrique et les effets desdites politiques »* (Schiffino N., 2022).
Cette analyse peut s'avérer être un outil pour les mandataires publics et donc les aider à la décision publique, mais peut tout à fait être également une critique de ces mêmes décisions. A noter que la non-décision de la part des autorités publiques peut faire l'objet de cette analyse tout comme le déficit de mise en œuvre. Néanmoins, ces différentes formes peuvent tout à fait être complémentaires l'une de l'autre.
L'analyse des politiques publiques se concentre donc sur ce qui évolue ou pas et ce grâce à trois facteurs principaux : les institutions, les idées et les intérêts (Palier B. et Surel Y., 2005). Dès lors, elle s'intéresse au pilotage public de nos sociétés et à la production de l'Etat (Padioleau J-G., 1982 ; Jobert B. et Muller P., 1987), aux interactions entre celui-ci et les groupes et à la réception des politiques publiques par les concernés (Revillard A., 2018).

Il existe plusieurs modèles d'analyse des politiques publiques. Nous avons parlé précédemment du modèle le plus utilisé actuellement : le modèle séquentiel de Charles Jones (1970) se déroulant en quatre étapes.
Le second modèle est celui de flux multiples de John Kingdon (1984) qui explique que les changements dans la société sont le fruit de trois flux distincts. Le premier étant celui de la situation publique selon laquelle la population, la société civile et/ou les autorités publiques attendent du changement. Le second est le flux politique qui renvoie aux facteurs qui

influencent la mise à l'agenda du problème public et de son traitement. Et enfin, le troisième est le flux de la politique publique qui comprend les alternatives proposées par les experts du secteur concerné, mais aussi la réduction des éventails de résolution de la part des décideurs publics. *« Ce modèle analyse donc préférentiellement la mise sur agenda tout en tenant compte des lien forts entres les politiques publiques, le politique (vivre ensemble constitué de domination et d'intégration sociale) et la politique (activités politiciennes et citoyennes) »* (Schiffino N., 2022).

Le dernier modèle est celui des coalitions de causes de Paul Sabatier (1988) et qui a mis en exergue le rôle des acteurs dans des sous-systèmes de politiques publiques. Dans ce modèle, des individus et/ou des groupes font usage de stratégie afin de défendre leur cause et ainsi influencer les productions des décisions publiques. On y note aussi la présence de médiateurs qui tendent à favoriser des compromis entre des coalitions opposées. L'agissement des différents acteurs est influencé par des paramètres et événements qui pourraient apporter du changement dans la construction de l'action publique. Ainsi, le principal cheval de bataille est l'apprentissage des acteurs au sujet de la politique publique, leur manière de recevoir les problèmes publics, aux chocs externes et aux institutions entourant les acteurs (Schiffino N., 2022).

Alors que ces modèles sont basés principalement sur le changement de politique publique, Paul Pierson (2000) nous parle de la dépendance au sentier qui expliquerait les stabilités des politiques publiques par les coûts d'investissement, de coordination et d'apprentissage qui entravent les innovations. De ce fait, les nouvelles politiques publiques se font rares, privilégiant ainsi l'équilibre et le changement n'arrive que lorsqu'une représentation spécifique du problème est prise en charge par une arène décisionnelle. C'est ainsi que nous pouvons parfois observer que les décisions parlementaires ne sont pas toujours synchronisées avec les problèmes publics actuels, ni avec les demandes des citoyens, ni avec les problèmes soulevés par les médias (Baumgartner F. et Jones B., 1993).

Dès à présent, nous pouvons commencer à faire un parallèle avec le sujet qui nous concerne, les sécheresses, et nous poser plusieurs questions : selon les différents modèles précédemment cités, lequel s'adapte le mieux au problème des sécheresses ? Est-ce que le problème a réellement été pris en charge par une arène décisionnelle et si oui comment et de quelle manière ? Et les décisions prises à son sujet étaient-elles synchronisées avec l'actualité, les demandes citoyennes ou les problèmes soulevés par la presse ?

Dès lors, nous tenterons de répondre à ces diverses questions au travers de la méthodologie utilisée ultérieurement.

II.1.3 Les acteurs des politiques publiques

Nous avons déjà parlé auparavant des différents acteurs et des interactions que ceux-ci peuvent avoir entre eux afin de mener à bien une politique publique. Dès lors, le temps est venu de définir et de contextualiser le concept même d'acteur.

Tout d'abord, notons que le terme d'acteur peut comprendre bien des choses : un individu (ex : ministre), plusieurs individus (ex : une section administrative), une personne morale (ex : un syndicat) ou encore un groupe social (ex : des agriculteurs) (Knoepfel P., Larrue C., Varone F., Savard J-F., 2015). Notons également que lorsqu'il s'agit de plusieurs individus, ceux-ci ne sont considérés comme un unique acteur que lorsqu'ils poursuivent les mêmes objectifs tout en partageant des valeurs et des intérêts identiques.

Afin qu'un individu, des individus, une personne morale ou un groupe social soit considéré comme un acteur d'une politique publique, il faut que par sa simple existence, il appartienne au champ social considéré comme pertinent pour l'analyse. De ce fait, lorsque l'un d'eux est concerné par le problème public et donc par la politique publique, il est considéré comme un éventuel acteur et peut donc faire partie de « l'espace » de cette politique publique. Que celui-ci soit actif ou non, son comportement influencera la manière dont sera menée la politique publique.
Il est important de souligner que la passivité d'un acteur, qu'elle soit volontaire ou causée par un manque de ressources ou de prise de conscience, peut dans certains cas expliquer pourquoi des politiques publiques sont élaborées et mises en œuvre plutôt que d'autres.

Nous avons précédemment parlé de l'espace d'une politique publique dont pouvaient faire partie les acteurs. Selon Knoepfel P. et al, ce serait l'Etat de droit qui déterminerait ce dernier. Ce sont donc les acteurs publics du système politico-administratif qui gèrent la « chose publique ». Il est donc constitué d'un cadre qui peut être structuré, formalisé et dans lequel on retrouve des acteurs publics et privés qui sont en interaction.
De ce fait, ce sont des acteurs publics et privés qui créent et conçoivent les politiques publiques, constituant ainsi un réseau d'interactions et rencontrant des problèmes de coordination. Ces acteurs représentent souvent des intérêts divergents, mais de par leurs diverses relations, ils donnent naissance à des *espaces d'interactions.*

Dans cet espace, il est possible de distinguer plusieurs types d'acteurs « *en fonction de leur caractère public, les acteurs politico-administratifs, qui sont investis du pouvoir public ou de leur caractère privé, c'est-à-dire les acteurs qui appartiennent aux sphères dites socio-économique et socioculturelles » (*Knoepfel P., Larrue C., Varone F., Savard J-F., 2015). Ces derniers acteurs privés peuvent encore être sous-divisés en *groupes cibles* étant définis comme la cause du problème public, en *bénéficiaires finaux* de la politique publique, subissant ainsi les effets négatifs du problème public et dont la situation se doit d'être régulée par les solutions qui seront amenées, et enfin en *groupes tiers* étant affectés d'une manière ou d'une autre et se retrouvant ainsi comme profiteurs ou comme lésés de la politique publique. Ces groupes rassemblent donc tous les acteurs touchés par une politique publique et les trois types d'acteurs cités constituent ce qui est appelé **le triangle des acteurs** (Knoepfel P., Larrue C., Varone F., Savard J-F., 2015).

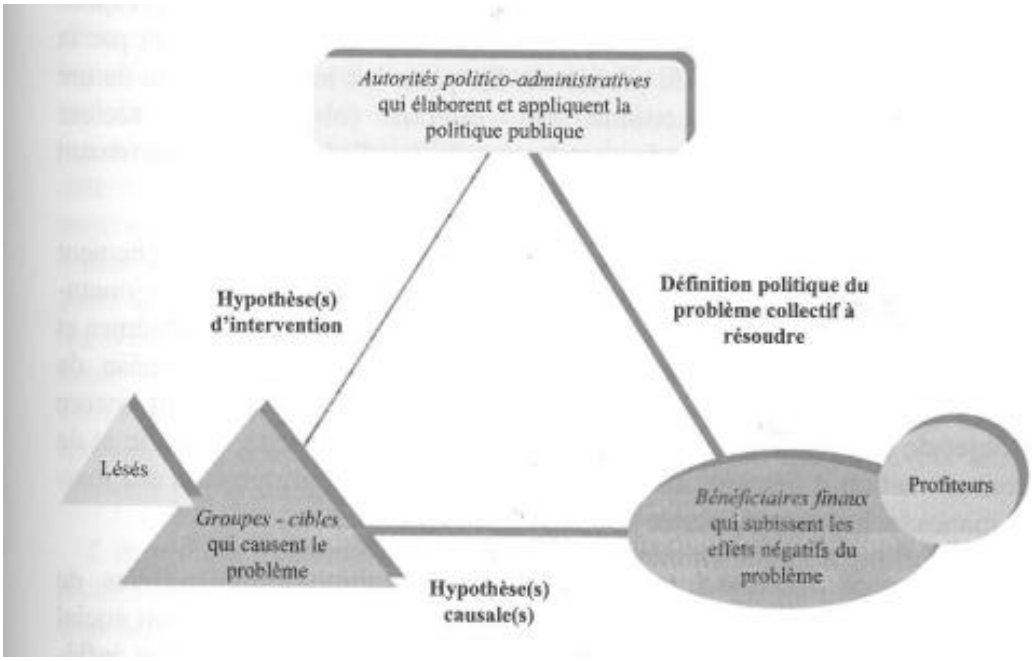

Figure 9. Le triangle de base des acteurs d'une politique publique
(Source : Knoepfel P., Larrue C., Varone F., Savard J-F., 2015, p.63)

Pour pouvoir construire ce triangle, il suffit donc d'identifier les différents acteurs concernés directement ou indirectement par le problème public, mais aussi les hypothèses sur lesquelles reposent l'action publique. Selon ce schéma, une politique publique est donc une construction théorique. Quant à l'hypothèse, elle serait divisée en deux : la causale et celle d'intervention. Et l'analyse a pour objectif de comprendre les liens entre les différents acteurs et les modifications que peut apporter l'intervention publique.

L'hypothèse causale cherche à savoir qui est responsable ou coupable du problème public. En d'autres termes, elle permet de définir les *groupes cibles* et les *bénéficiaires finaux*. Bien évidemment, cette imputabilité reste subjective selon les valeurs politiques et la façon de voir le problème.

L'hypothèse d'intervention, quant à elle, tente de comprendre comment le problème public peut être atténué, voire résolu grâce aux effets d'une politique publique. *« Elle définit les modalités de l'intervention étatique qui vont influencer les décisions et les activités des groupes cibles désignés, de façon à ce que celles-ci soient compatibles avec les objectifs politiques. L'Etat peut ainsi leur imposer un changement de comportement par la contrainte (par ex. obligations, interdictions, régimes d'autorisation), l'induire par des incitations économiques positives ou négatives (par ex. taxes, dégrèvements fiscaux, subventions) ou encore le suggérer par la manipulation de symboles et d'informations (par ex. campagnes de sensibilisation, programmes de formation) » (*Knoepfel P., Larrue C., Varone F., Savard J-F., 2015). Pour ce faire, l'Etat doit donc faire preuve d'anticipation vis-à-vis des groupes cibles concernés s'il a pour objectif de modifier leur comportement et d'en prévoir les conséquences. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans ce cadre, les différentes parties passent par des étapes de consultation et/ou de négociation ou encore tentent une mise en œuvre participative de la politique publique. Ceci se traduit par la suite par une coproduction d'une politique publique mais aussi par la délégation, lors de la mise en œuvre, de certaines tâches à des organisations paraétatiques.

Enfin, étant donné que la politique publique intervient dans le cadre du triangle des acteurs et donc dans les relations qui les lient, elle aura forcément un effet redistributif. En effet, elle entraînera des conséquences sur les attributions matérielles et symboliques des différents acteurs, créant des coûts pour les *groupes cibles* concernés et octroyant des avantages aux *bénéficiaires finaux* de cette action publique.

Si nous appliquons ce schéma à la problématique qui nous concerne, celle des sécheresses, voici ce que nous pouvons obtenir :

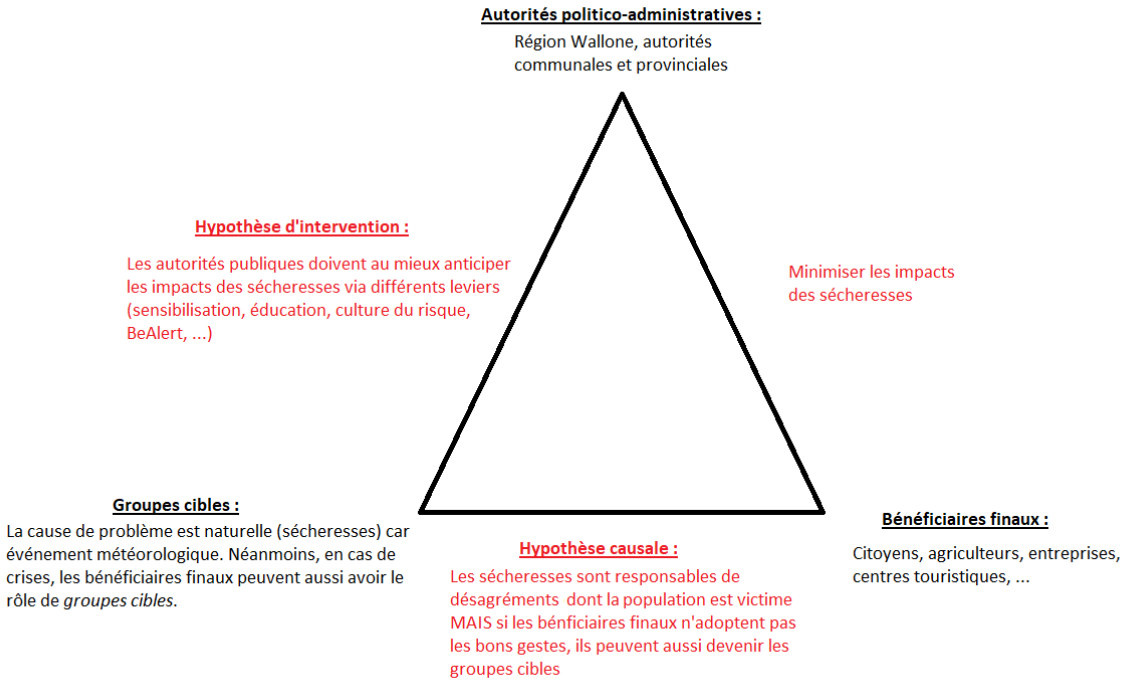

Figure 10. Le triangle de base des acteurs d'une politique publique appliqué à la problématique des sécheresses.

II.1.4 Les risques et leur analyse

Le terme « risque » est connu de tout le monde. Nous savons qu'il s'agit d'une incertitude liée à des conséquences graves de l'un ou l'autre événement. Mais dans le cadre des politiques publiques, les risques sont bien plus complexes et il est même parfois difficile de leur trouver une définition bien précise.

Si l'on considère le risque comme une réalité objective, il s'agit effectivement d'une menace. Néanmoins, dans cette optique, il est clairement identifié, caractérisé et évalué par des moyens fondés sur la science et la technique (Brunet S., Fallon C., Ozer P., Schiffino N. et Thiry A., 2018). L'analyse des risques, sur laquelle nous reviendrons plus tard, est donc en partie basée sur des statistiques et des probabilités.

Il existe une approche appelée actuarielle qui a pour méthode l'extrapolation statistique et qui permet de prédire un événement en fonction de ce que le passé a pu nous apprendre. Pour ce faire, il est nécessaire qu'un système de collecte de données existe et qu'il soit pertinent. Une fois ces données en possession, le calcul de risque peut être réalisé.

Il est aussi possible de considérer le risque comme une réalité économique. Cette fois, le risque est vu comme des conséquences souvent négatives économiquement parlant suite à un calcul coûts-bénéfices. Le problème de cette perception est qu'il est nécessaire d'être conscient que le cadrage ou l'approche d'une problématique peut se faire d'une multitude de manières. En effet, les projets politiques en compétition permettront de déterminer l'intégration ou non de l'activité dans le calcul coûts-bénéfices. Néanmoins, cette approche permet aux décideurs de comparer aisément les différentes options et leurs impacts. Mais il est quand même important de souligner que certains risques ne peuvent pas ou sont très difficiles à traduire économiquement (Fullerton D. et Stavins R., 1998). Le cas des sécheresses en est un bon exemple puisque leur durée et leur étendue est difficilement prévisible. Donc, au plus la durée et l'étendue seront moindres, au plus l'impact économique le sera également. Mais à l'inverse, au plus la durée et l'étendue seront grandes, au plus les coûts le seront aussi. Le calcul coûts-bénéfices est donc quasiment impossible.

Ensuite, le risque peut être abordé avec une perception subjective. C'est-à-dire que les individus, selon les informations disponibles quant à une activité, vont considérer cette dernière comme plus ou moins à risque par rapport au fait que les informations sont facilement disponibles et mémorisables (Brunet S., Fallon C., Ozer P., Schiffino N. et Thiry A., 2018). De plus, si les individus ont un sentiment plus ou moins fort de maitrise des événements, leur perception du risque sera amoindrie. La même observation se fait lorsque l'activité qui pourrait être source du risque est familière, répétée. C'est la raison pour laquelle l'évaluation des risques par des experts a souvent plus de considération que celle d'un individu lambda.

Enfin, la dernière approche dont nous parlerons est celle du risque comme construction sociale. Cette approche explique le risque comme étant un résultat de processus sociaux, culturels et/ou politiques (Brunet S., Fallon C., Ozer P., Schiffino N. et Thiry A., 2018). Cette conception et subdivisée en trois grands courants : la théorie culturaliste, la théorie gouvernementaliste et la théorie de la société du risque.
La première, comme son nom l'indique, considère les risques comme une stratégie des sociétés occidentales pour gérer les dangers. Cette approche met en lumière les diverses manières dont les risques sont perçus, appréhendés et mobilisés en fonction des contextes socio-culturels. De ce fait les risques identifiés peuvent catégoriser certains groupes, comportements ou activités, révélant ainsi les dynamiques de pouvoir au sein de la société.

Symboliquement, ils renforcent les visions du monde et l'ordre social d'une société. Les institutions telles que l'école ou l'administration jouent un rôle central dans la définition et la construction d'un ordre social spécifique où les risques sont des éléments unificateurs. Les risques peuvent être utilisés comme des outils politiques pour attribuer ou non des responsabilités en cas de dommage. La théorie culturelle examine les groupes sociaux dans leur ensemble. Selon cette perspective, les membres d'un groupe sont amenés à adopter ou à rejeter certaines valeurs en fonction de leur identification avec le groupe. La cohésion du groupe, basée sur l'adhésion aux valeurs communes et la conformité aux règles, détermine les différentes classifications entre les groupes sociaux.
La seconde théorie est développée par Michel Foucault (1984) et examine les risques à travers le prisme de la surveillance, de la discipline et de la régulation de la population. Cette approche voit les institutions politiques concevoir les citoyens comme une population nécessitant diverses interventions pour maximiser la richesse, le bien-être et la productivité. Foucault nous parle d'un pouvoir pastoral qui se présente comme bienveillant et individualisant, utilisant des technologies de gouvernement telles que la démographie, le mariage et la mortalité pour gérer et contrôler les populations. Dans cette optique, la mobilisation des risques est une stratégie de régulation du pouvoir visant à promouvoir les valeurs de l'idéologie dominante en disciplinant le futur et en maîtrisant le temps. Les individus participent également à cette régulation en évitant les risques par des comportements d'autorégulation, internalisant ainsi les objectifs de l'État. La théorie de la gouvernementalité reste une grille d'analyse influente pour comprendre les risques dans la société contemporaine, s'appliquant à divers aspects de la vie quotidienne.
Enfin, la troisième théorie souligne la relation entre le risque et des phénomènes macrosociaux. Ulrick Beck (1992) affirme que les risques, devenus plus nombreux en raison du fonctionnement des sociétés technoscientifiques, sont perçus de manière exacerbée. Selon cette perspective, le défi majeur des sociétés occidentales est la gestion des conséquences néfastes liées au progrès scientifique, technologique et économique. La terminologie "risques modernes" reste ambiguë car elle renvoie au concept de modernité, lui-même sujet à interprétation. Par conséquent, le terme "risque réflexif" est proposé et englobe divers types de risque.

Dans le cadre de ce travail, les risques étant considérés comme des éventuels problèmes publics et amenant donc à des politiques publiques, il est possible de les analyser afin d'obtenir leur probabilité d'occurrence, la gravité de leurs conséquences mais aussi

d’envisager les mesures les plus adéquates (Desroches A., Leroy A. et Vallée F., 2007). Cette analyse peut se faire grâce à deux modèles distincts : le modèle d’analyse classique des risques et le modèle de la gouvernance des risques.

Le premier modèle comprend quatre étapes distinctes : l’identification, la communication, l’évaluation et enfin la gestion des risque (Brunet S., Fallon C., Ozer P., Schiffino N. et Thiry A., 2018).
La première étape consiste, comme son nom l’indique, à identifier à l’aide de critères scientifiques les risques et à déterminer ceux qui sont inclus ou exclus du champ d’analyse. Pour identifier les risques, il existe plusieurs méthodes, notamment celle de l’« analyse préliminaire des risques » (Desroches A., Leroy A. et Vallée F., 2007) qui est beaucoup utilisée dans le secteur industriel et qui consiste, dans un premier temps, à cartographier des situations dangereuses et à lister les dangers et défaillances et ensuite à cartographier les risques et ainsi de diminuer le nombre de scénarios en fonction de leur probabilité. Mais on peut également utiliser la méthode HAZID (Hazard Identification) qui implique l'interaction d'un groupe d'experts du système étudié, dirigé par un animateur, en se basant sur un tableau spécifique.

Événement initiateur	Scénario	Conséquence directe	Moyens de maîtrise finale	Classe	Action requise

Tableau 3. Tableau HAZID
(Source : Desroches A., Leroy A. et Vallée F., 2007, p.69)

Pour identifier les risques, on peut aussi utiliser la modélisation des risques, qui tient compte des incertitudes probabilistes ainsi que des incertitudes non statistiques. Une fois identifiés, les risques sont évalués soit qualitativement, en examinant leur nature et gravité, soit quantitativement, en mesurant leurs probabilités et gravités. Ensuite, la gestion des risques intervient, impliquant des mesures préventives, de précaution et de planification d'urgence basées sur une analyse comparative des scénarios probables. Dans l’idéal, c’est ce qui serait attendu de la part des autorités publiques wallonnes vis-à-vis des crises de sécheresses. Nous verrons dans l’analyse des données que le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d’Expertise s’attelle à cette tâche tout au long de l’année.

Dans ce modèle, la dernière étape implique une communication unidirectionnelle des autorités vers le public, principalement sous forme d'information plutôt que de véritable échange. Cette approche suppose que les mesures de gestion des risques, une fois déterminées par les experts, doivent simplement être transmises au public sans interaction significative. Les destinataires du processus ne sont pas impliqués dans l'analyse des risques, ce qui laisse supposer qu'ils comprendront et suivront les mesures recommandées par les décideurs, fondées sur une approche scientifique.

Les analyses des risques menées par les autorités ont entraîné la création de plans d'urgence dont nous avons déjà parlé, leur but étant de prévoir et répondre rapidement à toute menace grave nécessitant une action immédiate des autorités. La planification permet de gérer les risques existants en limitant soit leur occurrence, soit leurs effets négatifs, comme éviter les incidents lors de grands événements ou assurer la prise en charge des victimes en cas d'incident.

Le second modèle, celui de la gouvernance des risques, privilégie un modèle de gouvernance circulaire (Renn O., 2005), prenant en compte les aspects scientifiques, économiques, sociaux et culturels, et considérant le risque comme une construction sociale (Klinke A. et Renn O., 2010). Inspiré par l'approche séquentielle de l'analyse des politiques publiques (Jones C., 1970), ce modèle souligne l'importance des rétroactions entre chaque étape du processus.

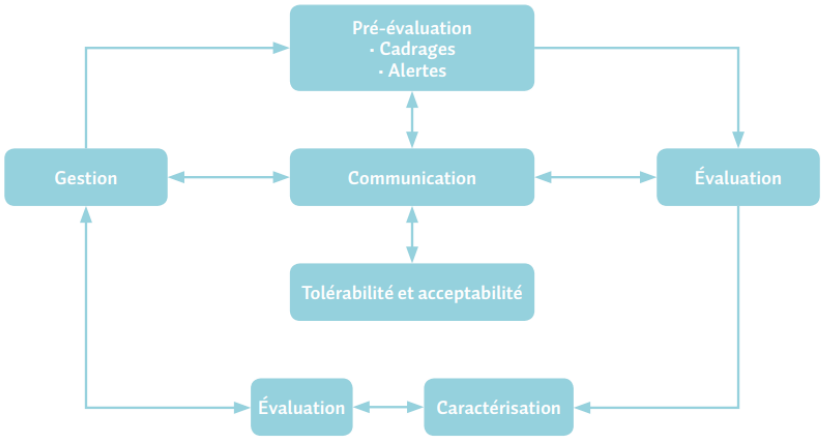

Figure 11. Modèle circulaire de gouvernance des risques (adapté de Renn, 2005)
(Source : Brunet S., Fallon C., Ozer P., Schiffino N. et Thiry A., 2018, p.305)

La communication et les interactions occupent donc une place centrale dans ce modèle.

Ce modèle comprend cinq étapes qui se déclinent de la manière suivante :

1. La pré-évaluation ou pré-alerte qui vise à recueillir toutes les questions et problèmes que

les parties prenantes associent aux risques, pouvant ainsi constituer différentes méthodes d'identification des risques.

2. Ensuite, il est nécessaire d'évaluer le risque pour fournir aux décideurs des informations utiles pour la gestion des risques. Cette évaluation implique une approche interdisciplinaire prenant en compte les impacts socio-économiques perçus par les parties prenantes. Elle se décompose en trois étapes : l'identification des dangers, l'estimation de l'exposition et de la vulnérabilité, et l'estimation de la probabilité d'occurrence et de la gravité des conséquences. Cette nouvelle approche intègre les préoccupations des parties prenantes et dépasse la simple dimension scientifique en intégrant la perception du risque dans l'évaluation.

3. La troisième étape, consiste à évaluer les résultats de l'évaluation à la lumière des valeurs de l'organisation ou de la société concernée par l'analyse des risques. Il s'agit de juger si le risque évalué est "acceptable", "tolérable" ou "intolérable" en fonction des avantages qu'il apporte. Un risque tolérable peut être réduit davantage tout en maintenant un rapport bénéfice-risque favorable. En revanche, les risques intolérables sont ceux pour lesquels les dommages potentiels et la probabilité élevée d'occurrence sont tels qu'ils ne peuvent être acceptés par l'organisation ou la société concernée.

4. La quatrième étape de ce modèle se concentre sur l'identification et la mise en œuvre des options de gestion des risques. Trois principales options sont envisageables : l'évitement, qui vise à éliminer le risque identifié, la réduction, qui diminue les conséquences du risque sans l'annuler et le transfert, qui implique le partage du risque.

5. Enfin vient l'évaluation de ces options. Les responsables, du secteur public ou privé, utilisent des critères spécifiques pour justifier leurs choix. Ces critères incluent l'efficacité, l'efficience, la minimisation des externalités, la durabilité, l'équité, la conformité aux politiques et lois, l'éthique et l'acceptabilité sociale, en fonction des valeurs prédominantes.

III.1 Méthode de collecte des données et analyse

III.1.1 Méthodologie adoptée

La méthode qui a été choisie pour la collecte des données et qui semble la plus adéquate est celle des entretiens exploratoires auprès de divers membres d'institutions concernés par la gestion des crises de sécheresse. Les entretiens ont été réalisés dans le but d'obtenir un retour d'expérience des acteurs interrogés via un processus qui implique de se pencher sur un sujet ou un événement vécu, et d'en saisir différentes dimensions ressenties par les personnes impliquées.

Dès lors, un échange oral a eu lieu avec les interviewés sans que ceux-ci n'aient connaissance des questions qui leur seraient posées, privilégiant ainsi la spontanéité de leurs réponses. Afin que celles-ci soient des plus complètes, les questions étaient très ouvertes, laissant ainsi aux interviewés une grande liberté de réponse et permettant d'explorer au maximum leur point de vue. Ces entretiens étaient donc semi-dirigés, prévoyant un certain nombre de questions à aborder mais ne nécessitant pas d'ordre prédéfini et de formalités particulières. Afin d'obtenir des résultats cohérents et représentatifs, il est nécessaire d'instaurer un climat de confiance avec l'interviewé et de savoir réagir correctement aux réponses données dans le cas où un approfondissement peut s'avérer utile (Fortin M-F. et Gagnon J., 2016). Afin de maximiser ce climat de confiance, les différents protagonistes ont été contactés dans un premier temps par courriel afin de leur présenter la démarche et le but de l'étude. Lorsque leur réponse était positive, ces derniers avaient le choix quant à la date, l'heure et le lieu de l'interview afin d'assurer un état d'esprit détendu lors de celle-ci. Sur les quatre interviewés, trois ont choisi de répondre aux questions par vidéoconférence et un a opté pour une interview en face à face sur son lieu de travail. Hormis quelques coupures durant une des interviews faites en visioconférence, aucun problème n'a été rencontré et le climat semblait très détendu. Chaque entretien a été enregistré, avec l'accord des participants, afin de faciliter la fluidité de ceux-ci mais aussi dans le but d'avoir de meilleures interactions.

Outre tous ces paramètres, pour que le travail de recherche soit efficace, il était nécessaire d'avoir une question de recherche répondant à des conditions de qualité, de clarté, de faisabilité et de pertinence (Van Campenhoudt L. et Quivy R., 2011). Dès lors, puisque le but de ce travail et de comprendre s'il y a un réel manque d'anticipation de la part des autorités publiques concernant les sécheresses en Wallonie et si c'est le cas, d'expliquer pourquoi, la question de recherche a été la suivante : « Comment les autorités publiques wallonnes

perçoivent-elles les sécheresses et comment sont-elles gérées à l'heure actuelle ? ». Ensuite, au fur et à mesure de l'entretien, le but était de comprendre si ces autorités publiques disposaient de moyens d'anticipation et si elles en appliquaient.

III.1.2 Choix des interviewés

Après le choix de la méthodologie est venu ensuite le moment de choisir les profils des participants aux entretiens. Bien évidemment, ces choix devaient être les plus pertinents possibles et trois types de personnes pouvaient être dès lors adéquates : des acteurs spécialisés ou experts, des témoins privilégiés qui ont une connaissance du sujet de par leurs actions ou leurs responsabilités ou enfin un public beaucoup plus large concerné par le sujet (Van Campenhoudt L. et Quivy R., 2011). Etant donné que tout un chacun s'avère être concerné par la problématique des sécheresses, la dernière option a tout de suite été éliminée.

Afin de ne pas réitérer ce qui a déjà pu être fait ces dernière années (par Thibaut K., 2021 ou par Thibaut K., Schiffino N et Ozer P., 2024) et dans le but d'apporter de nouveaux éléments dans ce domaine de recherche, nous avons décidé d'interroger des personnes occupant une fonction directement en lien avec la gestion des crises de sécheresses mais travaillant dans des administrations dépendantes de différents niveaux de pouvoirs et ce dans le but d'effectuer une comparaison entre celles-ci. Les données recueillies permettraient alors de comprendre comment chaque niveau de pouvoir intervient en cas de crises de sécheresse et quels sont les moyens qui sont à leur disposition afin de pallier les conséquences de ces dernières. Aussi, la question de l'anticipation et des moyens dont ils disposent pour l'effectuer serait un sujet abordé durant les entretiens.

Dès lors, nous avons contacté par courriel le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) qui agit au niveau régional, le Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (SPW ARNE), le bureau du Gouverneur de la Province du Hainaut et enfin un gestionnaire PLANU d'une commune hennuyère. De cette manière, nous avons la gestion au niveau régional, au niveau provincial et enfin au niveau communal. Nous avons également contacté le bureau de Madame la ministre de l'Environnement mais son agenda trop chargé ne lui permettait pas d'effectuer une interview si longue. Il nous a alors été proposé de répondre aux questions par écrit. Malheureusement, vu le choix de la méthode de collecte, les données récoltées de cette

manière n'auraient pu être utilisées de façon identique à celles récoltées grâce aux entretiens oraux. Nous aurons donc un total de quatre interviews contenant les données qui nous permettront d'effectuer notre analyse.
Dès lors, CORTEX nous a mis en contact avec son directeur du centre de coordination des risques et de la transmission d'expertise (M. Riguelle) qui a accepté l'interview. Au niveau du SPW ARNE ainsi que de la commune hennuyère, nous avons effectué l'entretien auprès d'agents ayant l'habitude de travailler dans le cadre des crises des sécheresses. Enfin, le directeur des services fédéraux du Gouverneur du Hainaut (M. Lebacq) a également accepté de participer à notre enquête. Selon Van Campenhoudt et Quivy (2011) il s'agit donc principalement de témoins privilégiés ayant des connaissances sur la matière de par la fonction qu'ils occupent dans leur administration respective.

III.1.3 Guide d'entretien

Comme précisé précédemment, le but de notre analyse qualitative est de comprendre comment chaque administration, à son propre niveau, intervient lors des crises de sécheresses et gère celles-ci. *In fine*, l'objectif est de comparer les moyens qui sont à disposition de chacune, mais aussi de répondre à la question de l'anticipation qui est au centre de nos recherches. Pour ce faire, l'entretien semi-dirigé nécessitait de prévoir un guide d'entretien qui nous servirait de plan afin d'avoir une interview fluide et de qualité. Les questions dont il est composé sont majoritairement très ouvertes, laissant ainsi une grande liberté dans les réponses des participants sans leur mettre de limite dans un premier temps. Ce guide d'entretien, bien maîtrisé, nous sert donc de canevas pour l'interview, mais ne nous empêche pas d'aller plus loin dans certains sujets ou de poser des questions qui n'étaient pas prévues à l'origine.
Afin de maîtriser au mieux le sujet étudié et dans le but de ne pas poser de questions dont les réponses sont évidentes pour des personnes maîtrisant le sujet, la partie descriptive (partie I) a été réalisée en amont. Celle-ci nous a permis d'avoir une ligne directrice dans l'élaboration des questions du guide d'entretien.

Dès lors, les entretiens suivaient un plan assez classique. Dans un premier temps, une introduction (non enregistrée) était mise en place, permettant ainsi de saluer notre interlocuteur et de nous présenter, de le remercier pour sa participation et pour le temps qu'il nous accorde, de lui introduire notre travail et ses objectifs, de lui demander l'autorisation

d’enregistrer, de lui poser la question de l’anonymat et enfin de lui donner la parole dans le cas où celui-ci aurait des questions préalables à l’interview. Une fois cela fait, l’interview débutait en tant que telle et était divisée en quatre parties.

La première est une partie introductive permettant à l’interviewé de se présenter personnellement et de présenter l’institution pour laquelle il travaille. Cette question permet de briser certaines barrières et d’installer un climat de confiance. Ensuite, la seconde partie est dirigée sur le rapport avec les sécheresses que peut avoir le participant ainsi que son institution. Cette partie permet quant à elle de comprendre le point de vue de notre interlocuteur face à la problématique des sécheresses et d’identifier les moyens qui sont mis en place en cas de crise. La troisième partie est concentrée sur l’anticipation des crises de sécheresse. Bien qu’assez courte, elle permet d’évaluer le niveau d’anticipation qui est actuellement en place. Finalement, dans la quatrième partie, qui conclut l'entretien, une comparaison est faite entre la crise longue du COVID et les crises de sécheresse, tentant ainsi de comprendre si la crise sanitaire avait modifié leur manière d’appréhender les autres crises longues.

III.1.4 Analyse des données

Les propos des participants collectés durant les interviews se dénomment le « matériau » et ont été conservés ici sous forme d’enregistrement mais ont également été transcrits. Afin de pouvoir effectuer cette analyse de la manière la plus efficace, il est nécessaire de synthétiser les données collectées afin d’en tirer les éléments les plus pertinents pour notre recherche. Dans un premier temps, nous allons donc sélectionner les informations qui nous semblent les plus utiles et ensuite, nous les mettrons en relation afin d’effectuer la comparaison dont nous avons parlé précédemment.

La première étape requiert d’être très méthodique : elle nécessite de sélectionner minutieusement les données recherchées et pour chacune des interviews, de les mettre dans une case identique permettant la comparaison. Pour ce faire, il est intéressant d’avoir les quatre transcriptions en face de soi et de bien les décortiquer, mais plusieurs écoutes des enregistrements sont également utiles.
Ensuite, la comparaison peut réellement prendre place, permettant ainsi de faire apparaître des liens ou des discordances entre les interviews ou même dans un seul entretien. C’est cette

étape qui va nous permettre de répondre au questionnement de départ, mais aussi, éventuellement, d'avoir de nouvelles hypothèses quant à la problématique initiale.

III.1.5 Résultats de l'analyse des données

Au risque de nous répéter, le but des interviews est de comparer le niveau de gestion des crises de sécheresses dans différents niveaux d'administration (régional : CORTEX et SPW ARNE, provincial et communal). Afin d'opérer au mieux, les résultats de l'analyse sont divisés en différentes thématiques en vue d'optimiser la comparaison puisque dans certains cas, les résultats convergent et dans d'autres, pas du tout.

<u>La sécheresse est-elle une crise ?</u>

Les résultats à ce sujet sont très divergents. Au niveau régional, CORTEX considère que la sécheresse est un risque multifactoriel et un facteur de l'environnement et non une crise en tant que telle. De ce fait, les conséquences de la sécheresse (par exemple un incendie de forêt ou une rupture d'approvisionnement en eau) seraient, elles, à considérer comme des crises. Néanmoins, cela reste un risque à gérer avant qu'il ne devienne une crise.

> « Et donc en tant que telle, ce n'est pas une crise, c'est plutôt la façon dont on l'appréhende et les conséquences de cette sécheresse qui peuvent, elles, générer des crises. […] Donc phénomène assez complexe, multifactoriel et à nos latitudes je ne dirais pas que ce sont systématiquement donc synonymes de situation de crise, mais certainement de risque à maîtriser, à évaluer, à gérer avant que ça ne devienne une crise. » (Monsieur Riguelle, 26/04/2024)

Pour l'agent du SPW ARNE, il s'agit bien d'une crise. Il reste cependant très difficile de la prévoir et il est parfois difficile de se rendre compte qu'elle a débuté.

Au niveau provincial, la sécheresse n'est considérée comme une crise que quand une action doit être menée par le Gouverneur et qu'il va devoir coordonner différents services d'intervention. Cela veut dire que tant que la sécheresse n'est pas prégnante, elle n'est pas considérée comme une crise.

Enfin, au niveau communal, il s'agit bel et bien d'une crise. Tout du moins, elle répond à la définition de crise se trouvant dans l'arrêté royal concernant la planification d'urgence. Il y a donc une réelle tentative d'anticipation et des agissements avant même qu'elle ne débute.

> « Donc à partir de partir du moment où elle peut créer un désordre comme la définition est donnée dans arrêté royal et une réorganisation maintenant une sécheresse, il y a un début, il y a une fin. Donc au début, on va anticiper des choses et on se rend compte en fonction de la météo qu'il y a des choses à mettre en place au petit à petit. »
> (Coordinateur PLANU communal, 13/05/2024)

Pour résumer, une majorité ne considère pas les sécheresses comme étant des crises en tant que telles. Les crises ont lieu lorsque les sécheresses entraînent des conséquences néfastes et que, dès lors, une intervention est nécessaire. Ce qui n'empêche que, selon l'unanimité, il s'agit d'un phénomène de plus en plus récurrent et qui demande une attention et une gestion particulières, tout en essayant d'être préventif à son égard.

<u>La gestion des sécheresses avant et maintenant.</u>

Chacun des participants vit les sécheresses différemment selon la fonction qu'il occupe, mais surtout selon le niveau d'administration pour lequel il travaille.

CORTEX est très orienté sur l'apprentissage des phénomènes précédents pour améliorer les gestions futures grâce à de nouveaux indicateurs, de nouveaux paramètres, de nouvelles technologies (techniques ou scientifiques). Monsieur Riguelle souligne l'amélioration continue des connaissances et une amélioration effective de la gestion du phénomène de sécheresse. Il notifie aussi une nette amélioration au niveau de la communication sur les risques, que ce soit envers le grand public (au travers d'une carte des pénuries d'eau en collaboration avec la RTBF par exemple) ou bien entre les autorités.

> « Donc en fait, notre philosophie, c'est d'apprendre des phénomènes et d'apprendre de ce qui s'est passé une année pour améliorer la façon dont on appréhende le phénomène, avec de nouveaux indicateurs, de nouveaux paramètres que l'on peut apprendre avec des mesures qui, si elles ont fonctionné, peuvent être réitérées, avec l'usage, et là je dois dire, le recours aux technologies qui se développent, que ça soit au niveau scientifique, au niveau technique, les outils notamment européens. »
> (Monsieur Riguelle, 26/04/2024)

Au SPW ARNE, une problématique particulière est rencontrée. L'agent interviewé nous explique qu'il intervient dans le cadre du fonds des calamités. Or, une calamité est définie comme quelque chose de rare et qui fait beaucoup de dégâts. Cependant, les sécheresses étant de plus en plus récurrentes, elles ne répondent plus à cette définition. Raison pour laquelle le fonds des calamités est en cours de révision. Donc pour lui, la gestion des sécheresses est actuellement très difficile car les conditions ne sont actuellement pas réunies pour traiter correctement la problématique, et ce malgré les précédentes crises ayant déjà eu lieu.

Pour Monsieur Lebacq, la gestion des sécheresses revient principalement à la Région Wallonne car il s'agit d'une problématique trop générale. Néanmoins, le Gouverneur peut prendre des arrêtés de police afin de limiter certains droits et de préserver les ressources en eau par exemple. Mais il ne s'agit pas là d'un rôle de gestion globale de la problématique, ce que la Région Wallonne peut/pourrait faire.
Néanmoins, à leur niveau, la gestion des sécheresses s'est nettement améliorée au fur et à mesure des années. En effet, en 2018, la coordination entre les différents acteurs a été compliquée puisqu'il semble que c'était la première fois que le cas se présentait. Mais à force, des réseaux se sont créés et le fonctionnement est beaucoup plus fluide et efficace.

Au niveau communal, il semble qu'ils suivent principalement les directives qui viennent des administrations supérieures (province et Région Wallonne). Ils les font donc appliquer mais l'agent interrogé souligne que désormais, ils sont drillés et commencent à avoir l'habitude des démarches à suivre en cas de sécheresse grâce aux précédentes qui ont pu avoir lieu.

La problématique des sécheresses semble n'être centrale que dans une des administrations participantes. En effet, mis à part CORTEX qui travaille tout de même de manière continue sur le phénomène en maintenant un monitoring des différents paramètres et en effectuant des bilans annuels, dans les autres administrations, le problème n'arrive sur la table que lorsqu'il est prégnant et/ou lorsqu'il va entraîner des conséquences.

> « Elle est centrale quand c'est prégnant. Donc là, en 2022 en l'occurrence, en juillet il n'avait toujours pas plu. Donc on a commencé à se dire que ça allait devenir très problématique. On s'organise en conséquence. » (Agent du SPW ARNE, 14/05/2024)

> « Elle n'est pas centrale tant qu'elle ne déclenche pas une crise telle que je vous l'ai décrite. Nous, ça devient central quand ça implique une crise. » (Monsieur Lebacq, 30/04/2024)

En conclusion, l'administration en tête de file pour la gestion des sécheresses est CORTEX, autrement dit un organe régional. Au niveau provincial et communal, peu de moyens peuvent être mis en place hormis l'un ou l'autre arrêté de police. Dès lors, les acteurs en question suivent les directives qui leur sont données et les adaptent localement. A leur niveau, la problématique des sécheresses ne prend une place importante qu'à partir du moment où le danger est imminent. CORTEX a donc amélioré sa communication afin de prévoir au mieux l'arrivée des sécheresses et d'en informer les administrations plus locales dans le but d'être plus efficient.

<u>Perception des sécheresses et méthodologie d'intervention</u>

De nouveau, il y a une grande différence de perception entre les administrations et donc inévitablement, une différence d'intervention.

Le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise est beaucoup plus axé sur l'anticipation. Grâce à leurs bilans fréquents, à leurs outils et technologies en constante évolution, ils ont la possibilité de faire un état des lieux de différents paramètres leur indiquant si la situation pourrait être problématique ou non. Leur méthode débute donc par un diagnostic et une évaluation multidisciplinaire du risque.

> « La méthode, elle est celle-là. Elle est celle d'un diagnostic au sein de la cellule d'expertise sécheresse qui regroupe l'ensemble des acteurs publics qui font partie de la connaissance et de la gestion des problématiques liées à l'eau ou aux ressources naturelles. Donc on regroupe les gestionnaires de cours d'eau, les gestionnaires des eaux souterraines, des eaux de surface, les gestionnaires des voies navigables, de barrages, on regroupe l'administration des eaux et forêts, on regroupe d'autres acteurs du SPW, on regroupe les producteurs et distributeurs d'eau potable qui ont un rôle évidemment central dans ce projet et on collabore avec les médias. Alors c'est une démarche d'évaluation multidisciplinaire du risque au sein de la cellule d'expertise avec donc une analyse intégrée. » (Monsieur Riguelle, 26/04/2024)

Mais le fait d'anticiper les crises de sécheresses ne permet pas encore de les empêcher. Donc lorsque celles-ci se présentent, divers aspects sont pris en compte. La distribution publique de l'eau en est le premier, puisqu'il s'agit d'un bien de première nécessité, et de ce fait, certaines mesures peuvent être prises pour l'assurer. Ensuite, il y a bien évidemment des aspects comme l'environnement, l'économie, le tourisme, … qui sont pris en compte et qui exigent des mesures adaptées et propres à chacun.

> « […] un des aspects que l'on regarde avec beaucoup d'attention, c'est la distribution publique de l'eau puisque l'eau est un bien de la première nécessité. Et donc là, notre attention va porter sur la continuité de l'approvisionnement en eau et donc la plupart du temps les distributeurs d'eau fonctionnent normalement, il se peut qu'à certains moments, dans certaines zones, pour x raisons, soit directement lié à un manque de production lié à la sécheresse, soit des facteurs techniques, prendre des mesures alternatives ou parfois dans des cas très très particuliers, prendre des mesures de restriction d'eau dans les communes où il y a des entreprises. » (Monsieur Riguelle, 26/04/2024)

Du côté du SPW ARNE, on est plus axé sur l'aide aux victimes. Comme dit précédemment, le fond des calamités est actuellement en révision puisque les sécheresses ne rentrent plus vraiment dans son cadre. Le projet serait donc de mettre en place un système assurantiel avec des primes d'assurance, mais aussi avec des conseils liés à cette protection.
Outre ce système, la prévention est mise en exergue afin de promouvoir des techniques agricoles permettant une meilleure résilience aux problèmes de sécheresse, par exemple notamment via des plateformes en ligne.

> « Mais il est clair qu'il y a de la prévention derrière. Et là, mon travail est d'essayer de promouvoir une série de techniques agricoles qui permettent une meilleure résilience par rapport à ces problèmes de sécheresse. On a notamment mis une plateforme en ligne qui fait le lien et qui reprend, qui fait le tri aussi entre différentes de ces techniques pour celles qui ont été jugées suffisamment sérieuses pour pouvoir améliorer la résilience au niveau de ces questions de sécheresse […]. » (Agent du SPW ARNE, 14/05/2024)

Au niveau provincial et communal, la méthodologie est concentrée sur la sécurité des biens et des personnes. Il n'y a pas d'évolution particulière de celle-ci, et elle consiste principalement en la mise en place d'arrêtés de police. Ces administrations plus locales sont plus partisanes d'un renforcement du fonctionnement déjà en place plutôt que de multiplier les possibilités et de risquer de perdre de vue l'objectif initial.

En bref, CORTEX travaille énormément sur l'anticipation et sur la gestion continuelle des crises de sécheresse. Malgré cela, elles ne peuvent pas être stoppées, mais lorsqu'elles sont prégnantes, ils ont déjà anticipé les éventuelles conséquences et savent intervenir dans les domaines concernés. Le SPW ARNE travaille principalement sur l'aide aux victimes des sécheresses et tente de les sensibiliser à l'aide de moyens préventifs. Enfin, au niveau provincial et communal, les moyens sont moindres, mais ils optent pour un renforcement de ceux-ci dans le but d'améliorer leur efficacité.

Les différents acteurs et la collaboration

Peu importe le niveau des administrations, elles ne peuvent gérer seules les phénomènes de sécheresse. De ce fait, elles travaillent en collaboration avec différents acteurs qui ont chacun leur pierre à mettre à l'édifice quand la problématique survient.
Au niveau régional, CORTEX va principalement travailler en collaboration avec des experts qui pourront partager leur expertise dans leur domaine. Lors de la réunion de la cellule d'expertise sécheresse, seront convoqués : les gestionnaires de cours d'eau, les gestionnaires des eaux souterraines et des eaux de surface, les gestionnaires des voies navigables, des barrages, les administrations des eaux et forêts, les producteurs et distributeurs d'eau potable mais aussi les médias. La collaboration est fluide et organisée puisque des modalités sont prévues pour se réunir et qui plus est, au fil du temps et au vu de la récurrence de la problématique, des réseaux ont pu se créer, facilitant ainsi la communication.

Le SPW ARNE travaille aussi avec des experts, notamment les centres pilotes qui ont une expertise pour chaque type de culture. Dès lors, ces experts sont contactés selon les cas auxquels peut être confronté le SPW. Evidemment, la collaboration principale dans ce cas se fait avec les agriculteurs qui sont les premiers concernés par l'aide pouvant être apportée, mais, qui de ce fait, sont aussi les premiers à pouvoir collaborer en vue de minimiser les impacts d'une sécheresse.

> « Donc d'une part, pour l'évaluation des dégâts, on est tributaire de ceux qui sont un petit peu les experts dans les cultures concernées, et donc en particulier les centres pilotes. Il faut savoir qu'au niveau de l'organisation agricole, pratiquement chaque grand type de culture a son centre pilote. […] Donc il y a une série de centres pilotes qui sont définis et qui sont des collaborateurs précieux pour non seulement nous aider à objectiver les dégâts, mais aussi par rapport à toutes ces techniques de meilleure résilience, nous aider à voir ce qui est, à trier le bon grain de l'ivraie là-dessus et donc la plupart des ressources ou des alternatives qui sont proposées sur le site sécheresse dont je vous ai parlé, viennent des centres pilotes. » (Agent du SPW ARNE, 14/05/2024)

Au niveau local (provincial et communal), étant donné que l'action vise plus le terrain et la protection directe des biens et des personnes, mais qu'elle n'a lieu que lorsque la problématique est bel et bien présente, la collaboration se fait avec des acteurs de terrain : la police, les pompiers, la protection civile, les soins de santé, voire même l'armée en cas d'extrême nécessité. Une collaboration a aussi lieu avec des services sociaux si le besoin s'en fait ressentir. Et enfin, une communication avec le citoyen semble importante également pour que celui-ci adopte des gestes permettant de limiter les impacts de la sécheresse.

Bien évidemment, les quatre administrations interrogées collaborent aussi entre elles de manière assez verticale. Mais on observe que plus on se rapproche du niveau local, plus les acteurs concernés sont des corps de métier devant intervenir directement sur le terrain alors qu'au niveau régional, on recherche plus l'expertise afin d'éviter justement de devoir faire intervenir les services sur le terrain.

<u>La communication avec le citoyen et son rôle lors d'une sécheresse</u>

Le citoyen étant un acteur pouvant être fortement impacté par les sécheresses (bénéficiaires finaux selon le triangle des acteurs), nous avons décidé de nous intéresser à la manière dont les autorités publiques communiquent avec lui, mais aussi au rôle qu'elles lui attribuent, si toute fois elles lui en attribuent un, bien évidemment.

Le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise met un point d'honneur sur cette communication avec le citoyen, tout en admettant qu'auparavant, cette communication était délaissée au détriment de celle axée vers les autorités. Pour améliorer ce point, depuis 2021, une collaboration a lieu avec la RTBF qui consiste en une projection de

cartes toutes les semaines avec les communes subissant des restrictions liées aux sécheresses. Ces messages servent d'information mais aussi de sensibilisation tout au long de l'année. Outre cela, lorsque la nécessité s'en fait ressentir, des moyens plus classiques sont utilisés, comme des communiqués de presse relayés par les différents médias, mais aussi des conférences. CORTEX alloue en effet un rôle important au citoyen concernant la lutte contre les sécheresses, qu'il soit préventif comme réactif, estimant ainsi que de simples petits gestes quotidiens et à sa propre échelle, peuvent nettement faire la différence. Un travail de fond est mené afin de sensibiliser tout un chacun au comportement à avoir durant ce genre de phénomène.

> « Il n'y a pas vraiment de grandes mesures à son échelle, mais plutôt de bien suivre aussi les conseils et recommandations des autorités locales et des gestionnaires régionaux. » (Monsieur Riguelle, 26/04/2024)

Le SPW ARNE lui travaille principalement avec les agriculteurs (dans ce cas-ci) et n'a donc pas grand intérêt à communiquer avec le citoyen si ce n'est dans un but de compréhension mutuelle.

Au niveau provincial et communal, une communication est bien effective, principalement via les réseaux sociaux ou les sites de la ville/province. Mais ce sont des communications qui ne font qu'affirmer celles déjà faites par des autorités supérieures. Néanmoins, il est fait mention d'un outil très intéressant dénommé BeAlert, qui permet d'envoyer un SMS en cas de crise à tous les citoyens concernés. Cependant, il semblerait que la sécheresse n'ait pas une gravité suffisamment importante pour avoir recours à cet outil, du moins jusqu'à maintenant.

> « Mais c'est un outil de gestion de crise, BeAlert avant tout. On pourrait imaginer qu'on envoie un BeAlert à tous les habitants de la province, mais ce n'est peut-être pas l'idéal d'envoyer un SMS à tout le monde pour dire attention, il y a beaucoup de soleil, il y a de la sécheresse. » (Monsieur Lebacq, 30/04/2024)

Mais tout comme au niveau régional, le niveau local accorde un rôle important au citoyen, notamment dans les gestes de tous les jours et dans le respect des restrictions qui peuvent être mises en place dans ce contexte, et ce tout en restant à l'écoute de ce même citoyen. Monsieur Lebacq notifie cependant qu'un travail est à effectuer au niveau de la culture du risque en

Belgique, que celle-ci n'est pas encore bien ancrée et qu'il faudrait donc éduquer, sensibiliser le citoyen, et ce même dès leur plus jeune âge.

> « Il y a un côté préventif et de fait, je pense que c'est important que les citoyens se rendent compte aussi des gros problèmes et qu'ils se rendent compte que parfois, il faut laisser tomber quelque chose qu'ils voulaient faire, qu'il leur aurait fait plaisir de faire, mais voilà, que pour le bien de la société, c'est une bonne chose et que ça a un impact pour eux aussi. Et puis, quand une crise se déclenche, ils devraient avoir plus de réflexes, de savoir ce qu'ils doivent faire, se confiner, ne pas se confiner, genre les choses, suivre les informations, et surtout se tenir aux instructions, aux directives qui sont données par les autorités. Je pense qu'il faudrait une plus grande implication des citoyens, mais je pense que ce n'est pas encore assez dans notre culture. Sans que ce soit négatif. On n'a pas assez cette culture, la culture du risque, évidemment. » (Monsieur Lebacq, 30/04/2024)

En résumé, la majorité des administrations interrogées accordent une grande importance à la communication avec le citoyen, qui est un des acteurs les plus lésés par la problématique des sécheresses. Mais cette communication a également pour but de définir le rôle du citoyen et de l'en informer en vue de minimiser les impacts de la sécheresse, notamment par des gestes quotidiens simples mais efficaces. Le doigt a été mis sur une problématique assez intéressante, qui est un manque de culture du risque en Belgique. Nous gardons cela pour plus tard, cette remarque aura parfaitement sa place dans les éventuelles recommandations visant à améliorer l'anticipation et la gestion des sécheresses.

Anticipation et atténuation des impacts

Le sujet principal de ce travail est l'anticipation des sécheresses en Wallonie. Il est évident que quand nous parlons d'« anticipation des sécheresses », il ne s'agit pas de prévoir celles-ci plusieurs années à l'avance, mais bien d'en anticiper les conséquences et d'être préparé à réagir lorsqu'elles surviennent en vue de ne pas être démuni face à ses impacts qui sont récurrents et, désormais, pour la plupart, connus. Dès lors, nous avons tenté de comprendre comment les différentes administrations étaient préparées à ce phénomène qui arrive de plus en plus souvent et qui, selon les scientifiques, tend à se « normaliser » dans le futur.

L’anticipation semble être le cheval de bataille de CORTEX. En effet, selon Monsieur Riguelle, leur objectif est d’intervenir avant même que la situation ne soit aigue. Pour ce faire, un travail continu est mené et une considération des impacts du changement climatique est prise en compte afin de déterminer les conséquences de ce dernier sur du court/moyen terme. Malgré cela, Dame Nature peut rester très imprévisible, et donc la météo réserve tout de même parfois quelques surprises. Cependant, notre participant estime que pour le long terme, c’est à chaque expert, dans son domaine, de se projeter et d’anticiper des solutions, des mesures afin d’atténuer au mieux les futurs phénomènes de sécheresse. Ensuite, il souligne aussi un manque de leviers juridiques permettant d’agir rapidement et en conséquence et évoque d’éventuels aménagements du territoire qui pourraient être mis en place par des acteurs locaux pour lutter contre les vagues de chaleur. Et bien évidemment, comme Monsieur Lebacq l’a souligné, il nous parle aussi d’une éducation du citoyen vis-à-vis de la culture du risque qui lui semble indispensable pour être prêt en cas de crise.

> « […] mais on doit surtout toujours avoir un peu d'avance et donc déjà adapter nos politiques et prendre déjà des leviers juridiques dès maintenant pour pouvoir agir. C'est pas le cas par exemple à l'heure actuelle, parce que le gouvernement travaille sur un projet de décret sur l’autorisation de l’usage de l’eau qui n'a pas pu aboutir encore jusqu'à présent. Mais je pense qu'on doit pouvoir réfléchir déjà aux outils juridiques aussi pour agir, le cas échéant, pour prendre des mesures de gestion de crise dans nos compétences. » (Monsieur Riguelle, 26/04/2024)

Les trois autres administrations semblent, quant à elles, assez démunies face à ce problème d’anticipation. Elles se reposent principalement sur les bulletins météo afin d’éventuellement prévoir l’arrivée des sécheresses, mais n’ont pas vraiment d’autres moyens à leur disposition. Au niveau plus local, on estime même que ce n’est pas leur rôle d’anticiper et elles agissent uniquement lorsque la sécheresse est bel et bien présente.
Néanmoins, l’agent du SPW ARNE estime aussi qu’un travail d’éducation et de sensibilisation auprès des agriculteurs pourrait aider à minimiser les impacts de la problématique. Mais pour lui, il faut aussi sensibiliser les autorités publiques qui dirigent leurs fonds principalement sur l’amortissement des dégâts alors qu’il serait peut-être intéressant d’investir dans la conscientisation des agriculteurs.

> « Oui, et aussi dans une certaine mesure des pouvoirs publics, puisque c'est paradoxal, puisqu'on on fait partie des pouvoirs publics. Mais tout ce qui est... On voit que l'arsenal et les fonds, de mon point de vue, sont surtout dirigés vers amortir la chute, amortir les dégâts. Probablement que ce serait plus porteur de rediriger une partie de ces fonds vers une meilleure prise en compte au niveau de la conscience des agriculteurs de leur capital sol et en particulier de la teneur en matière urbaine. » (Agent du SPW ARNE, 14/05/2024)

Pour conclure, le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise travaille énormément sur l'anticipation des crises de sécheresse et met beaucoup de moyens afin de mener à bien ce travail, mais sur du court/moyen terme. Le long terme devrait être géré par les experts dans leur domaine respectif. Quant aux autres administrations, elles manquent cruellement de moyens afin d'avoir une anticipation efficace et ne sont même pas forcément dans cet axe. Mais tous sont d'accord sur un point : l'éducation et la sensibilisation du citoyen à la culture du risque ne peut être que bénéfique dans ce cadre et permettrait de contenir jusqu'à un certain niveau les conséquences des sécheresses.

IV.1 Quels points peut-on améliorer pour anticiper l'impact des sécheresses ?

À la suite de l'analyse des données effectuée précédemment, nous avons pu constater plusieurs choses. Dans un premier temps, le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) a justement pour leitmotiv l'anticipation des phénomènes de sécheresse. Pour ce faire, un travail annuel et continu est mené, même hors période de crise, en vue d'évaluer la situation tout en travaillant avec différents paramètres, différents experts et différentes technologies. Ils insistent également sur le fait que tout est en continuelle évolution et qu'au fil du temps, la méthodologie ne cesse de s'améliorer. Finalement, l'anticipation semble être leur spécialité.
C'est en revanche beaucoup moins le cas pour les trois autres administrations ayant participé à l'enquête. En effet, mis à part les bulletins météo, elles semblent fort démunies et ne savent pas trop comment anticiper un événement météorologique qui, pour elles, reste assez imprévisible. De ce fait, la seule arme qui paraît être à leur disposition est l'expérience vécue par le passé leur permettant d'avoir ainsi des méthodes qui continuent à se renforcer au fil des crises qui se présentent. Qui plus est, il semble que ces trois autres administrations n'interviennent que lorsque des impacts des sécheresses sont bel et bien présents et l'anticipation ne serait donc pas un rôle qui leur serait attribué, du moins elle ne se pencherait actuellement pas sur celui-ci.
En outre, durant les interviews, des questions ont été posées sur les méthodes appliquées actuellement mais également sur celles qui pourraient être mises en place. De ces questions sont ressorties certaines suggestions qui paraissent assez intéressantes.

IV.1.1 L'éducation, la sensibilisation et la culture du risque

La quasi-totalité des participants à l'enquête sont d'accord sur ce point : le citoyen wallon n'a pas cette culture du risque que l'on peut retrouver dans d'autres pays, il n'est pas assez éduqué à ce sujet et se doit d'être sensibilisé.
En effet, les sécheresses peuvent parfois s'étendre sur des périodes assez longues. Dès lors, même le citoyen à un rôle à jouer en adoptant des gestes quotidiens, évitant des impacts indésirés ou l'aggravation de ceux déjà en cours. Le respect des mesures imposées par les autorités est aussi un réflexe important à avoir en cas de crise. Et pourtant, selon les interviewés, il semblerait que certaines déficiences soient rencontrées à ce niveau.

Dès lors, la première étape de ce processus passerait par une éducation dès le plus jeune âge, à l'école déjà, afin d'inculquer aux enfants la culture du risque, les réflexes à adopter en cas de crise (selon sa nature, son envergure, sa durée, etc) et l'importance de respecter les mesures dictées par les autorités dans ce cadre. Le but étant ainsi de sensibiliser tout un chacun au rôle effectif et très important qu'il a lors d'une crise.
Mais la sensibilisation peut aller au-delà de ça. En effet, il est possible de s'adresser à différents publics victimes des conséquences des sécheresses en vue d'améliorer leur résilience face à cette problématique : sensibiliser les agriculteurs afin qu'ils adaptent leurs cultures selon l'évolution du climat, sensibiliser les entreprises sur leur consommation d'eau et leur donner des pistes pour avoir d'autres alternatives, etc.

IV.1.2 La communication : vulgarisation et BeAlert

Un deuxième point sur lequel les participants se rejoignent est la communication, qu'elle soit entre les différentes autorités comme envers le citoyen. Il ressort de l'enquête que la communication entre les autorités est rodée et efficace, et qu'elle ne cesse de s'améliorer au fil du temps grâce au renforcement des réseaux et à l'habitude s'installant.
La communication avec le citoyen est, elle aussi, bien existante et passe par différents canaux : réseaux sociaux, médias, site internet d'une commune, etc. Cependant, elle semble pouvoir être améliorée à certains niveaux.
Premièrement, au niveau local (provincial et communal), il a été fait mention d'un outil très intéressant : BeAlert. Cet outil permet, en quelques minutes, d'envoyer un SMS à une liste de citoyens leur signalant qu'une situation urgente, de crise, est en cours. Dans ce message peuvent être intégrées diverses informations comme la nature du problème, le lieu où cela se passe, les démarches et/ou consignes à suivre, etc. Bien évidemment, c'est un outil qui n'est utilisé qu'en cas d'extrême nécessité puisque surcharger le citoyen d'informations diverses dénaturerait le côté extraordinaire de ce dernier et le citoyen risquerait de ne plus y prêter suffisamment d'attention. « En cas d'extrême nécessité », oui mais… Il ressort des entretiens que malheureusement, les crises de sécheresse ne sont pas encore suffisamment extrêmes pour avoir recours à BeAlert. Envoyer un SMS informant qu'une sécheresse a lieu et que des gestes doivent être adoptés ne semble pas pertinent à l'heure actuelle. Cet outil a énormément de potentiel, il est donc dommage de le cantonner à certaines situations et pas à d'autres.
Deuxièmement, l'information qui est partagée avec le citoyen est parfois trop lourde, trop théorique, ce qui a pour effet de le perdre, voire même de l'exclure de la problématique. On

parle alors ici de vulgarisation de l'information afin que le public visé puisse suivre l'information du début à la fin, et pour revenir au point précédent, qu'il se sente concerné et soit sensibilisé par la problématique. Communiquer des chiffres sur les ressources en eau dans les nappes phréatiques, le débit de l'eau dans la Meuse, les mètres cubes d'eau encore disponibles dans x barrage, ne semblent pas être des informations pertinentes auprès du grand public. Le plus simple reste d'être clair et concis, d'aller droit au but en signalant la crise et en informant sur la manière d'agir.

CONCLUSION

Les sécheresses en Wallonie, autrefois considérées comme des phénomènes sporadiques, sont devenues des événements récurrents et préoccupants, symbolisant les effets tangibles du changement climatique. Ce mémoire a exploré en profondeur les différentes dimensions de ces sécheresses, en mettant en lumière leur histoire, leurs impacts et, surtout, le rôle que remplissent différents niveaux d'administration dans l'anticipation de ces crises.

La Wallonie, historiquement abondante en ressources hydriques, subit de plus en plus fréquemment des épisodes de sécheresse qui affectent ses ressources en eau, son agriculture, son tourisme, son économie et encore bien d'autres domaines. Les données météorologiques et hydrologiques montrent une tendance à l'augmentation des températures et à une répartition des précipitations de plus en plus irrégulière. Les conséquences directes incluent une baisse significative des niveaux des nappes phréatiques, des cours d'eau à sec en été, et des restrictions d'eau qui touchent aussi bien les citoyens que les agriculteurs.

Les sécheresses dans nos régions entraînent des répercussions majeures sur plusieurs plans. Au niveau agricole, elles entraînent des pertes de rendement et des difficultés pour les éleveurs, menaçant la sécurité alimentaire régionale. Aussi, ces perturbations exacerbent les vulnérabilités socio-économiques de certaines communes, certaines régions, et augmentent les coûts pour les autorités locales en matière de gestion des crises et de réhabilitation des infrastructures.

Une analyse critique des politiques et des actions des autorités publiques au travers d'entretiens semi-directifs révèle des faiblesses significatives en termes de préparation et d'anticipation des sécheresses au niveau provincial et communal. En effet, sur les quatre administrations interrogées, une seule se spécialise réellement dans l'anticipation des sécheresses, s'agissant de son leitmotiv. Pour les trois autres administrations, les mesures existantes sont souvent uniquement réactives, se concentrant davantage sur la gestion de crise et de ses impacts que sur la prévention et la résilience à long terme. De plus, il existe une absence de stratégies cohérentes pour l'engagement des acteurs locaux et des citoyens dans la gestion des ressources hydriques.

Pour répondre efficacement à ces défis, il est impératif que les autorités publiques, surtout au niveau communal et provincial, adoptent une approche intégrée et proactive notamment en :

- ❖ En encourageant la participation active des citoyens dans la gestion des ressources en eau à travers des campagnes de sensibilisation et des programmes éducatifs ;
- ❖ En vulgarisant l'information diffusée afin qu'elle soit accessible à tout un chacun et en développant l'outil BeAlert en vue d'utiliser ce dernier de manière pertinente sans considérer une sécheresse comme un événement qui n'est pas suffisamment extrême pour le déclencher.

La gestion des sécheresses en Wallonie nécessite donc une certaine transformation des approches actuelles, passant d'une gestion de crise à une gestion anticipative et intégrée. La mobilisation collective et la volonté politique sont indispensables pour mettre en œuvre des solutions durables et résilientes face aux défis climatiques croissants. Assurer une gestion efficace des sécheresses ne protégera pas seulement les ressources naturelles de la région, mais garantira également la sécurité et le bien-être des générations futures.

BIBLIOGRAPHIE

American Planning Association, 2019. *Falling Dominoes : A Planner's Guide to Drought and Cascading Impacts.* Chicago, American Planning Association.

Arrêté royal relatif à la planification d'urgence et à la gestion de situation d'urgence à l'échelon communal et provincial et au rôle des bourgmestres et des gouverneurs de province en cas d'évènements et de situations de crise nécessitant une coordination ou une gestion à l'échelon national, 22 mai 2019, Moniteur belge, 27 juin 2019, p. 65933.

Baumgartner F., Jones B. (1993), *Agendas and Instability in American Politics*, Chicago, University of Chicago Press.

Beck U. (1992), *Risk Society: Towards a New Modernity*, New Delhi, Sage.

Brunet S., Fallon C., Ozer P., Schiffino N., Thiry A. (2018), *Risques, planification d'urgence et gestion de crise,* Bruxelles : La Charte, p. 280-309

Canovas I. (2016). *Modélisation de la montée vers un état critique de la situation de basses eaux sous forçage naturel et anthropique en région méditerranéenne* (Thèse). Université d'Avignon.

Cohen M., March J., Olsen J. (1972), *A Garbage Can Model of Organizational Choice,* Administrative Science Quarterly, vol. 17, n° 1, p. 1-25. DOI : 10.2307/2392088

Desroches A., Leroy A., Vallée F. (2007), *La gestion des risques*, Paris, Lavoisier.

Douglas M., Wildavsky A. (1982), *Risk and Culture,* Berkeley and Los Angeles, University of California Press.

Durand F. (2012), *Réchauffement climatique : le Nord n'est pas moins concerné que le Sud*, Inégalités et iniquités face aux changements climatiques, p.21-33, https://doi.org/10.4000/tem.1717

Fortin M-F. et Gagnon J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche. Méthodes quantitatives et qualitatives* (3ème éd.). Montréal, Chenelière Education.

Foucault M. (1984), *The Politics of Health in the eighteenth century*, in P. RABINOW (Ed.), The Foucault Effect: Studies in Governmentality, London, Harvester/Wheatsheaf.

Fullerton D., Stavins R. (1998), *How the economists see the environment,* Nature, vol. 395, pp. 433-434.

Garnier E. (2010), *Bassesses extraordinaires et grandes chaleurs. 500 ans de sécheresses et de chaleurs en France et dans les pays limitrophes*, La Houille Blanche N°4, p. 26-42, https://doi.org/10.1051/lhb/2010039

Hari V., Rakovec O., Markonis Y., Hanel M., Kumar R. (2020). *Increased future occurrences of the exceptional 2018-2019 Central European drought under global warming*, Scientific Reports, 10, 12207. https://doi.org/10.1038/s41598-020-68872-9

IPCC (2021). *Summary for Policymakers. In: Climate Change 2021: The Physical Science Basis,* Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [MassonDelmotte, V., P. Zhai, A. Pirani, S. L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M. I. Gomis, 526 M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J.B.R. Matthews, T. K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu and B. Zhou (eds.)]. Cambridge University Press. In Press.

Jobert B., Muller P. (1987), *L'État en action*, Paris, PUF.

Jones C. (1970), *An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, Wadsworth.

Kingdon J. (1984), *Agendas, Alternatives, and Public Policies*, Boston, Little, Brown and Company.

Klein T. (2009), *Comparaison des sécheresses estivales de 1976 et 2003 en Europe occidentale à l'aide d'indices climatiques*, BSGLg 53, p. 75-86

Klinke A., Renn O. (2010), *Risk Governance: Contemporary and Future Challenges,* in J. ERIKSSON et al. (Eds.), Regulating Chemical Risks: European and Global Challenges, New York, Springer.

Knill C., Tosun J. (2020, 1re éd. 2018), *Public Policy*. A new introduction, Londres, MacMillan International-Red Globe Press.

Knoepfel P., Larrue C., Varone F., Savard J-F. (2015), *Analyse et pilotage des politiques publiques*, Presses de l'Université du Québec, p.45-67

Larousse Encyclopédie, https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/r%C3%A9chauffement_climatique/187435 consulté le 21 mars 2024 à 17h08

Lascoumes P., Le Galès P. (2004), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po. DOI : 10.3917/scpo.lasco.2005.01

Lindblom C. (1979), *Still Muddling, Not Yet Through*, Public Administration Review, vol. 39, n° 6, p. 517-526. DOI : 10.2307/976178

Lowi T. (1972), *Four Systems of Policy, Politics, and Choice*, Public Administration Review, vol. 32, n° 4, p. 298-310.

Maes E., Généreux C., De Thysebaert D., Ritondo R. & Claisse F. (2020), *Risque de raréfaction des ressources en eau sous l'effet des changements climatiques : quelques enjeux prospectifs*, Cahier de prospective de l'IWEPS, 4 : 1-27.

Padioleau J-G. (1982), *L'État au concret*, Paris, PUF.

Palier B., Surel Y. (2005), *Les "trois I" et l'analyse de l'État en action,* Revue française de science politique, vol. 55, n° 1, p. 7-32.

Paulus F. (18/06/2021), *Le dispositif sécheresse wallon – DSW. Pourquoi un dispositif sécheresse ? Est-ce nouveau ? Où en est-on ? Son évolution* [Présentation]. Sécheresse en Wallonie. Quels leviers d'action au niveau local ? Webinaire, 18 juin 2021, AQUAWAL/UVCW

Pierson P. (2000), *Increasing returns, path dependence, and the study of politics,* The American Political Science Review, vol. 94, n° 2, p. 251-267. 10.2307/2586011

Quevauviller P. (2010), *Programme de recherche européen sur le changement climatique et les désastres naturels*. Développements dans le domaine des sécheresses, La Houille Blanche N°5-2010, p.52-56, https://doi.org/10.1051/lhb/2010053

Rebetez M., Mayer H., Dupont O., Schindler D., Gartner K., Kropp J-P., Menzel A. (2006), *Heat and drought 2003 in Europe: a climate synthesis,* Ann. For. Sci. 63 (2006), p. 569–577, 10.1051/forest:2006043

Renn O. (2005), *White paper on risk governance*. Towards an integrative approach, International Risk Governance Council, White paper, No. 1.

Revillard A. (2018), *Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants. La réception de l'action publique*, Revue française de science politique, vol. 68, n° 3, p. 469-491. 10.3917/rfsp.683.0469

Sabatier P. (1988), *An advocacy coalition framework of policy change and the role of policy-oriented learning therein*, Policy Sciences, vol. 21, nos 2-3, p. 129-168. 10.1007/BF00136406

Schiffino N. (2022), *Analyse de politique*. Encyclopédie du management public, édité par Manel Benzerafa-Alilat et al., Institut de la gestion publique et du développement économique, https://doi.org/10.4000/books.igpde.15485.

Schiffino N., Jacob S. (2021), *L'analyse des politiques publiques au xxe et xxie siècles : notions et modèles de base*, dans Jacob Steve, Schiffino Nathalie, Politiques publiques. Fondements et prospectives pour l'analyse de l'action publique, Bruxelles, Larcier.

Service Public de Wallonie (18/04/2024), *Le Centre régional de crise de Wallonie devient « CORTEX »*, https://spw.wallonie.be/actualites/le-centre-regional-de-crise-de-wallonie-devient-cortex

Stahl K., Kohn I., Blauhut V., Urquijo J., De Stefano L., Acacio V., Dias S., Stagge J., Tallaksen L., Kampragou E., Van Loon A., Barker L., Melsen L., Bifulco C., Musolino D., De Carli A., Massarutto A., Assimacopoulos D. & Van Lanen H. (2016), *Impacts of European drought events : insights from an international database of text-based reports*. Natural Hazards and Earth System Sciences, 16 : 801-819. https://doi:10.5194/nhess-16-801-2016

Thibaut K. (2020), *Les sécheresses en Belgique (Wallonie) : analyse d'un épisode récent (2018) et perception du phénomène dans le cadre du système de planification d'urgence et de gestion de crise*, Mémoire à l'Université de Liège, Matheo : https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/11265

Thibaut K. et Ozer P. (2021), *Les sécheresses en Wallonie, un nouveau défi du changement climatique ? Quelques pistes pour améliorer la gestion de ce phénomène*, Geo-Eco-Trop : Revue Internationale de Géologie, de Géographie et d'Écologie Tropicales, 45 (3), p. 517-527, https://hdl.handle.net/2268/266096

Thibaut K., Schiffino N., Ozer P. (2024), *Sécheresse : urgence climatique ou urgence de la planification ? Perception du management de crise en Belgique*, VertigO. La revue électronique en sciences de l'environnement.

Van Campenhoudt L. et Quivy R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales* (4ème éd.). Paris, Dunod.

Vande Weyer M. (7 juin 2020), La sécheresse, nouvelle maladie chronique du territoire belge, *L'Echo*, https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/general/la-secheresse-nouvelle-maladie-chronique-du-territoire-belge/10231266.html

Interviews

Monsieur Riguelle (directeur du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise), entretien du 26/04/2024 en visioconférence via l'application Teams (enregistrement au format mp4, durée : 47'29'').

Monsieur Lebacq (directeur de services fédéraux du gouverneur du Hainaut), entretien du 30/04/2024 en visioconférence via l'application Teams (enregistrement au format mp4, durée : 33'45'').

Anonyme (coordinateur PLANU d'une commune hennuyère), entretien du 13/05/2024 en visioconférence via l'application Teams (enregistrement au format mp4, durée : 37'25'')

Anonyme (agent du SPW ARNE), entretien du 14/05/2024 en présentiel (enregistrement au format mp4, durée : 21'12'')

ANNEXES

Annexe 1. Guide d'entretien…….61
Annexe 2. Interview 1 : Monsieur Riguelle, directeur du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise……63
Annexe 3. Interview 2 : Monsieur Lebacq, directeur de services fédéraux du gouverneur du Hainaut…….77
Annexe 4. Interview 3 : coordinateur PLANU d'une commune hennuyère……91
Annexe 5. Interview 4 : agent du SPW ARNE…….....103

Annexe 1. Guide d'entretien

Présentation de l'interviewer et de l'interviewé et remerciement.

Présentation des objectifs du travail, de sa finalité ainsi que de l'utilité de la participation de l'interviewé.

Demander l'autorisation pour l'enregistrement de l'interview et questions préalables de l'interviewé.

Question de l'anonymat.

Durée prévue : +/- 1heure.

1. Introduction	
Pourriez-vous vous présenter personnellement et nous expliquer la fonction que vous occupez actuellement au sein de votre institution ?	Age, formation, en fonction depuis combien de temps, but de la fonction, détails sur l'institution en question.
2. Rapport avec la gestion des crises de sécheresses	
Selon votre propre définition d'une crise, considérez-vous les sécheresses comment en étant une ?	
Depuis plusieurs années, la Wallonie fait face à diverses crises de sécheresse. En tant que … comment avez-vous vécu ces crises ?	
La problématique des sécheresses est-elle centrale dans votre administration ? Comment celle-ci se retrouve sur la table et dans votre gestion de crise ?	Problématique souvent évoquée, réelle discussion à son sujet et de manière régulière
Les précédentes crises vécues vous ont-elles permis de mieux appréhender les suivantes ?	Des leçons ont-elles été tirées, y a-t-il une méthode particulière qui n'existait pas auparavant, etc.
Comment percevez-vous le risque de sécheresse aujourd'hui ? Votre institution intervient-elle en cas de crise ? Si oui, quelle est la méthode adoptée dans ce cas-là ?	
Les crises de sécheresse ont divers impacts à différents niveaux (socio-économique, touristique, santé, etc). Quel	

impact semble le plus frappant à vos yeux et quelles sont les mesures pour pallier les dégâts de ces crises qui ont été/sont mises en place ?	
Quels acteurs interviennent principalement dans la gestion d'une sécheresse ? Avec lesquels travaillez-vous prioritairement dans cette situation ?	
La collaboration dans ce cadre et avec ces différents acteurs est-elle habituelle et fluide ou bien est-ce occasionnel et parfois désorganisé ? Comment se déroule-t-elle ?	
Selon vous, le citoyen a-t-il un rôle à jouer dans le cadre de ces crises ? Si oui, lequel ?	
Sur quoi porte la communication avec les citoyens ? Qui est chargé de celle-ci ?	
3. Gestion des crises aujourd'hui	
A l'heure actuelle, existe-t-il des moyens à votre disposition permettant d'anticiper et d'atténuer les impacts des futures sécheresses ?	
Alors que ce genre de crises risque de s'accentuer dans le futur, avez-vous personnellement des idées permettant d'anticiper ces crises de sécheresse afin d'en minimiser les impacts ?	
4. Clôture	
Outre les crises de sécheresse, nous avons dû, ces dernières années, faire face à d'autre crises « longues » (COVID). Selon vous, est-ce que désormais, grâce à cela, nous sommes mieux préparés à gérer ce type de crises ?	Anticipation comme résolution
Auriez-vous quelque chose à rajouter à tout cela ?	

L'interviewé souhaite-t-il recevoir l'étude finale ?

Annexe 2. Interview 1 : Monsieur Riguelle, directeur du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise

M. Carlier : Voilà, je lance l'enregistrement et donc je vais dès à présent passer à la première question qui est très simple : Est-ce que vous pourriez vous présenter personnellement et nous expliquer la fonction que vous occupez actuellement au sein de votre institution ?

M. Riguelle : Oui, donc je suis Simon Riguelle. Je suis ingénieur agronome et docteur en sciences agronomiques. Je suis directeur du centre de coordination des risques et de l'expertise en Région wallonne, anciennement Centre régional de crise de Wallonie, et cela depuis le 1er avril 2019. Donc à ce titre, je suis aussi amené à présider les séances des cellules d'expertise sur la sécheresse en région wallonne.

M. Carlier : D'accord. Selon votre propre définition d'une crise, considérez-vous les sécheresses comme en étant une justement ?

M. Riguelle : Pour nous les situations de sécheresse que l'on connaît et que l'on a connu ces dernières années, voire avant mon arrivée sont davantage à considérer comme des risques multifactoriels. Faut savoir que la crise en tant que telle, c'est une notion assez multiforme qui peut être, qui peut découler, soit bien évidemment d'une aggravation d'un phénomène qui est exacerbé par une sécheresse. On peut par exemple penser à un incendie de forêt qui se déclencherait parce que nous sommes dans une sécheresse aggravée. Là, c'est une situation urgente, une situation de crise. Ou une rupture d'approvisionnement en eau pour des institutions, un hôpital ou pour la population. Là, ça pourrait être une situation de crise locale. Ou des difficultés, un arrêt de la navigation sur les voies navigables faute de débit. Ça, ce sont des situations qui, en tant que telles, pourraient être des crises ou des petites crises. Mais la sécheresse en tant que telle n'est pas une crise, c'est plutôt un facteur de l'environnement qui impacte différents compartiments, aériens, mais aussi le sous-sol, qui impacte différentes compétences, différents compartiments. Et donc en tant que tel, c'est pas une crise, c'est plutôt

la façon dont on l'appréhende et les conséquences de cette sécheresse qui peuvent, elles, générer des crises. Et donc c'est un phénomène, si l'on compare par exemple avec une inondation, qui n'ont pas la même cinétique puisqu'on est là dans des phénomènes qui s'installent progressivement, qui peuvent régresser, s'aggraver à nouveau pendant une saison et donc qui nécessitent plutôt un monitoring constant. Là où des phénomènes comme des inondations, ce sont des événements ponctuels qui, en tant que tel, ne durent pas longtemps, mais qui conduisent à une situation aiguë sur le territoire. Donc phénomène assez complexe, multifactoriel et à nos latitudes je ne dirais pas que ce sont systématiquement donc synonymes de situation de crise, mais certainement de risque à maîtriser, à évaluer, à gérer avant que ça ne devienne une crise.

M. Carlier : D'accord. Alors effectivement, depuis plusieurs années, la Wallonie fait face à diverses crises de sécheresse. J'utilise le terme crise, même si visiblement il n'est pas adapté. Et avec la fonction que vous occupez, comment avez-vous vécu ces crises ?

M. Riguelle : J'insiste là-dessus, en effet, on ne va pas une situation de sécheresse plutôt que crises de sécheresse. On a vécu des étés très très secs, 2019 ou d'autres années. On a vécu des années beaucoup moins compliquées. On a vécu des années avec des excédents comme en 2021. On a vécu aussi des années plus ou moins normales comme l'année passée. Donc en fait, notre philosophie, c'est d'apprendre des phénomènes et d'apprendre de ce qui s'est passé une année pour améliorer la façon dont on appréhende le phénomène, avec de nouveaux indicateurs, de nouveaux paramètres que l'on peut apprendre avec des mesures qui, si elles ont fonctionné, peuvent être, peuvent être réitérées, avec l'usage, et là je dois dire, le recours aux technologies qui se développent, que ça soit au niveau scientifiques, au niveau technique, les outils notamment européens. Donc c'est une thématique qui nécessite et qui en soi suscite l'amélioration continue des connaissances. Et par rapport à il y a cinq ans, donc les premières cellules sécheresse que j'ai présidées, même si le projet sécheresse en Wallonie remonte aux années 2010, voilà, on utilise davantage d'indicateurs. On est attentif à des choses qui ont pu poser problème par le passé. Donc on est dans une démarche d'analyse continue, on va dire et auto-apprenante aussi de la situation. On est aussi dans une approche, depuis trois ou quatre ans, de communication sur les risques, là où ça n'existait pas avant. Et donc de communiquer

au grand public, aux autorités, sur le risque, de manière totalement transparente, au travers de communiqués de presse, au travers de dispositifs médiatiques, on a une carte des pénuries d'eau en collaboration avec la RTBF. Donc, ce sont des outils qui, davantage encore, permettent de sensibiliser la population pendant l'année à des situations soit de sécheresse, soit de risques liés à la sécheresse. Dans une approche de plus en plus holistique du phénomène grâce à l'expertise qui est acquise.

M. Carlier : Alors du coup, est ce que la problématique des sécheresses est centrale dans votre administration ou est-ce que finalement, vu que, comme vous l'avez dit, ce n'est pas réellement un risque, c'est plutôt les conséquences qui sont importantes, les réelles crises prennent plus de place que la problématique des sécheresses.

M. Riguelle : Non non pas du tout, j'ai dit que ce n'étaient pas des crises en tant que telle. La crise surviendra en fonction de l'impact et de phénomènes aggravants qui peuvent résulter de cette sécheresse. Vous pouvez très bien avoir tous ces phénomènes comme j'ai dit tout à l'heure, exacerbés par la sécheresse. Mais ça pourrait être aussi des pertes de rendements agricoles avec des calamités pour les cultures locales, toute une série d'aspects, les zones de baignade peuvent être affectées. Tous ces paramètres qui peuvent être problématiques. Donc on a une gestion du risque qui prend une grande part de notre travail en ce sens que l'on se réunit traditionnellement de mars à octobre, en mars, en septembre, pour des réunions régulières de la cellule donc avant les périodes les plus problématiques qui sont traditionnellement le printemps et l'été. Mais même après, parce qu'une sécheresse ne s'arrête pas lorsque les températures redeviennent normales, elles peuvent perdurer même en hiver. Elles peuvent donc rester finalement assez permanentes selon des conditions aussi hivernales. Et donc, même pendant l'hiver, nous maintenons un monitoring des différents paramètres que ce soit les recharges des eaux souterraines, que ce soit les débits, différents paramètres en mode, je vais dire, standby. Évidemment, là c'est plutôt pour anticiper au printemps les difficultés éventuelles. Et donc, chaque année, on démarre un bilan entre la fin, l'hiver et du début du printemps, en regardant quelles sont les réserves en eau souterraine, quels sont les paramètres du réseau de distribution ou d'autres facteurs qui nous permettent déjà de voir comment l'année pourrait se dérouler en fonction des scénarios évidemment climatiques.

Donc non, c'est un point central qui revient chaque année dans notre gestion des risques. Évidemment, si comme en 2021, vous êtes inondés gravement, la question de la sécheresse ne se pose plus. Voilà. Et donc là le monitoring s'est mis en pause pendant quelques semaines, quelques mois. Donc voilà, il y a aussi une appréciation. On ne va pas se réunir toutes les semaines si la situation est assez favorable. Il faut aussi pourvoir en tant que gestionnaire de risque et de crise, faire la part des choses.

M. Carlier : Très bien. Alors la question suivante vous y avez déjà répondu, mais je vous la pose quand même, ait-on jamais que vous auriez quelque chose à ajouter. Donc, les précédentes crises vécues vous ont elles permis de mieux appréhender les suivantes ?

M. Riguelle : Oui oui, puisque on est dans cette démarche réellement. Et je vais insister là-dessus. Il y déjà l'ajustement en cours d'année c'est-à-dire que même si une décision est prise, on peut revenir dessus, on peut la réévaluer si elle ne porte pas ses fruits. Et on est dans des phénomènes qui ne sont pas immédiats, donc on peut ajuster, on peut revenir, on peut éventuellement réajuster les décisions. Et puis on a un bilan, des débriefings généraux qui sont faits aussi en fin d'année sur ce qui a bien fonctionné et ce qui pourrait être amélioré et qui sert de base à l'évaluation du cycle suivant. Il y a un apprentissage et qui fait partie de notre ADN de Centre de crise depuis sa création en 2008, c'est d'évaluer les incidents, les événements et d'améliorer les procédures. Donc évidemment dans cette optique-là, avec l'introduction de nouveaux outils, si on en dispose, de nouvelles techniques, de nouveaux paramètres, de nouveaux partenaires. Cette année, nous travaillons notamment avec l'Université de Liège, un doctorant qui développe un outil particulier et qui est une frise chrono systémique, dont vous avez peut-être entendu parler. C'est un outil plutôt de diagnostic post événement. Voilà, c'est des outils qu'on teste et qu'on essaie d'intégrer ou d'implémenter s'ils peuvent améliorer la gestion. Donc oui, il y a une amélioration continue de la gestion.

M. Carlier : D'accord. Très bien. Si une sécheresse arrivait demain, comment, quelle est la méthode adoptée à l'heure actuelle par votre institution ?

M. Riguelle : Donc. Déjà en travaillant de façon anticipative, ça nous permet d'anticiper cette sécheresse en tant que telle. Voyez-vous, ici, on s'est réuni fin mars fin de la période hivernale et on voit déjà où on situe. Si les recharges des nappes phréatiques sont mauvaises, on sait que la situation va être problématique en été parce que à un moment les nappes baissent. Voilà, c'est naturel. Les charges des nappes pendant le démarrage de la végétation et autres, on sait que, à partir de là, on a un niveau de risque plus élevé. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne va pas pleuvoir ensuite tout le printemps et que la situation sera tout à fait gérable. Donc anticiper par un bilan en début d'année, suivent des paramètres clés qui nous permettent de voir si, en effet, les risques se matérialisent. Quelle était la question ?

M. Carlier : C'était la méthode adoptée pour gérer...

M. Riguelle : La méthode, elle est celle-là. Elle est celle d'un diagnostic au sein de la cellule d'expertise sécheresse qui regroupe l'ensemble des acteurs publics qui font partie de la connaissance et de la gestion des problématiques liées à l'eau ou aux ressources naturelles. Donc on regroupe les gestionnaires de cours d'eau, les gestionnaires des eaux souterraines, des eaux de surface, les gestionnaires des voies navigables, de barrages, on regroupe l'administration des eaux et forêts, on regroupe d'autres acteurs du SPW, on regroupe les producteurs et distributeurs d'eau potable qui ont un rôle évidemment central dans ce projet et on collabore avec les médias. Alors c'est une démarche d'évaluation multidisciplinaire du risque au sein de la cellule d'expertise avec donc une analyse intégrée. Donc chacun n'y va pas de son propre diagnostic pour sa matière, ce qui peut avoir en partie du sens, mais il faut toujours relier aux autres compartiments. Je m'explique. On pourrait très bien dire moi tout va bien, j'ai beaucoup d'eau dans mes barrages, tout va bien, il n'y a pas de sécheresse, c'est bien. Sauf que peut être que les cours d'eau sont à sec, que les réserves en eaux souterraines sont mauvaises. La sécheresse c'est vraiment multifactoriel. Mais donc la méthode, c'est vraiment celle-là, mettre l'ensemble des acteurs autour de la même table pour avoir un bilan, un diagnostic partagé et éventuellement des actions aussi concertées puisque pour certains aspects, il ne faut pas avoir des conflits, évidemment, dans les décisions qui sont prises. Je viens de le dire, est ce que vous souhaitez alimenter davantage des cours d'eau parce qu'ils sont en débit très bas, vous devez éventuellement relâcher plutôt d'eau, des eaux de stock ou

des barrages. C'est un conflit entre l'environnement et la production d'eau. Donc vous devez, au travers de ces dispositifs collaboratifs, trouver les meilleures solutions communes aux problématiques.

M. Carlier : Très bien, je vous remercie. Vous l'avez dit tout à l'heure, les sécheresses ont des impacts à différents niveaux, que ce soit socio-économiques, au niveau de la santé, au niveau du tourisme, etc. Est ce qu'il y a un impact en cas de sécheresse qui semble plus frappant à vos yeux ? Et quelles sont les mesures pour pallier aux dégâts de ces crises, de ces sécheresses qui sont mises en place par rapport à ce secteur en question ?

M. Riguelle : C'est vraiment multiple, donc je l'ai dit tout à l'heure, un des aspects que l'on regarde avec beaucoup d'attention, c'est la distribution publique de l'eau puisque l'eau est un bien de la première nécessité. Et donc là, notre attention va porter sur la continuité de l'approvisionnement en eau et donc la plupart du temps les distributeurs d'eau fonctionnent normalement, il se peut qu'à certains moments, dans certaines zones, pour x raisons, soit directement lié à un manque de production lié à la sécheresse, soit des facteurs techniques, prendre des mesures alternatives ou parfois dans des cas très très particuliers, prendre des mesures de restriction d'eau dans les communes où il y a des entreprises. Ça ce sont des leviers qui peuvent être utilisés et qui existent dans la législation, dans le code de l'eau, par rapport à l'usage de l'eau et la priorité, en tout cas dans la philosophie c'est que l'eau distribution est un élément prioritaire. A côté de ça, vous avez des dommages sur l'environnement qui sont évidemment aussi très significatifs qui sont soi chroniques, parce que c'est pas spécialement une sécheresse une année qui va être forcément problématique, c'est la répétition, les cours d'eau à sec. Il est à sec là, on ne sait rien faire. Si ça se reproduit chaque année, vous imaginez bien que la biodiversité en pâtit. Idem pour les forêts. Les forêts sont impactées par la sécheresse régulièrement, peuvent dépérir évidemment. Par contre, nous avons aussi des problématiques aiguës comme les feux de forêt qui peuvent être exacerbés par une sécheresse globale, mais aussi des conditions climatiques. Donc je dirais que le milieu naturel, il y a aussi tout ce qui est économique, la navigation sur les voies navigables qui doit être assurée pour des questions économiques, il y a tout ce qui est agriculture, je l'ai dit, avec des pertes de production potentielles et donc aussi des mesures de compensation qui peuvent

être prises par les pouvoirs publics. Et puis le secteur touristique, je pense qu'on ne peut pas l'oublier non plus en Wallonie, qui mise quand même beaucoup sur ce secteur-là. Avec la, je dirais a un double enjeu, c'est que un, il y a un impact, éventuellement, les fermetures de zones de baignade, de massif forestier. Au niveau touristique, parce que vous êtes soumis à ces sécheresses, Mais aussi la pression touristique sur nos écosystèmes. Donc, en été, vous avez énormément de touristes, par exemple dans les Ardenne, à Han-sur-Lesse, que sais-je. Ça augmente les capacités de consommation d'eau, ça met une pression d'autant plus grande sur le territoire. Donc dans ces cas-là, on doit être attentif aussi à faire attention que l'un ne mette pas à mal notamment la distribution de l'eau dans ces communes-là. Donc voilà, je pense qu'il faut vraiment examiner l'ensemble des paramètres : distribution de l'eau, les ressources naturelles, la navigation, en tout cas tout ce qui est lié au tourisme, à l'économie. L'économie, ça peut être aussi des usines mises à l'arrêt, voire des centrales nucléaires qui doivent éventuellement, on n'a jamais connu ça, mais aussi subir des pertes, des restrictions de production liée aux baisses de débit dans la Meuse. Donc toute une série de choses auxquelles on doit être attentif. Il y a des leviers légaux, réglementaires existants pour d'autres aspects, on n'a pas toujours le cadre réglementaire permettant de prendre des mesures contraignantes. Et donc là, on est plutôt dans des campagnes de communication et de sensibilisation aussi auprès des différents utilisateurs.

M. Carlier : D'accord. Alors juste avant, vous m'avez parlé de différents acteurs avec lesquels vous travaillez. Est-ce que la collaboration avec ces acteurs est habituelle et fluide ou est-ce du coup occasionnel et parfois désorganisé ?

M. Riguelle : Non, c'est organisé parce que nous organisons les choses. Première chose. Donc, on a une structure de réunion, on a des modalités qui sont prévues pour se réunir, pour conduire ce diagnostic. Première chose. Deuxième chose, les contacts au fil du temps, je dirais que c'est l'intérêt de cette thématique, c'est qu'on peut nouer des contacts de réseau avec les parties prenantes et elles sont continues là ou pour d'autres thématiques vous avez des risques beaucoup moins présents. Ok vous pouvez développer une procédure, vous pouvez identifier les acteurs, mais bon, vous n'allez pas travailler avec eux très souvent, il se peut que cinq ans plus tard ce ne soit plus les mêmes personnes. Ici, c'est différent. On est dans quelque

chose qui se répercute chaque année, même les années où il n'y a pas de problème. On se réunit, on fait des bilans. On va dire que tout va bien, on dit que tout va bien. Mais je veux dire, on continue à se voir. Donc ça permet d'entretenir cette connaissance des acteurs et une confiance qui s'installe parce que justement on sait que tel ou tel acteur ne va pas aller prendre des mesures unilatérales. Donc la confiance qui s'est installée aussi progressivement. Donc c'est un dispositif organisé, structuré. Rien n'est jamais acquis à 100 %. Mais le fait de se connaître, de savoir que les acteurs sont fiables, permet d'avoir un bon fonctionnement.

M. Carlier : D'accord, très bien. Vous m'avez parlé aussi tout à l'heure de la communication avec les citoyens. Sur quoi porte-t-elle exactement et dans les différents acteurs, qui est chargé de cette communication ?

M. Riguelle : Alors la communication, donc c'est vrai qu'au départ, une communication était plus axée vers les autorités, que ce soit le gouvernement wallon mais aussi les autorités locales, les Bourgmestres ou autres qui sont amenés à prendre des mesures locales. Donc ça, c'était un des axes qu'on a toujours maintenus. Depuis 2021, en 2021, on a lancé un partenariat avec la RTBF dans le service météo RTBF, dans lequel on projette une carte toutes les semaines de Wallonie avec les communes en restriction. On a travaillé avec eux. On les a formés, on a expliqué ce qu'il y avait derrière toutes ces notions. Et donc eux informent sur d'éventuelles restrictions, mais font aussi passer des messages de sensibilisation tout au long de l'année. Donc c'est gagnant gagnant puisque ça les intéresse de développer toute une série de produits en lien avec la météo, le climat, les impacts. Ça nous permet de faire passer aussi cette sensibilisation. Donc là, c'est plutôt un message dont je dirais qu'il est adressé, télévisé. Et au-delà de ça, on essaye de diversifier avec… on a un communiqué de presse, donc qui est systématiquement repris dans les médias, radios, TV. Et aussi à des événements plus ponctuels. On a déjà vu des conférences ou des symposium liés à la sécheresse dans différents cénacles. Donc on essaye de diversifier. Il y a le citoyen, mais il y a aussi toute une série d'acteurs intermédiaires : des communes, les zones de secours, d'autres acteurs qui peuvent avoir un rôle à jouer, qu'on essaye de sensibiliser. Donc c'est surtout au départ de nos services qu'on organise ça, mais c'est en collaboration avec les autres services qui sont présents dans la cellule sécheresse. Donc, si par exemple, la Société wallonne des Eaux souhaite communiquer, elle communique. Il n'y a pas un seul acteur. On essaye que cette

communication soit coordonnée pour ne pas donner différentes versions d'une même situation. Donc on coordonne une communication relativement bien.

M. Carlier : Et du coup le citoyen aurait un rôle à jouer au niveau des sécheresses. Si oui, quel est le rôle qu'il joue réellement ?

M. Riguelle : Il est à la fois préventif et réactif. C'est à dire qu'il y a évidemment tous les petits gestes qu'on peut mettre en place à son échelle pour limiter sa consommation d'eau, ça c'est une chose, pour stocker, pour filtrer l'eau, parce que la sécheresse, ça va être ça aussi, ça va être la capacité à filtrer l'eau en hiver, lorsqu'il pleut vers les nappes phréatiques ou vers des systèmes de stockage, des citernes ou d'autres dispositifs. Donc chacun peut à son échelle mettre en place les petits gestes et les citernes à eau permettent de faire des stocks, qui sont évidemment utiles pour ne pas solliciter le réseau de distribution. Donc il y a des petits gestes qu'on peut implémenter au quotidien. Puis lorsque la situation devient plus critique, il y a toute une série de, là, plutôt de recommandations et de bonnes pratiques. Donc évidemment, lorsque les milieux sont très secs, il y a quelques règles à respecter sur l'usage des feux, etc. Donc là il y a des pratiques et même des dispositions légales qui peuvent s'appliquer. Il en va de même, voilà je l'ai dit tout à l'heure, les aspects touristiques, par exemple il arrive très souvent que les kayaks soientt interdits de circuler à partir de début juillet. Tout ça peut créer des frustrations. Mais voilà, ça maintient une préservation des milieux aquatiques. Il faut faire attention aussi aux impacts au niveau des eaux de baignade qui peuvent être dangereuses. Voilà, en période de sécheresse il y a aussi tous les gestes évidemment, pour économiser l'eau, on demande souvent de pas remplir sa piscine, éviter de nettoyer sa voiture. Il y a tous des petits gestes qui peuvent être mis en place au niveau des citoyens. Il n'y a pas vraiment de grandes mesures à son échelle, mais plutôt de bien suivre aussi les conseils et recommandations des autorités locales et des gestionnaires régionaux.

M. Carlier : Très bien, merci. Vous m'avez tout à l'heure parlé un peu d'anticipation. C'est le thème principal, c'est le sujet principal de mon mémoire. Quels sont les moyens actuels qui

sont à votre disposition et qui vous permet d'anticiper, voire d'atténuer les impacts des futures sécheresses ?

M. Riguelle : Donc j'insiste, on a parlé beaucoup d'anticipation parce que c'est ce qu'on fait constamment. C'est d'agir avant que la problématique ne soit aigue. C'est vraiment le leitmotiv. Après ça, c'est du l'annuel. Forcément, à chaque année, on va faire des bilans valables à plus long terme, c'est sûr qu'on doit aussi s'inscrire, et là c'est un peu moins notre rôle de gestionnaire de crise, mais plutôt les rôles différents gestionnaires dans leurs compétences, mais c'est évidemment de considérer quel va être l'impact des changements climatiques sur les phénomènes, notamment de sécheresse, et quelles pourrait dès lors être les conséquences à plus long terme de ces sécheresses. Voilà, nous on va regarder en tant que gestionnaire de risques la situation telle qu'elle se présente maintenant, avec parfois des surprises lorsque des phénomènes nouveaux peuvent apparaître, auxquels on était pas habitué. Je pense l'année passée à des températures de l'eau de la Meuse qui étaient particulièrement élevées. On n'avait jamais vu ça. Voilà, ça c'est quelque chose qu'on a détecté l'année passée en cours des processus. Mais ça veut dire que le gestionnaire des voies navigables doit aussi de son côté, et il le faut, avoir des études sur les impacts des hausses de température sur les milieux. Donc ça, il y a des études qui sont, qui sont en cours, et aussi évidemment en matière de distribution d'eau, il y a un schéma régional des ressources en eau qui existe depuis plusieurs années, qui est vraiment une vision à l'horizon. Terme ensemble. Mais ce schéma qui a une vision véritablement pour consolider la résilience de la distribution publique de l'eau et donc ça implique notamment toute une série de travaux pour interconnecter les réseaux, etc. Donc il y a des visions de développement pour atténuer les impacts. Au-delà de ça, il y a encore se projeter, je dirais à plus long terme et de voir les impacts peut-être à l'horizon 2050-2100. Et ça, je dirais que c'est moins notre rôle à nous, c'est plus le rôle des experts dans chaque thématique de dire voilà, on risque, je prends les forêts par exemple, là, à l'heure actuelle, on doit gérer les risques incendie chaque année, mais à plus long terme, leur job, c'est de regarder évidemment l'impact de ces sécheresses sur la santé des forêts, que peuvent-ils faire pour limiter cela, utiliser de nouvelles essences, changer les pratiques, que sais-je. Ça, c'est eux qui doivent apporter ces connaissances pour rendre la forêt plus résiliente. Derrière chaque année, nous on va regarder pratiquement si le risque d'incendie est élevé ou pas. Donc il y a différentes échelles de gestion du risque et l'anticipation dans la

gestion des crises ou via nos dispositifs, mais chacun doit aussi pouvoir regarder dans ses différentes compétences les impacts, surtout à moyen et long terme, la multiplication de sécheresse. On nous a souvent dit après les inondations qu'on aurait à court terme peut-être plus d'inondations, mais à long terme plus de sécheresses. Donc c'est tout aussi la difficulté, c'est d'adapter les choses pour qu'elle soit à la fois résilientes et compatibles, avec des phénomènes d'excès d'eau et de pénurie d'eau. Forcément, si tout le monde visait à évacuer de l'eau le plus vite possible pour ne pas que la zone reste inondée, ça sera au détriment de l'infiltration et de la rétention de l'eau dans les sols. Donc vous devez toujours trouver le juste milieu et il faut s'appuyer sur la science pour aussi identifier les pratiques, les benchmarks internationaux, les études européennes notamment, mais aussi à l'extérieur.

M. Carlier : Vous parliez du long terme des risques de sécheresse. Donc effectivement, on sait que les risques de sécheresse ont beaucoup de chances de s'accentuer. Les rapports du GIEC notamment, sont clairs là-dessus. Est-ce que vous, personnellement, vous auriez des idées qui permettraient d'anticiper ces crises de sécheresse et donc d'en minimiser les impacts ? Peut-être des idées qui n'ont pas encore eu l'occasion d'être mises en place ?

M. Riguelle : Je pense qu'anticiper les crises de sécheresses, c'est plutôt en anticiper les impacts et éviter que ses impacts, en effet, ne soient problématiques pour la société. Et donc vous pouvez très bien dire que demain il y aura moins précipitation, ça c'est un fait. Dès lors, la politique de l'eau il faut qu'elles soient beaucoup plus axées sur la consommation, dans le stockage, on a la chance en Wallonie d'avoir des réserves souterraines importantes. C'est pas le cas en Flandre par exemple. Donc on doit le préserver. Donc là aussi, et là c'est plutôt des visions politiques de dire ok, qu'est-ce qu'on fait, est-ce qu'on développe tel ou tel aspect au détriment peut être de ça ? Donc pour revenir à votre question, précisément, moi je pense qu'il faut pouvoir intégrer cette anticipation à moyen terme. Donc en effet de voir, on a la gestion journalière, on sait ce qu'on doit faire pour telle ou telle problématique, mais on doit surtout toujours avoir un peu d'avance et donc déjà adapter nos politiques et prendre déjà des leviers juridiques dès maintenant pour pouvoir agir. C'est pas le cas par exemple à l'heure actuelle, parce que le gouvernement travaille sur un projet de décret sur l'autorisation de l'usage de l'eau qui n'a pas pu aboutir encore jusqu'à présent. Mais je pense qu'on doit pouvoir réfléchir

déjà aux outils juridiques aussi pour agir, le cas échéant, pour prendre des mesures de gestion de crise dans nos compétences. Donc ça, c'est une chose qui demande de voir à plus long terme, les outils nécessaires, les technologies, ça, c'est clair qu'on doit pas tourner le dos aux technologies qui nous permettent aussi de consommer moins, de fonctionner avec moins de ressources hydriques le cas échéant. Et puis on a cité aussi le rôle du citoyen, la résilience, la culture du risque. Moi je pense qu'il faut aussi pouvoir éduquer davantage la population à cet aspect-là. Pas que sécheresse, mais elle a, je pense, vécu tout un moment sans être trop consciente qu'on pouvait être frappé par des situations extrêmes, ce n'est plus le cas depuis quelques années, ça devient beaucoup plus palpable et donc le citoyen peut se sentir démuni, voire désarçonné par ça. Je l'ai dit, il y a des petits gestes, il y a une certaine solidarité qui peut aussi se mettre en place, il y a des aménagements du territoire qui peuvent être conçus au départ des communes ou des acteurs locaux, par exemple des zones vertes ou des îlots, oui des aménagements pour lutter contre les vagues de chaleur, par exemple. Alors vague de chaleur, c'est pas une sécheresse, mais comprends bien que si on combine une situation de fond qui est problématique avec une situation aiguë comme une canicule, on aura encore des problématiques exacerbées, ça c'est clair. Imaginons ça, vous êtes déjà en restriction d'eau, mais on vous interdit de prendre des douches, voilà, c'est pas facile à expliquer, donc on a besoin d'éduquer aussi sur certaines thématiques de culture du risque, et ça ce sont des projets de la Région Wallonnes de soutien, des initiatives aussi en la matière. C'est assez récent parce que c'est des constats qu'on a tous posés, notamment après les dernières inondations. Après, il faut davantage sensibiliser à cette thématique, expliquer les leviers individuels, mais aussi comment réagir, le cas échéant, à cette situation critique. Ça, je pense que c'est un des leviers importants dont on dispose.

M. Carlier : Très bien. Alors nous arrivons à l'avant dernière question. Donc, ces dernières années, on a connu un type de crise qui est aussi ce qu'on appelle une crise longue, et donc le COVID. Donc ce n'est pas un événement qui arrive subitement et qui disparaît aussi vite, un peu comme les sécheresses finalement, ça dure dans le temps. Est-ce que, selon vous, grâce au COVID, on peut mieux se préparer à ce type de crise longue justement ?

M. Riguelle : Difficile de répondre à ça parce que finalement, pendant le COVID, c'est en effet une situation qui n'était pas spécialement palpable, à part quand vous étiez malade ou très malade. C'est un risque assez, c'est là mais on ne le voit pas, on ne peut pas ne pas le voir, c'est intangible. Et donc, c'est parfois compliqué alors d'inciter la population à faire ci, faire ça, on l'a tous vu, voilà, vous prenez des mesures, on comprend pas pourquoi il faudrait se tenir à deux plutôt qu'à quatre. Ici on est sur des phénomènes a priori qui sont, en tout cas peut être pas dès le départ mais qui un moment deviennent visibles. Quand il n'y a plus d'eau dans une rivière, tout le monde le voit et se dit ok, là on a un problème. Quand vous ne pourrez plus faire de kayak parce c'est fermé , là vous dites ok, on a un souci. Quand vous n'avez plus d'eau ou un filet d'eau au robinet, là, c'est palpable. Donc je pense que ce n'est pas la même chose à. Et là, comme ça pourquoi en faire une comparaison ? Peut-être pas, mais nous, ce qu'on retient, c'est qu'il faut surtout pouvoir expliquer, je pense que ça le COVID nous a aussi montré, pouvoir vulgariser la situation. Est-ce que parler de telle ou telle variant, etc, ça ne parle à personne. Parler d'un débit, ça ne parle pas à grand monde, C'est vulgariser et donc de donner au citoyen, lui faire comprendre quelle est la gravité ou pas, la situation avec des termes compréhensibles, ça c'est déjà un des rôles de l'expert c'est de bien vulgariser et communiquer et à être transparent. Je pense que ça le COVID aussi une des leçons c'est que parfois, on ne sait pas très bien pourquoi telle mesure. Parce qu'il y avait tel enjeu important. Donc il faut aussi pouvoir être transparent sur la situation qui est en cours. Après des crises longues, est-ce que c'est encore une crise longue ou est-ce que c'est un phénomène ? Pour moi, c'est plus un phénomène récurrent qui de temps en temps génère des crises, des crisettes, devient plutôt dans les situations problématiques qui restent jusqu'à présent localisées en Wallonie. Il ne faut pas croire qu'on a des sécheresses généralisées et des problématiques partout, non. Ça reste des situations localisées. Certaines communes, certaines zones peuvent subir des impacts, mais lorsque ces impacts sont importants, oui alors il faut pouvoir gérer ça bien. Donc voilà, oui, certainement des choses à apprendre, mais je n'irais pas comparer au COVID. Il y a beaucoup de phénomène même des inondations, ça ne dure pas longtemps, mais après vous avez des mois et des mois de rétablissement, de remise en état et tout ça, et ça fait partie en quelque sorte de la gestion de la crise. Donc je pense que peut-être point intéressant, c'est aussi la façon dont on s'adresse aussi à la population au-delà de cette vulgarisation, on sait qu'il y a parfois un trop plein par rapport à ces communications qui peuvent être soit anxiogène soit mettre le doigt sur des choses qu'on n'aime pas entendre donc on doit pouvoir trouver le bon ton et à la fin travailler comme j'ai dit sur la sensibilisation et la formation des acteurs.

M. Carlier : D'accord. Très bien. Bien, écoutez ce que vous avez quelque chose à ajouter à tout cela ? L'interview en soi est terminée. Si vous avez quelque chose à ajouter, vous pouvez.

M. Riguelle : On peut en discuter très longtemps. Non, je pense que on a des ressources, on a pas mal de ressources documentaires chez nous, donc Stéphanie Hernoux peut vous fournir des rapports ou des choses qu'on a produites. Voilà, moi j'aimerais que les choses … S'il y a quelque chose éventuellement sur lequel vous souhaitez revenir, la contacter pour être bien claire sur l'interprétation des choses. Je pense que voilà, on a le projet de la cellule sécheresse c'est déjà début des années 2010, ça s'est intensifié en 2017 2018 et ça s'est continué d'année en année. Donc, c'est un dispositif qui existe, qui fonctionne. Et on doit aussi faire face à l'exacerbation des phénomènes. Peut-être que de votre travail ressortira des suggestions aussi que l'on pourra intégrer à une revue de littérature autre. J'insiste sur le fait que la gestion des sécheresses est quelque chose qui est bien pris en compte par les autorités publiques, depuis plusieurs années en Région Wallonne.

Annexe 3. Interview 2 : Monsieur Lebacq, directeur de services fédéraux du gouverneur du Hainaut

M. Carlier : Voilà. Alors, la première question, elle est très simple. Est-ce que vous pourriez vous présenter personnellement et nous expliquer la fonction que vous occupez actuellement au sein de votre institution ?

M. Lebacq : Oui, donc je suis le directeur de services fédéraux du gouverneur du Hainaut. Les services fédéraux du gouverneur, ce sont les agents qui sont mis à disposition du gouverneur pour pouvoir faire ces tâches, on va dire fédérales, puisque le gouverneur a plusieurs casquettes. Il est aussi bien, il est commissaire du gouvernement fédéral, il est commissaire du gouvernement régional, il a aussi un organe provincial, etc. Et donc, pour ces différentes missions, il y a du personnel qui est mis à sa disposition. Donc, moi, je dirige l'ensemble des services du gouverneur qui s'occupe de ces missions fédérales. Les missions fédérales du gouverneur, elles sont nombreuses. Le gouverneur, c'est une très vieille institution dans le sens où ça existait déjà presque avant la Belgique. Et donc, on leur a souvent mis toute une série de missions, puisque c'est un peu le prolongement du pouvoir exécutif en Belgique. Il est là pour exécuter un peu ce que décide les ministres. Mais on va dire qu'il y a trois axes principaux dans les missions du gouverneur. C'est tout ce qui concerne la sécurité civile et policière, avec tout ce qui concerne la planification et la gestion de crise. Il y a toute la réglementation relative aux armes, ce qui n'a rien à voir avec notre sujet, mais c'est une très grande matière. Et ça c'est un service que je dirige aussi, enfin je chapeaute. Et puis il a aussi toute une série de missions en termes de tutelle sur les zones de police et les zones de secours. Ça ce sont vraiment les principales. Alors il a, je ne vais pas dire des dizaines, il a vraiment beaucoup d'autres petites missions qui se rajoutent, qui vont de, par exemple, la gestion des officines pharmaceutiques, enfin pas la gestion mais les avis en officine pharmaceutique, des tombolas, toute une série de petites missions, des décorations, des dérogations pour des architectes, etc. Ce sont plein de petites missions qui viennent de plein de textes légaux. Il y a d'ailleurs le SPF intérieur qui vient de refaire une circulaire pour toutes les missions fédérales intérieures du gouverneur. Je pense qu'il y a une vingtaine rien que pour l'intérieur. Et donc moi, je chapeaute l'ensemble des services et surtout actuellement, je suis aussi un peu le chef de service, en plus, du bureau de sécurité provincial. C'est comme ça qu'on l'appelle dans le Hainaut. Chaque province a un nom, mais c'est plus ou moins la

même chose. Et donc, c'est le service qui s'occupe plus spécifiquement de tout ce qui concerne la planification d'urgence et la gestion des crises. Alors, je ne sais pas si j'ai été clair et complet. Donc, ça veut dire que je joue un rôle de directeur, je joue aussi un rôle de ressources humaines, etc., mais je joue aussi un rôle plus précis en exécutif dans le cadre de la planification d'urgence et de la gestion des crises, avec tout ce que ça implique, donc ce qui concerne les plans que le gouverneur a une obligation légale à faire, les plans généraux, les plans particuliers pour les Seveso, ce genre de choses, et puis le suivi de toute une série de problématiques qui peuvent survenir ou pour lesquelles il faut mettre des actions de prévention, comme par exemple la pénurie électrique, on a beaucoup travaillé là-dessus, les plans nucléaires, ici on travaille sur les OGM, qui sont les organismes génétiquement modifiés. Je pense qu'on n'en fait plus le tour.

M. Carlier : Selon votre propre définition d'une crise, considérez-vous les sécheresses comme en étant une ?

M. Lebacq : La définition d'une crise chez nous, c'est-à-dire que pour le service du gouverneur, la crise, c'est quand une action doit être menée par le gouverneur et, en général, le gouverneur est là pour coordonner l'action des différentes disciplines de la sécurité et de l'urgence. Je ne sais pas si vous les connaissez ou si vous l'avez déjà entendu parler. Donc, en gros, ce sont les pompiers, les policiers, la protection civile, etc., les ambulances qui doivent intervenir. Nous, on estime qu'il y a crise à partir du moment où il y a une nécessité de coordination et que l'on doit coordonner des moyens. Donc, ça veut dire que ce sont des événements, en général, assez précis dans le temps et l'espace. Et maintenant, je fais un peu le contraire de ce que je viens de dire, puisqu'on a géré la crise Covid. Alors là, on était en phase fédérale, mais là, il n'y avait pas vraiment de précision dans le temps ni dans l'espace puisque ça concernait, pour la Belgique, ça concernait toute la Belgique et ça a duré terriblement longtemps. On a aussi dû gérer les crises avec les gilets jaunes qui se sont étalées sur plusieurs jours, si ce n'est pas plusieurs semaines, dans plusieurs endroits. Vous voyez que c'est un peu plus vague que ça. Mais donc, ça veut dire que nous, on va estimer qu'il y a une crise à partir du moment où on va devoir coordonner des services de secours et d'intervention. Ça, c'est une décision, on va dire, un peu signe de la crise. Ça n'empêche pas que le gouverneur a toute une série de missions où on pose des actes en dehors d'une crise. Je ne sais

pas si c'est clair pour vous, présenté ainsi. On est vraiment avant tout un service exécutif et on fait un peu de prévention, mais ce n'est pas notre rôle premier. Pour nous, c'est plutôt quand l'événement s'est passé, c'est l'intervention sur l'événement.

M. Carlier : Et depuis ces dernières années, je vais notamment citer les années 2018 et 2021, la Wallonie connaît effectivement de plus en plus de sécheresse. Avec le rôle que vous occupez actuellement dans votre administration, comment avez-vous vécu ces sécheresses ?

M. Lebacq : Mais voilà, ça ne fait pas... En fait, ces gestions de sécheresse ne font pas tellement partie des compétences du gouverneur. Pour moi, la plupart des problématiques dues à la sécheresse, ça relève vraiment plus de la région Wallonne. Parce que le gouverneur dans ses missions fédérales et même dans ses missions régionales, parce que ses missions régionales sont plus administratives, c'est des tutelles et ce genre de choses. Je veux dire, il peut jouer un rôle de prévention, il peut interpeller des autorités, ce genre de choses. Ce n'est pas son rôle premier. Lui, il va plutôt gérer un moment où il y a une telle crise de sécheresse qu'il faut soit prendre des décisions, soit peut-être envoyer des camions et de l'eau parce qu'il n'y a plus assez d'eau dans un village. On n'est pas arrivé jusque-là. Pour moi, c'est une problématique plus générale qui dépend de la région Wallonne et de décisions. Je pense que la sécheresse, quand il y a des répercussions, c'est souvent parce qu'il y a un problème d'infrastructure. En tout cas, il faut des solutions structurelles à la problématique de la sécheresse. On ne sait pas empêcher la sécheresse, on n'a pas encore le pouvoir pour. Ça veut dire qu'il faut mettre en place une série de mesures structurelles pour limiter ou empêcher les aspects négatifs de la sécheresse. On est plus sur une politique générale d'un gouvernement exécutif, comme en mon avis avant tout la région Wallonne. Donc voilà. Alors ça n'empêche pas que le gouverneur prend des décisions, il peut prendre des décisions préventives, mais il a aussi, vous savez qu'un gouverneur, c'est un pouvoir régalien, comme il dépend du gouvernement, et il a la possibilité de prendre des arrêtés de police, ce que par exemple la région Wallonne ne sait pas faire. La région Wallonne n'a pas de pouvoir régalien, elle ne peut pas prendre des arrêtés de police. Et donc, bien souvent, c'est ce qui est arrivé en 2018, dans les dernières années, je n'ai plus de date, le gouverneur, et dans toute la plupart des provinces, a pris des décisions, a pris des arrêtés de police qui alors limitaient les droits des gens, notamment en termes d'utilisation des feux à l'extérieur, de barbecue, etc. Je ne sais pas

si vous en avez vu passer ou si vous avez entendu parler. Donc, le gouverneur a pris un arrêté qui alors interdisait les feux pour les camps scout, qui interdisait les barbecues, en tout cas dans le domaine public, qui interdisait même le fait de faire du feu, pour plein de raisons. Et donc, il y a des feux de la Saint-Jean qui sont organisés dans des communes parfois, ou des choses ainsi, et je pense que dans certains cas, ça avait été interdit suite à l'arrêté de police du gouvernement. Donc voilà son rôle, quoi. Mais on n'est pas dans un rôle de gestion globale, quoi, puisque là, c'est pas ses compétences.

M. Carlier : D'accord. Si je comprends bien, la problématique des sécheresses n'est pas du tout centrale dans votre institution.

M. Lebacq : Elle n'est pas centrale tant qu'elle ne déclenche pas une crise telle que je vous l'ai décrite. Nous, ça devient central quand ça implique une crise. Et ça peut aussi avoir ce qu'on appelle des effets dominos. Disons que, alors ce n'est pas le cas dans le Hainaut, on peut l'imaginer à Liège, où il y a aussi le gouverneur, il y a Tihange, disons que la sécheresse a un impact sur l'eau de refroidissement de la centrale nucléaire, ça va devenir une crise, ça, pour le gouverneur. Et à ce moment-là, ça va devenir centrale. Donc, c'est pas qu'il y a des choses qui sont centrales ou pas chez nous, c'est-à-dire qu'elles deviennent centrales au moment où ça devient une crise. À ce moment-là, oui. Et ça peut avoir un impact, alors, sur la sécurité des gens, ce genre de choses. Voilà. Je ne sais pas si je vous ai répondu. C'est un peu plus subtil que ça. Évidemment, en Belgique, on a beau avoir différents niveaux de pouvoir et des compétences qui sont un peu éclatées, ce n'est pas toujours très clair, les limites des compétences de chacun et de chacune et de chacune d'entités, elles ne sont jamais aussi claires qu'on pourrait le penser. Je suppose que vous avez déjà remarqué ça. Le fait que la planification d'urgence s'agisse d'une crise, c'est des aspects fédéraux du gouverneur. Mais il y a un sens d'une crise régionale aussi qui a aussi des compétences pour gérer un peu certaines crises ou pour aider ou soutenir. Il n'y a pas une frontière nette et claire qui dit, ça c'est le gouverneur qui fait ça avec ses services fédéraux, ça c'est la région où elle est, et ça c'est les pompiers, etc. Dès que ça peut avoir un impact sur la sécurité des gens, ça devient une problématique pour un gouverneur. Mais lui, encore une fois, pour avoir une réponse sur l'impact direct que ça peut avoir. Je ne sais pas si je suis clair, parce que quand je me suis lancé, parfois...

M. Carlier : Oui, oui, tout à fait, il n'y a pas de souci. Sinon, je vous demanderai des précisions, ne vous inquiétez pas. Et est-ce que les précédentes crises dont on a parlé, justement, vous ont permis de mieux gérer celles qui ont eu lieu par après, de mieux les appréhender ?

M. Lebacq : Oui, oui, parce qu'il faut savoir que quand le gouverneur prend un arrêté de police, il ne le décide pas tout seul dans son bureau. Le gouverneur a des moyens mais qui sont relativement limités. Son bureau de sécurité, il y a peut-être 7 ou 8 agents à tout casser qui travaillent dedans et qui s'occupent de plein de choses. Ça veut dire qu'on travaille beaucoup en collaboration avec les différentes disciplines, entre autres les pompiers et les policiers. Et bien souvent, quand on prend des arrêtés de police, c'est fait en concertation avec eux. La première fois qu'on l'a fait, il a fallu vraiment prendre beaucoup de contact à gauche et à droite. Après, l'expertise en plus, elle est chez les experts. Je veux dire, les experts en incendie, c'est les pompiers, ce n'est pas le gouverneur, ce n'est pas nous. Comme vous, je suppose, a moins que vous ne soyez pas pompier volontaire, vous n'avez pas de connaissances en incendie. Donc, ça veut dire qu'il faut demander, il faut discuter avec les pompiers pour décider, tiens, qu'est-ce qui devrait être interdit à votre sens, qu'est-ce qui devrait être permis, qu'est-ce que ça peut avoir comme conséquence. Et donc, c'est pour ça qu'on dit, les barbecues dans un bois, sur un grand champ, c'est très dangereux. Alors que peut-être que sur une terrasse à l'arrière d'une maison, il n'y a pas de problème. Et les pompiers savent le dire. Les pompiers vont aussi signaler, écoutez, on a de plus en plus de feux. En fait, ce qui se passe souvent en sécheresse, en problématique pompier, c'est qu'ils ont des feux dans les champs et ce genre de choses. Et ça se répand de plus en plus. Ça veut dire que ça va un peu dans les deux sens. Nous, on leur demande des questions, tiens, comment ça se passe ? Et eux, parfois, ils se rendent compte qu'ils ont un problème, ils font monter le problème. Donc ça veut dire que... Quand on a fait le premier arrêté de police, je pense que c'était en 2018, il a fallu courir un peu à gauche et à droite et prendre contact. Alors on a des réseaux, on sait à qui il faut s'adresser, mais ça prend du temps. Quand on a dû reprendre cet arrêté de police-là, on avait déjà l'expérience des précédents et c'était beaucoup plus vite à prendre puisqu'on comprenait ce qu'il fallait faire, on discute avec les intervenants, ils savent ce qu'on veut, on comprend ce qu'ils veulent et donc ça va beaucoup plus vite. Donc le fait, oui, c'est plus fluide et plus rapide.

M. Carlier : D'accord. Et donc, est-ce que vous trouvez que depuis les premières fois, entre guillemets, est-ce que vous pensez que la méthodologie a changé, a évolué, ou finalement, elle est restée la même, mais simplement devenue plus efficace ?

M. Lebacq : Je ne pense pas que la méthodologie... Elle est devenue sûrement plus efficace et plus efficiente, ça c'est certain. Mais bon, comme encore une fois, notre... Notre réponse n'est pas immense tant qu'il n'y a pas un problème très spécifique. Ça ne demande pas de méthodologie non plus très compliquée. On a surtout gagné en efficacité et en efficience. Après, il n'y a pas eu de nécessité à notre niveau de changer nos façons de faire. Il faut aussi savoir qu'on a plein de méthodologies qui sont déjà d'application en gestion de crise et en planification d'urgence. En planification d'urgence et en gestion de crise, plus vos procédures sont identiques ou reproduisibles, plus vous êtes efficace. Donc, ça veut dire qu'on essaye un maximum d'utiliser tout le temps les mêmes procédures, soit d'alerte ou d'intervention et ce genre de choses. Les hommes, les gens, les intervenants ou intervenantes sont habitués et ça facilite le travail. Ça veut dire que rien ne nous empêche. Après, il y a des spécificités pour chaque type d'alerte ou de problématique, mais fondamentalement, dans la planification d'urgence, par exemple, on utilise toujours un peu la même structure et on s'y tient. Après, dans une structure, par exemple, le scénario d'alerte ou le scénario d'accident, il y en aura beaucoup plus pour un plan Seveso que pour une problématique de sécheresse. Mais il y a d'autres choses qu'on va mettre, mais on va toujours utiliser la même structure. Donc, c'est-à-dire qu'il y a déjà une méthodologie qui, en plus d'une méthodologie et des procédures qui ont été très régulièrement testées et qu'on connaît très bien. Donc, voilà. Mais c'est une erreur de pensée qu'il faut... Enfin, je pense. Mais c'est ma vision des choses parce qu'encore une fois, moi, je suis plus dans la réaction. Mais je pense que c'est une erreur de penser qu'il faut multiplier les plans. Il y a un plan général d'urgence et d'intervention pour les provinces. Je ne sais pas si vous avez entendu parler des plans généraux. Donc chaque commune a son plan général, et puis chaque province a son plan général. Il y a un plan général d'urgence et d'intervention, et ce plan général d'urgence et d'intervention, il s'applique globalement, sauf s'il y a vraiment des spécificités, comme par exemple un Seveso, ou un site nucléaire, où là on va développer un plan très spécifique, ou un événement dont on estime que l'analyse de risque dit qu'il faut faire quelque chose. Dans ce cas-ci, si on doit gérer une crise de sécheresse, c'est qu'utilisons les procédures qui existent, parce qu'en fait ce sont des procédures qui sont rodées et habituelles.

M. Carlier : D'accord. Les sécheresses ont des impacts à différents niveaux, bien évidemment, que ce soit socio-économique, touristique ou au niveau de la santé. Est-ce qu'il y a un impact qui est plus frappant à vos yeux et un domaine touché qui semble plus important ? Et quelles sont les mesures qui sont prises pour pallier aux dégâts qui sont liés à ce domaine ?

M. Lebacq : Oui, c'est ce que je disais. Nous, ce qu'on regarde le plus, c'est la sécurité des gens et la sécurité des biens. C'est là où est notre rôle principal. Le gouverneur a aussi dans ses autres compétences parfois des compétences, mais qui ne dépendent pas du fédéral à ce moment-là, mais des compétences un peu de soutien touristique, économique ou ce genre de choses. Mais en tout cas, dans ses missions fédérales, c'est plutôt tout ce qui concerne la sécurité des biens des personnes. Et donc, pour moi, c'est ça qui est central. C'est parce que c'est mon job que ce soit central. À partir de ce moment-là, de fait, on doit mettre en place des procédures ou quelque chose pour pouvoir éviter, justement, ce problème de sécurité. La meilleure façon d'éviter qu'il y ait un feu, c'est d'empêcher les gens de faire du feu. Voilà. Et donc, c'est la première décision qui est prise. C'est limiter les risques. Je ne sais pas si vous connaissez un peu les théories d'analyse de risque et de gestion de risque. La première chose à faire, c'est d'éliminer le risque. Et si on ne sait pas éliminer le risque, parce qu'il y a des moments, à ce moment-là, on va protéger et on va prévoir l'intervention. C'est un peu la façon dont on travaille. On essaie au maximum d'éliminer le risque. Ça ne fait pas plaisir à tout le monde, mais si c'est nécessaire, on interdit les feux, on interdit les feux de camp, on interdit les barbecues. Puis on sait bien qu'il y a quand même des risques, parce qu'il y a quand même des fermiers qui travaillent dans leurs champs avec des machines qui peuvent surchauffer et provoquer des incendies. Donc à ce moment-là, c'est soit d'interdire le travail à certaines heures, ça on n'y en est pas là, ou c'est d'informer, alors ça peut se faire à notre niveau ou au niveau régional, ça ça dépend, les agriculteurs d'éviter de travailler ou de laisser tourner leurs machines au milieu d'un champ toute la journée. Et puis la troisième chose, et là on revient plus sur les compétences du gouverneur, c'est de s'organiser avec les disciplines de l'urgence pour... pour si jamais un incendie se déclare et tout, qu'on puisse le gérer au mieux. Donc voilà un peu notre façon de voir. Mais encore une fois, vous voyez, nous, on est très focalisés sur la problématique de la sécurité des biens des personnes, moins sur la problématique touristique ou économique, qui sont toutes aussi importantes, mais qui doivent être gérées par d'autres personnes.

M. Carlier : D'accord. Mais justement, vous me parlez des acteurs avec qui vous travaillez en collaboration, donc la police, les pompiers, la protection civile. Est-ce qu'il y a d'autres acteurs avec qui vous travaillez dans ce genre de crise de sécheresse ?

M. Lebacq : Les autorités locales aussi. Encore une fois, comme disait le gouverneur, c'est une petite équipe, donc on travaille beaucoup avec les autorités locales, donc avec les communes. On relève les informations. Quand le gouvernement prend un arrêté de police, il s'impose à tout le monde. Et on est aussi un service de soutien et de conseil par rapport aux autorités locales. Et donc ça arrive que soit sur base de l'arrêté du gouverneur ou si le gouverneur n'a pas encore pris l'arrêté, que des communes nous interpellent, ce genre de choses. Et donc là, c'est un client très important puisque c'est quand même l'autorité qui est la plus proche, on va dire l'autorité administrative qui est la plus proche des gens. Voilà. Après, évidemment, on travaille aussi avec le Centre des crises régionales, surtout sur une matière qui concerne énormément la région Wallonne. On est aussi fort au contact avec eux. On a besoin de ceux qui en aident. On travaille aussi avec d'autres autorités. Quand je parle d'autorité locale, il y a aussi l'autorité provinciale. Il faut savoir que, je ne sais pas si c'est clair pour vous, mais le gouverneur... Il faut distinguer la province en tant que telle du gouverneur. La province, c'est une institution avec une élection, un conseil, un collège, etc. Le gouverneur, est organe provincial dans le sens où il participe au collège avec voix consultative et peut être interpellé au conseil, mais n'est plus le chef de la province, comme c'était le cas il y a encore 20 ans. Ça, ça a évolué. Mais donc voilà, on travaille beaucoup en coordination avec une série d'acteurs locaux, etc. C'est plutôt pour la prévention. Et puis alors pour l'intervention, je dis, les pompiers... Et évidemment aussi, si jamais il doit y avoir un gros incendie, ça peut être caché de nous. Il y a la discipline 2, donc c'est tout ce qui concerne les ambulances, le soutien médical. La discipline 4, c'est tout ce qui concerne la logistique, c'est la protection civile, mais aussi l'armée, la Défense peut intervenir et on a des contacts avec eux. Et puis alors, encore une fois, en cas de crise, telle que je vous définis, le gouverneur aussi a un très grand rôle en communication. Mais c'est de la communication de crise, c'est encore une fois. Il peut parfois faire une communication, attention, hausse d’incendie, c'est dangereux, etc. Mais une communication plus globale ne dépend pas de nous. Par contre, s'il y a un incident, un incendie, la communication va être prise en main par le gouvernement avec les moyens de communication qu'il a ou les autorités locales.

M. Carlier : Très bien. Vous anticipez déjà ma prochaine question. J'allais vous parler de la communication avec les citoyens directement. Comment fonctionne cette communication avec les citoyens et qui est chargé de celle-ci exactement ?

M. Lebacq : Encore une fois, il faut distinguer si c'est crise ou pas. Si c'est pas de crise, le gouverneur a une communication, il peut avoir ou a des communications, mais ça va passer par les réseaux sociaux, il peut faire une interview, ce genre de choses, il a son porte-parole, etc. Donc ça, c'est une communication générale qui va souvent se greffer sur une communication plus générale, peut-être de la région wallonne, ou être complémentaire. Après, s'il y a une crise, encore une fois, qui doit être gérée au niveau du gouverneur, à ce moment-là, il a des moyens de communication beaucoup plus puissants, mais des communications de moyenne crise. Il a BeAlert, par exemple. Je ne sais pas si vous avez entendu parler de BeAlert. Excusez-moi. Je suis désolé, je vais décrocher.

M. Carlier : Pas de souci.

(Coupure suite à un appel téléphonique)

M. Lebacq : On s'occupe aussi des élections, entre autres, on a des missions, et on arrive à la date de butoir pour compléter les listes électorales qu'on doit valider, et donc on sent beaucoup de demandes. Je suis désolé, parce qu'il y a la communication.

M. Carlier : Voilà, c'est ça. Je ne sais pas si vous aviez quelque chose à rajouter ?

M. Lebacq : En cas de crise, à ce moment-là, on a des outils de communication assez puissants. Oui, je parlais de BeAlert, je ne sais pas si vous avez entendu parler de BeAlert. Mais c'est un outil qui est utilisé par le gouverneur, qui permet alors d'envoyer des alertes dans des zones où on voit toute une série de personnes de façon un peu globale et tout. Voilà

un outil qui peut être utilisé. Mais c'est un outil de gestion de crise, BeAlert avant tout. On pourrait imaginer qu'on envoie un BeAlert à tous les habitants de la province, mais ce n'est peut-être pas l'idéal d'envoyer un SMS à tout le monde pour dire attention, il y a beaucoup de soleil, il y a de la sécheresse. Mais par exemple, ce qu'on va plus utiliser en BeAlert, Il y a un risque, par exemple, très, très élevé dans une telle zone de la province et tout, peut-être que là, on pourrait faire un BeAlert. Et puis, il y a un accident qui arrive, un incident. Encore une fois, ça n'a pas été le cas chez nous, mais je pense que celle de la province de Liège a eu des gros incendies. C'était l'année passée, il y a deux ans, je pense, où ils ont dû intervenir. Et à ce moment-là, on est en plein dans une crise qui est due à la sécheresse, un feu de forêt où il faut de très gros moyens, des gros moyens de coordination et tout. Et là, le gouvernement a été complètement impliqué. Je ne sais pas si vous avez pris contact aussi avec la province de Liège. C'est intéressant pour vous. Je ne sais plus si c'est la province de Liège ou Luxembourg. Je pense que c'est dans les Fagnes. Pour moi, c'est à Liège qui a dû gérer, qui ont géré un incendie de forêt. C'est le genre de choses dont on n'avait pas l'habitude il y a 10-15 ans, alors qu'on voyait ça en France, mais pas chez nous, et que maintenant, on commence à avoir chez nous. Je sais aussi que les pompiers ont du matériel spécifique, par exemple, par là. Encore une fois, c'est moins notre... On a moins ce problème-là, puisque je pense que les Fagnes sont spécialement touchées, mais je sais que les pompiers ont du matériel et des procédures spécifiques pour l'intervention en cas d'incendie de forêt.

M. Carlier : Tout à fait. Vous me parliez tout à l'heure, par exemple, en cas de sécheresse, des interdictions. Pas de souci.

(Coupure suite à un appel téléphonique)

M. Lebacq : Vous voyez qu'on est très occupé, que ça vient un peu dans tous les sens, ça fait notre problème. On s'occupe de beaucoup de choses, c'est très intéressant de s'occuper de beaucoup de. Choses, mais alors après...

M. Carlier : Pas de problème aucun. Oui, donc je vous disais, vous parliez tout à l'heure, par exemple, des interdictions de faire des feux qui sont, dans certains cas, imposées aux citoyens. Est-ce que vous estimez que les citoyens, justement, ont un rôle important à jouer en cas de sécheresse ? Et si oui, lequel ?

M. Lebacq : Oui, je suis persuadé que le citoyen a un rôle à jouer. Ça, je suis persuadé. Je pense qu'en Belgique, on n'a pas encore assez développé auprès des citoyens et même dans les écoles, etc. Comment est-ce qu'on appelle ça ? Les réflexes, justement, à avoir en cas soit de crise ou en cas de problème, etc. C'est un terme. Il y a des pays comme ça, dans les pays scandinaves ou au Canada, ils sont beaucoup plus habitués à ça et c'est inculqué. Et donc, Il y a deux choses. Il y a un côté préventif et de fait, je pense que c'est important que les citoyens se rendent compte aussi des gros problèmes et qu'ils se rendent compte que parfois, il faut laisser tomber quelque chose qu'ils voulaient faire, qu'ils auraient fait plaisir de le faire, mais voilà, que pour le bien de la société, c'est une bonne chose et que ça a un impact pour eux aussi. Et puis, quand une crise se déclenche, ils devraient avoir plus de réflexe de savoir ce qu'ils doivent faire, se confiner, ne pas se confiner, genre les choses, suivre les informations, et surtout se tenir aux instructions, aux directives qui sont données par les autorités. Je pense qu'il faudrait une plus grande implication des citoyens, mais je pense que ce n'est pas encore assez dans notre culture. Sans que ce soit négatif. On n'a pas assez cette culture, la culture du risque, évidemment. On n'a pas assez de culture du risque, je pense, en Belgique, parce qu'on ne le dit pas aux gens. Ce n'est pas leur faute. Et comme ce n'est pas dans la culture, les autorités, ce n'est pas un réflexe qu'elles ont, à mon avis. Quand je parle d'autorité, là, c'est une façon très générale. Ça devrait peut-être commencer à l'école. Ce serait peut-être la communauté française qui pourrait avoir des choses. Et je pense que ce n'est pas spécialement limité aux incendies. Je pense que plus globalement, on aura une culture de risque qui ferait que les gens auraient plus vite le réflexe de faire attention.

M. Carlier : D'accord. Alors, est-ce qu'à l'heure actuelle, vous avez des moyens à votre disposition qui vous permettraient d'anticiper ou d'atténuer les impacts des futures sécheresses ? Ce n'est pas vraiment votre rôle, la prévention, mais...

M. Lebacq : C'est ça, voilà. Bon, à part un peu de communication, de fait, et à part l'arrêté. Mais l'arrêté, il sort quand la sécheresse est déjà là. Ce n'est pas ça qui va anticiper la sécheresse. Encore une fois, ce n'est pas notre rôle. Nous, on est plutôt des intervenants et pas vraiment... Voilà. Je pourrais communiquer un peu plus, mais je pense que ça mérite une communication un peu plus générale. Après, on n'est pas spécialiste là-dedans. On est un spécialiste en gestion de crise, mais pas dans les problématiques de sécheresse et de nappes phréatiques, par exemple, et de pompage d'eau. Ce n'est pas tellement dans les compétences du gouverneur.

M. Carlier : D'accord, d'accord. Tout à l'heure, vous m'avez un peu parlé justement de la crise Covid, qui était une crise longue, vous l'avez souligné vous-même. On considère parfois dans certains textes, effectivement, les sécheresses comme étant des crises longues aussi, avec une durée dans le temps. Est-ce que, justement, selon vous, la crise du Covid, de par sa forme et du fait qu'elle soit une crise longue, permettrait de mieux nous préparer à d'autres crises longues, comme les crises de sécheresse, par exemple ?

M. Lebacq : Oui, oui. Surtout si les crises de sécheresse, parce que pour le moment, les crises de sécheresse sont plutôt aigües et les répercussions, surtout en Wallonie, ne sont pas encore trop graves. De ce que je sais, encore une fois, je ne suis pas spécialiste, mais ça a un impact, surtout en termes d'incendie et ce genre de choses. C'est sûrement un impact aussi en termes économiques pour les fermiers et ce genre de choses. Mais pour le moment, c'est encore sous contrôle, c'est le sentiment que j'ai. Mais on pourrait imaginer qu'on ait de plus en plus de sécheresse et que les impacts s'additionnent et deviennent plus compliqués. Un peu comme le COVID, où le problème du COVID, ce n'était pas tellement la circulation du virus, c'était tous les impacts en dominos que ça impliquait. Et donc oui, non seulement je pense que de fait, ça nous y a préparé, parce qu'encore une fois, les textes sont plutôt faits pour des gestions de crise, on va dire, assez précises et spécifiques. Et là, on est sur des choses de plus large qui touche beaucoup de portes de la société, donc ça nous y a préparé. Et alors, ça a eu un impact aussi. Nous, on se rend compte dans nos services, par exemple, que beaucoup d'autorités, de gens se sont un peu souvenus qu'il y avait des gouverneurs et qu'il était le rôle des gouverneurs. Pendant la crise du Covid, on a vraiment été en première ligne de façon très, très, très forte. On a énormément travaillé avec les peu de moyens qu'on avait. On a mis

beaucoup de choses en place. Aussi bien les gouvernements que les autorités locales se sont beaucoup retournés vers les gouverneurs et ses services pour poser des questions, avoir du soutien, pour essayer de résoudre des problèmes, ce genre de choses. On se rend compte maintenant que, par exemple, le gouvernement Wallon, par rapport aux inondations, là on est au contraire de la sécheresse, mais on est dans le même genre de choses aussi, a aussi beaucoup interpellé les gouverneurs et les interpelle plus régulièrement. Oui, il y a des enseignements à tirer, je pense aussi. Encore une fois, les problèmes structurels ne peuvent se résoudre que par des solutions structurelles. Et ça, c'est un des enseignements du Covid. On a pu pallier, parce que c'est LE Covid et que le Covid, ça ne devait arriver qu'une fois. Bon, on a quand même eu quelques vagues et ça a duré plus longtemps que prévu. Mais la sécheresse, évidemment, montre bien que ce genre de problèmes ne peuvent se résoudre que sur le long terme avec... Alors soit il faut assumer qu'il y aura d'autres sécheresses et qu'il faut mettre en place des choses pour pouvoir les vivre, soit on peut se dire que si on prend certaines actions, on pourrait limiter les sécheresses, mais j'ai du mal à croire qu'on peut limiter les sécheresses et alors il faut les prendre.

M. Carlier : D'accord, très bien. Moi, de mon côté, c'était ma dernière question. Maintenant, je vous laisse la parole si vous avez quelque chose à rajouter à tout ce qui a été dit.

M. Lebacq : Je pense avoir été assez complet. Je ne sais pas si c'est bon pour vous. Il ne faut pas hésiter et avoir été assez clair. Mais bon, voilà. Les problèmes structurels et multifactoriels ne savent pas être résolus par une ou deux solutions. Il n'y a pas de solution miracle. Je ne sais pas ce que vous en pensez, les suivis. Je pense vraiment que la problématique d’une sécheresse risque de se répéter et avoir des impacts en cascade sont de plus en plus importants. Il y a des décisions à prendre pour limiter. Encore une fois, on ne saura pas empêcher les sécheresses, à mon avis, mais on peut essayer de limiter les problèmes avec des décisions de gestion d'eau, par exemple, ou de distribution d'eau. Nous, à notre niveau, on est plutôt là pour intervenir sur les pics aigus. On est relativement prêt. On n'est pas prêt à tout, On est relativement prêt à ce genre de choses et d'intervention. Ça a été le cas à Liège quand ils ont dû intervenir sur les feux de forêt.

M. Carlier : D'accord, très bien. Très bien, très bien. Écoutez, je coupe l'enregistrement dans ce cas.

Annexe 4. Interview 3 : coordinateur PLANU d'une commune hennuyère

M. Carlier : Pas de souci, pas de souci. Voilà alors la première question : est-ce que vous pouvez simplement vous présenter, nous expliquer, nous expliquer la fonction que vous occupez actuellement au sein de votre institution ?

Interviewé : Oui, en fait, mon nom, vous connaissez. En fait, je suis ingénieur en chimie de formation avec des compléments au niveau conseiller en sécurité, hygiène. C'est ce qu'on appelait avant comme ça, maintenant c'est conseiller en prévention. Je suis aussi technicien en prévention incendie et j'ai aussi, je suis donc fonctionnaire coordinateur PLANU à [] ça vous couperez si c'est nécessaire. Voilà, donc je suis retraité. En fait, j'ai exercé la fonction de capitaine commandant en second service incendie de La Louvière. Donc je suis en… Donc je suis donc en activité complémentaire en raison de deux jours/semaine. Voilà.

M. Carlier : D'accord. Selon votre propre définition d'une crise, est ce que vous considérez les sécheresses comme en étant une ?

Interviewé : Ah oui, effectivement. Donc à partir de partir du moment où elle peut créer un désordre comme la définition est donné dans arrêté royal et une réorganisation maintenant une sécheresse, il y a un début, il y a une fin. Donc au début, on va anticiper des choses et on se rend compte en fonction de la météo qu'il y a des choses à mettre en place au petit à petit. Il n'y a pas d'effet de surprise pour le moment. Donc nous ne sommes pas un pays où l'on vit pratiquement en permanence en sècheresse avec des périodes de pluies ponctuelles. Nous, on est plutôt dans la pluie avec des périodes de sécheresse ponctuelles. Mais ceci dit, ça nous préoccupe de plus en plus ça et parce que ça devient davantage récurrent.

M. Carlier : Voilà. Effectivement, depuis plusieurs années, la Wallonie fait face à diverses crises de sécheresse, notamment des années particulières comme 2018 2019, qui ont été fort

marquées par les sécheresses. Avec la fonction que vous occupez actuellement, comment avez-vous vécu ces crises ?

Interviewé : Je vais dire, jusqu'à présent, étant donné... Oui, voilà, désolé. Donc il y a, il y a une durabilité et il y a plusieurs paramètres à prendre en compte. Et bien sûr l'intensité de la sécheresse et dans le temps. Bon, à ce moment-là, je vais dire, on a suivi assez bien les règles, les notes qui nous étaient transmises par le gouverneur de la province de Hainaut en terme d'autorisations accordées. Exemple les feux d'artifice, tout ce qui était à aller, les feux de Bengale, enfin tous des trucs comme ça qui étaient totalement interdites pendant cette période-là. Deux y avait aussi s'assurer au niveau de l'approvisionnement en eau et des personnes seules et d'un accompagnement, mais là ça provenait plus du ministère de la Santé tant fédéral que de la région. Et donc ça, les services sociaux ont réalisé tout ce travail au quotidien. Voilà. Bon. Donc ce qui veut dire que on a pu avoir des mesures qui ont été mises en place au fur et à mesure qu'on recevait les informations. Est ce qu'on aurait pu anticiper ? Maintenant, on est davantage drillé, donc, c'est vrai que quand on le sent arriver, on va anticiper. On ne va pas commencer à avoir des notes. On peut aussi avoir quand même des règlements de police édictées par par le bourgmestre concernant par exemple l'utilisation des artifices, etc. Voilà donc tout ça, pour le moment, je ne sais même pas dire que c'est déjà intégré dans notre plan général d'urgence et d'intervention, mais on pourrait imaginer avoir des fiches actions qui vont venir s'ajouter au fil du temps. Voilà.

M. Carlier : D'accord. Est-ce que la problématique des sécheresses est centrale dans vos notes, dans votre administration ? Est ce qu'elle est souvent évoquée et comment elle arrive sur la table ? Comment elle arrive sur la table dans votre gestion de crise ?

Interviewé : Oui, elle n'est pas centrale. Elle n'est pas centrale parce que d'abord on a zoning Seveso qui est quand même qui est plus, qui plus au centre de nos préoccupations. Donc je ne vous cache pas que c'est plutôt ça qui au quotidien, préoccupe le citoyen, assez, assez fortement d'ailleurs. Il y a des commissions Seveso qui se réunissent régulièrement, on a des contacts avec les entreprises Seveso, très régulièrement, on collabore avec les services

provinciaux pour les plans particuliers d'intervention, etc, etc. Jeudi, on a un exercice d'ailleurs de répétition. On en a assez régulièrement avec toutes les entreprises. C'est plutôt ça qui est au centre de nos préoccupations. Alors deux, en dehors d'un bois à [], mais qui est un bois qui appartient à la Région wallonne, qui est géré par la Région wallonne, nous n'avons pas particulièrement de risque important. Je pourrais peser un peu mes mots, mais on n'a pas de risque important de risque d'incendie dû à la sécheresse. Ce serait plutôt des champs, bien des choses comme ça quoi. Mais voilà, on n'est pas tellement concerné par ça en fait. Ceci dit, c'est pas pour ça que c'est pas une préoccupation, mais elle n'est pas centrale.

M. Carlier : D'accord, je comprends. Est-ce que les précédentes sécheresses vécues vous ont elles permis de mieux appréhender les suivantes ?

Interviewé : Oui, bien sûr. C'est ça, donc aujourd'hui sur simple concertation et accord du bourgmestre et de du Directeur général et du collège, bien sûr, on active les services sociaux et automatiquement, moi je sais ce que j'ai à faire au niveau des permis par rapport aux activités qui nous sont sollicitées. Toutes les activités passent chez nous en termes de demande.

M. Carlier : D'accord. Mais justement, comment aujourd'hui alors percevez-vous les risques de sécheresse ? Et quelle est la méthode adaptée en cas de crise ?

Interviewé : Pour le moment, allez, je vais dire, il y a eu, vous avez cité des 2018 2019 et il y a eu des périodes moindres. Bon, je vais dire, à un moment donné, on doit prioriser les choses. Donc, ce qui apparaît de façon, allez, je vais dire aléatoire, même si ça s'accentue par la suite, mais ça on verra. Moi en tout cas, je ne serai plus là, mais comment, nos préoccupations aller centrale ne portent pas nécessairement là-dessus, hein ? Et comme je vous l'ai dit, et au risque de me répéter, je vais vous dire voilà, on la sent arriver, elle est annoncée, on suit les bulletins météo et pas que là-dessus. Parce que ce qui nous préoccupe

davantage ces six derniers mois, ce sont les inondations. Voilà. Et donc ça, c'est davantage récurrent que la période de sécheresse. Je vais vous dire franchement bon, nous ne sommes pas dans un territoire avec une zone des zones inondables. Mais on est préoccupé parce que, certes, on a eu pas mal de réactions de certains riverains dans une zone où on était en partie dans des zones de marais ici. Et donc il y a des stations de pompage. Alors ça convenait bien aux riverains que les entreprises pompaient l'eau pour leur activité. Mais certaines entreprises ont limité pour le moment leur activité avec la crise économique et donc le pont pompe moins, beaucoup moins d'eau et donc des problèmes qui qu'on avait oublié tels que les inondations des caves, enfin inondations entre guillemets, eh bien réapparaissent aujourd'hui de façon sporadique. Voilà. Mais pour le moment, je l'ai dit, on n'est pas dans une anticipation, il faut vivre avec les problèmes que l'on vit. Encore une fois, comme je l'ai dit, nous on doit vivre assez régulièrement avec des mises à l'arrêt, des redémarrages, des usines, etc. Et ça, c'est le quotidien de certains riverains. Et c'est là-dessus qu'on se fixe, parce que ça, ça peut être très soudain. Quand vous avez une perte d'ammoniac ou bien de Nox, ça arrive à la minute. Et donc à ce moment-là, on sait comment réagir. Et là, ça devient très urgent. C'est pas comme une sécheresse en fait.

M. Carlier : Oui. Les sécheresses, quand elles ont lieu, ont des impacts à différents niveaux, forcément, comme beaucoup de crises, que ce soit au niveau socioéconomique, au niveau touristique ou au niveau de la santé. Est-ce que vous, de votre point de vue, il y a un domaine qui semble plus impacté que les autres ? Et alors, dans ce cas-là, quelles sont les mesures que vous prenez pour pallier les dégâts des crises concernant ce domaine-là en question ?

Interviewé : Encore une fois, comme je l'ai dit, tout dépend du nom d'une commune ou d'une ville à l'autre. L'impact aussi. Bon, on redémarre.

M. Carlier : J'ai entendu. Ça dépend d'une commune à l'autre et après ça a coupé.

Interviewé : Voilà, c'est ça. Ben oui, et en fait, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'impact pour nous, pour le moment, ça s'est déroulé sur le plan social. Prendre soin des personnes âgées à

s'assurer que, etc. Donc là, ce sont de nouveau les services sociaux. Moi je peux activer ou solliciter le bourgmestre et ce qu'il fait généralement. Donc, comme nos relations sont excellentes à partir du moment où le PLANU demande ou sollicite ou donne un avis, il y a toujours une action positive qui s'en suit. Voilà. Bon, ceci dit, en dehors de ça, et de nouveau l'impact c'est aussi par rapport aux activités dans une commune, dans une ville. La vie des citoyens, c'est aussi beaucoup d'activités qui tissent des liens entre les voisins, entre des mouvements d'éducation permanente, etc. Et donc, à partir du moment où on empêche. Je me souviens comme ça dans les années 18 et 19, où il y a une activité comme ça qui s'appelle Les Feux de la Saint-Jean, ça presque été de dire que le feu cette année-là il était interdit. Et voilà. Et donc ça crée des frustrations, hein. Mais on l'a toujours fait. Oui, mais voilà, cette année-ci on ne pourra pas le faire. Et donc ça, ça crée un peu de critique, c'est presque un peu l'emmerdeur. Voilà. Alors au 21 juillet, il n'y aura pas tir de feux d'artifice par exemple. Ce sont des choses comme ça. Bon, c'est pas sans conséquences en termes de frustration du citoyen qui ne comprend pas nécessairement nos propositions par rapport à ça.

M. Carlier : D'accord, très bien. Dans le cadre de la gestion des sécheresses, quels sont les acteurs avec lesquels vous vous êtes amenés à travailler, notamment prioritairement ? Par exemple, vous parliez du bourgmestre ou ou des acteurs sociaux.

Interviewé : Bien, d'abord, faut peut-être rappeler un peu qui dirige la cellule de sécurité. Donc, on peut réunir le cas échéant et que l'on fait donc pour des activités récurrentes. Mais quand on a eu la crise du COVID, on a réuni la cellule de sécurité parce que c'est un fait qui est arrivé soudainement. Et donc voilà, on active la cellule de sécurité et à partir de là, on convoque tous les services qui pourraient être impliqués, allez à la cellule de sécurité. Et là on évoque les… Oui, on en était aux cellules de sécurité. Et donc c'est le bourgmestre hein, sur demande du fonctionnaire, plein nu ou de l'autorité, le bourgmestre peut réunir une cellule de sécurité. Et je vous ai dit qu'au niveau du COVID, on l'avait fait très régulièrement. Et donc à partir de là, on peut inviter tous les services concernés, les services sociaux, le CPAS, le service de mobilité, enfin bon, tout ça. Et puis à ce moment-là, on définit de qui fait quoi et quand, etc. Donc ça se passe très bien. Évidemment, on n'a pas encore été mis devant le fait d'une période de sécheresse soudaine pour laquelle on aurait été confrontés dans la

soudaineté. Mais non, comme je l'ai dit, on la sent arriver, hein, quand même. Et puis on a des bulletins météo qui viennent de l'IRM régulièrement, donc… Oui, je disais que si on devait faire appel à des autorités telles que la protection civile, etc. Nous n'avons pas le pouvoir de le faire. C'est au niveau du gouverneur que ça se passe. Et ce serait le cas par exemple pour intervenir auprès de certains commerçants tels que les boulangers, les commerçants qui ont besoin d'eau, et puis aussi, bien sûr, les agriculteurs, surtout les éleveurs. Donc là aussi, on définit des priorités sur le territoire et on l'adapte. On n'a pas encore été confronté à ça jusqu'à présent.

M. Carlier : D'accord. Est-ce que pour vous, dans le cadre de ce genre de crise, le citoyen a un rôle à jouer ?

Interviewé : Le citoyen mais forcément, il est impacté, mais dans les décisions, ben non, évidemment, mais c'est pas pour ça qu'on ne tient pas compte de sa suggestion, hein. Les politiques qui reçoivent quand même, ils ont des consultations. Et puis les services de la ville sont à l'écoute du citoyen. Donc si on reçoit demain des citoyens ou des groupements de citoyens qui vont nous demander, nous solliciter pour des aides particulières, on va voir si c'est de notre ressort et comment… C'est très perturbant.

M. Carlier : Je suis navré, je ne sais pas comment ça se fait.

Interviewé : Non, non, non, non, non. Je sais pas, ça vient pas de la Ville parce que mon collègue est ici dans le même bureau, me dit qu'il n'a jamais ça. Donc c'est bizarre. Oui, je disais on peut activer en interne et ça, on a des services. Et c'est la volonté de la ville d'être aussi à l'écoute du citoyen. Mais on doit aussi, c'est dans l'arrêté royal, activer aussi les services soit du gouverneur, de la Région wallonne et même du fédéral. Après, y a des règles à respecter sur les modalités et les chemins à suivre.

M. Carlier : D'accord. Et vous me vous me parlez d'être à l'écoute des citoyens. Mais est-ce qu'à l'inverse, vous, dans le cadre des sécheresses, vous communiquez avec le citoyen ?

Interviewé : Oui bien sûr, via nos réseaux sociaux. Oui, ça, la D5 communique très régulièrement via le site de la ville. Pour le moment, on n'a jamais dû activer BeAlerte pour un message quelconque. On le fait, mais pour d'autres raisons notamment allez avec les risques Seveso, parce que ça doit se faire dans les cinq dix minutes. Et là, on collabore avec les services du gouverneur, avec la D5 du gouverneur. On est franchement à l'écoute. Et puis aussi, allez, qui dit sécheresse, on a quand même des... Bon voilà, je disais qu'on collabore avec les D5 du gouverneur. Mais aussi une sécheresse n'a pas de limite, elle n'a pas de frontière. Donc on collabore entre PLANU et en particulier de la même zone de police puisque c'est plus facile pour nous étant donné que si la police a un rôle à jouer. Mais on collabore aussi avec les PLANU limitrophes hors zone de police comme […] etc. Donc voilà, on collabore entre nous, on se parle plus. C'est le but de la planification.

M. Carlier : Effectivement. Ici plus dans la question de l'anticipation, est ce que, outre les prévisions météorologiques dont vous parliez, que vous aviez de l'IRM ? Est-ce que vous avez des moyens à votre disposition qui vous permettraient d'anticiper et d'atténuer les impacts des futures sécheresses ?

Interviewé : Quel pouvoir avons-nous là-dessus ? C'est pas nous qui gérons les rejets de CO2 etc etc. C'est pas de notre pouvoir et ce sont les autorités. Qu'est-ce que voulez-vous qu'on fasse par rapport à ça ? Je sais pas si vous avez des idées ou des suggestions, mais franchement, je ne vois pas ce que nous on pourrait faire à notre niveau. On pourrait prendre des mesures, allez interdire de débroussailler à cette période-là, etc. Mais de nouveau ça se fait par un via des ordonnances de police et au cas par cas.

M. Carlier : J'espère à la fin de mon mémoire avoir des suggestions.

Interviewé : Ah bon, je serai curieux de les lire.

M. Carlier : Et du coup, là, je vous pose la question personnellement, est ce que vous, vous auriez des idées pour pouvoir anticiper ces crises de sécheresse et dans le but de minimiser, de minimiser les impacts, de les empêcher ? C'est effectivement certainement impossible, mais de les minimiser dans tous les cas.

Interviewé : Ah là, je dois être un homme humble. Les empêcher et ça, franchement, je voudrais bien, mais je n'en ai pas le pouvoir. Et deux anticiper de nouveau. Outre ce que je vous ai dit, je ne vois pas pour le moment ce qu'on pourrait faire de plus. Mais bon, un plan général d'urgence, ça évolue en fonction des circonstances. À un moment donné, on avait des risques de blackout électrique, on a anticipé. Voilà. Donc maintenant, sincèrement, là, vous me prenez de court, mais je me sens démuni et tout petit face à ça. Franchement. Non, ce serait plutôt aller. Je dois reconnaître que bon, même si je lis beaucoup, je n'ai pas encore lu de réflexion à ce niveau-là et je dois dire que pour le moment, ce n'est pas un problème. Allez, je vais dire fondamentale qui vient sur la table entre les coordinateurs de planification d'urgence. Je dois reconnaître que c'est peut-être un défaut, à tort, hein, mais on n'a pas encore senti pour le moment aller le besoin d'anticiper ou juste qu'est-ce qu'on pourrait anticiper ça, peut-être via des, moi il y a un problème qui me pose question. On a recensé sur le territoire de [] … Voilà. On revient. Je croyais que je vous parlais de []. Il y a ou il y a des zones rurales ? Voilà. Donc en dehors de la ville, après c'est très rural et on a réalisé un inventaire et vous me direz que je suis peut-être un petit peu à côté de la question, mais des autorisations pour des citernes de gaz. Enormément de citoyens là où le gaz ne passe pas et et et qui ne souhaitent pas se chauffer ou aller utiliser le mazout comme combustible ont des réservoirs de gaz. Et en général, comme ce n'est pas beau, qu'est-ce qu'on fait ? On cache ça par des haies ou bien etc. Et donc ça nous préoccupe en disant si demain il y avait un feu de broussailles ou de haie autour de ça, l'impact et ça on peut le mesurer, puisqu'on a un logiciel de quantification des effets. C'est à dire que c'est pas neutre. Voilà. Et donc ça, ce serait peut-être une note à un jour à envers les citoyens, communiquer envers les citoyens de dire bah tiens, si vous avez une citerne au gaz, etc. Faites en sorte que ça et certainement pas. C'est une très mauvaise idée d'aller organiser un barbecue près de la pelouse et qui pourrait s'étendre

vers genre de risque. Voilà, je pense qu'un jour on devra peut-être le faire. Pour le moment, de nouveau un coordinateur de planification d'urgence et il a l'obligation entre guillemets d'anticiper tout. Mais bon, un moment donné, je voudrais peser mes mots. Il faut répondre aux préoccupations premières des gens. On n'oublie pas, on ne met pas de côté, mais c'est pas à ce stade-ci une préoccupation primordiale. C'est pas celle-là que je mettrais en avant, mais ça c'est clair.

M. Carlier : D'accord, d'accord. Vous aviez parlé tout à l'heure de la crise du COVID au niveau de la planification d'urgence. Donc c'est une crise qui a été longue, qui a demandé une gestion assez particulière. Et on peut entre guillemets, la comparer aux sécheresses justement vis à vis de sa longueur, parce que les conséquences peuvent être longues aussi. Les sécheresses peuvent être longues. Est-ce que cette crise, est ce que vous. Est-ce que vous accepteriez cette comparaison entre ces deux types de crises ? Donc vous, vous n'estimez pas que la crise du COVID pourrait vous aider à mieux gérer les crises de sécheresse ?

Interviewé : Non. Ça n'a rien à voir. Ici, on est dans une pandémie. Et qui avait énormément de contraintes, tant du fédéral que des régions. On a souvent eu des beaucoup de cas d'ailleurs avec mon collègue ici qui est conseiller en prévention tant pour le personnel puisque ça c'est de son ressort et pour des activités, etc. On a eu beaucoup de questionnements. Oui voilà, il y aura du montage à faire.

M. Carlier : Pas de souci.

Interviewé : Non, ce que je disais, c'est que, avec mon collègue conseiller en prévention, on se mettait d'accord sur les règles et puis évidemment, on les soumettait pour le personnel, au directeur, au directeur général et bien sûr au collège. Mais pour les activités extérieures, on avait beaucoup, beaucoup de demandes. Oui, mais dans ce cas-là, c'est le privé, etc. On consultait le site, les sites du fédéral et du ministère de la Santé. Parfois, on avait des réponses

ambiguës, parfois même un peu nuancées entre une autorité, qu'elle soit fédérale ou régionale, et même au niveau de la Communauté française. Et donc, dans ces cas-là, régulièrement, on devait consulter pour avoir des précisions autres Donc vraiment, ça a été presque du début à la fin quoi. On a eu je ne sais combien de versions, de modifications des règles de l'arrêté royal, etc version. Chaque fois, c'était tout un travail de comparaison. Qu'est ce qui est permis ? Qu'est ce qui est autorisé maintenant ? Et dans quel, dans quelle proportion ? Une sécheresse de nouveau, il faut, on ne peut pas le comparer parce qu'une sècheresse d'une durée d'un an, là, on n'a jamais eu, une sécheresse en hiver, je crois qu'on n'en est pas encore là. Donc de longues durées sur deux mois, oui, on en vécu quelques-unes. Mais de comparer, franchement, on est dans deux mondes différents hein, on est au niveau de la santé et puis après oui, effectivement, l'impact d'une sécheresse, ça peut avoir des conséquences sur la santé pour certaines catégories de personnes, mais le problème, il est totalement différent. Non, franchement, on peut aller la sécheresse de nouveau, encore une fois…

M. Carlier : Vous me disiez la sécheresse de nouveau.

Interviewé : Oui de nouveau, voilà. Allez, on peut entre guillemet l'anticiper. Par contre, le COVID, je me souviens, on était le vendredi treize je pense au gouvernement provincial, tous les représentants, les gouverneurs, etc, les bourgmestres, etc donnaient les avis aux gouverneurs qui, à un moment donné, a décidé d'appliquer le plan COVID et il est sorti pratiquement du jour au lendemain. Et je vous rappelle quand même que le carnaval de Binche a eu lieu et et puis après tout s'est arrêté et donc c'était des décisions et voilà. Et bam, c'est tombé comme presque comme une guillotine. Je disais une sécheresse. On peut. On peut de nouveau aller la sentir venir, etc. Combien de bulletins météo on a ? Un bulletin COVID on ne l'a pas eu. Ça, je peux vous dire que ça nous est tombé comme comme un couperet. Maintenant, avec toutes les mesures qu'on a prises, toute expérience acquise sur une aussi longue durée et et tous les échanges qui se sont passés, on a on a grandi, je trouve, par rapport à ça.

M. Carlier : D'accord. Mais écoutez, c'était. C'était la dernière question. Est-ce que vous vous auriez quelque chose à rajouter à tout ça ?

Interviewé: Bien je me dis Tiens ! Pourquoi est-ce que votre travail ne porte pas non plus sur les inondations ? Quand on voit dans le Brabant wallon ici, ils ont encore dégusté la nuit dernière, je trouve que c'est beaucoup, beaucoup plus récurrent, et notamment de façon dramatique avec la Vesdre, il y a maintenant deux ans et demi où finalement il y a des décès, soudain, il y a des disparitions soudaines, etc. Et je trouve que l'un ne va pas sans l'autre.

M. Carlier : Alors je ne travaille pas sur les inondations parce que on n'est pas sur le même type de crise. Les inondations, c'est effectivement quelque chose de plus soudain qui peuvent avoir des impacts sur la longueur, on est d'accord. Notamment les inondations qu'on a eu en été 2021 je crois, où là y avait vraiment eu des dégâts au niveau des logements par exemple. Mais ça arrive soudainement et bon, après une semaine, l'eau est évacuée. Il faut, il faut tout remettre en ordre, ça on est d'accord. Mais mais c'est vraiment quelque chose qui court, qui qui, qui se déroule dans une période très courte, tandis que les sécheresses, des manières que j'ai pu les étudier dans ce que j'ai pu lire, c'est effectivement, c'est pour ça que je vous parlais de la comparaison avec le COVID, c'est ce qu'on appelle une crise longue dans le sens où effectivement, elle peut avoir une durée beaucoup plus, beaucoup plus importante, et que les impacts, même une fois que la crise en tant que telle est terminée et donc la sécheresse est terminée. Les impacts, eux, peuvent encore durer longtemps dans le temps, notamment au niveau des nappes phréatiques, etc. Donc c'est difficile de les comparer. Maintenant, on est d'accord qu'il s'agit tous les deux de crises très importantes et que les deux, et c'est assez, c'est assez étonnant, mais les deux deviennent de plus en plus récurrents au final. Donc, alors qu'elles sont entre guillemets opposés.

Interviewé : Oui maintenant l'impact des inondations, il peut y avoir aussi des entre guillemets, il y a bien sûr à l'impact immédiat avec les décès, disparitions et pertes d'habitation, mais il peut avoir aussi un impact économique important à long terme. On a vu à Verviers des entreprises carrément inondées. Il y a des gens qui ont perdu leur maison et qui ne retrouveront pas les moyens pour acquérir une nouvelle habitation parce que le différentiel

coût est énorme. Donc il y a conséquences économiques. Moi il y a un lien aussi supplémentaire, ce sont les conséquences psychologiques. J'ai eu l'occasion d'écouter un prof de l'UCL qui a eu, je pourrais retrouver son nom, hein, mais qui, comment les gens vivent un tel traumatisme et comment se reconstruire après ? Et je crois que la longue durée, elle est plutôt, elle est aussi à ce niveau-là. Voilà. Parce que ça, ça peut durer toute une vie.

M. Carlier : Tout à fait, tout à fait. Maintenant, encore une fois, comme je vous le disais tout à l'heure, par rapport à mon travail qui au début portait sur l'Europe et la Belgique, puis que j'ai dû réduire à la Wallonie, je suis assez limité au niveau du temps. Donc, si je rajoute d'autres crises, mes recherches auraient été encore plus longues, mes interviews auraient dû être beaucoup plus diversifiées, donc. Donc voilà, je suis aussi très limité par le temps, vu que je n'ai que quatre mois, quatre ou cinq mois pour faire mémoire. Que quelqu'un qui fait un master 120 a presque un an et demi pour le faire.

Interviewé : Donc maintenant, à titre personnel bien sûr, j'ai mon idée par rapport aux rejets de CO2, il n'y a pas que ça, il y a la pollution des sols, des eaux, etc. Et ici on est bien placé parce que sur [] etc, on a un passé lourd en terme d'entreprises lourdes comme les [], donc il y a une pollution ici considérable. Et de temps en temps, en commission Seveso, on reçoit des bulletins, des analyses d'eau. Oui, je disais, on retrouve des produits d'entreprises qui n'existent plus depuis 45 ans. C'est inouï. Donc voilà.

M. Carlier : Ça laisse des traces.

Interviewé : Maintenant, pour moi, climat, santé, environnement et aménagement du territoire vont de pair. Vouloir scinder les choses, ça ne fonctionnera pas, c'est pas possible.

M. Carlier : C'est clair. Voilà.

Annexe 5. Interview 4 : agent du SPW ARNE

M. Carlier : Selon votre propre définition d'une crise, est-ce que vous considérez que les sécheresses en sont une ?

Interviewé : Alors oui. Le problème c'est qu'on ne le sait pas à l'avance. Donc une crise, quand il y a une guerre qui se déclenche, on sait qu'il y a une guerre qui se déclenche. La sécheresse, on remarque qu'il ne pleut pas, puis qu'il ne pleut pas, puis qu'il ne pleut pas … Et donc c'est difficile de dire à l'avance qu'on va être dans une crise. Après X mois sans pluie, on sait qu'on est dans une crise. Mais comment l'avoir prévu avant puisque toute la question c'est de la prévision et la prévention des crises, c'est compliqué.

M. Carlier : D'accord. Effectivement, depuis plusieurs années, notamment 2018, 2019 et 2021, qui ont été des années marquantes au niveau des sécheresses…

Interviewé : 2022 surtout !

M. Carlier : Oui, c'était 2021 les inondations et 2022 une sécheresse. Et donc la Wallonie connait beaucoup de sécheresses ces dernières années. Vous, comment avez-vous vécu ces sécheresses dans la fonction que vous occupez ?

Interviewé : C'est compliqué parce que nous intervenons dans le cadre du fond des calamités qui est en cours de restructuration puisque le fond des calamités fonctionne pour des calamités. Les calamités, c'est défini comme étant quelque chose de rare et qui fait beaucoup de dégâts. Alors, le beaucoup de dégâts, on peut le vérifier dans certains cas, mais c'est toujours à posteriori. C'est pas à l'avance, c'est pas comme une foudre quoi. On voit assez rapidement l'étendue des dégâts. Là, c'est petit à petit et comme c'est de plus en plus fréquent, ça ne répond plus à la définition de calamité. Donc le fond des calamités est en révision. Le problème c'est qu'évidemment, il y a des soucis budgétaires derrière ça et il faut des décisions politiques qui sont en cours de tombée. On est dans des années aussi électorales.

Et donc tant que c’est pas tombé, on est à cheval entre deux systèmes. C’est ça qui est compliqué par rapport à la gestion des calamités agricoles pour le moment.
M. Carlier : D’accord. Et est-ce, du coup, dans l’institution dans laquelle vous vous trouvez, la problématique des sécheresses est centrale ? Et de quelle manière cette problématique arrive sur la table ?

Interviewé : Elle est centrale quand c’est prégnant. Donc là, en 2022 en l’occurrence, en juillet il n’avait toujours pas plu. Donc on a commencé à se dire que ça allait devenir très problématique. On s’organise en conséquence. Et pour vous donner une idée, en 2022, finalement il a plu à partir du mois de septembre et nous avons donc tenu si je ne m’abuse, donc j’ai 41 communes, 39 qui ont déclenché des commissions communales de constat de dégâts, ce qui signifie 39 réunions presque fois deux normalement, puisqu’il y a deux séries de constats qui sont à faire. Les réunions en question il faut voir les parcelles. Donc la plus courte à duré 2h30, la plus longue a duré deux jours. Donc ça devient vite très prégnant dans un lambda.

M. Carlier : D’accord. Est-ce que du coup les précédentes crises dont nous avons parlé juste avant vous ont permis de mieux appréhender les suivantes ?

Interviewé : C'est en rapport avec la réforme du système que j'ai évoquée. Et donc comme ça n'a pas avancé que seulement maintenant le gouvernement se penche sur les propositions qui ont été émises, par notre service depuis 2022. Non, on a eu un petit peu plus facile, mais on n'a toujours pas les conditions qu'il faudrait pour pouvoir traiter ça rapidement et en respectant aussi ce qu'on doit faire par ailleurs parce qu'on n'a pas que ça à faire.

M. Carlier : Selon vous, chaque crise est différente, et il est difficile de tirer des leçons d'une précédente crise pour pouvoir gérer la suivante.

Interviewé : Surtout quand on est dépendant d'un système qui n'est plus... qui est obsolète, puisque, répondant à la définition de calamité, les sécheresses ne peuvent plus répondre à cette définition-là, puisqu'elles sont trop fréquentes. Donc il y a tout un système à revoir, ce qui prend du temps dans un... un système comme la région Wallonne et comme le gouvernement Wallon.

M. Carlier : Très bien, merci. Et du coup, vous le dites, on ne peut plus considérer les sécheresses comme des calamités. Comment votre institution dans ce cas, à l'heure actuelle, peut intervenir malgré que le système actuel semble obsolète, selon vous dire ?

Interviewé : Donc il y a toute une étude qui a été menée par des collègues du service à ce sujet. On y a collaboré et qui propose un système alternatif basé sur un régime assurantiel, c'est-à-dire que, en gros (ça je peux aussi driver sur les personnes qui s'en sont occupées directement) mais c'est un système qui fait la part des choses entre deux choses. Le fond des calamités ou quelque chose d'approchant resterait d'actualité pour ce qui respecte la définition des calamités. Si par exemple on a des épisodes climatiques qui sont vraiment rares mais très graves, ça peut être activé. Mais pour des épisodes comme les sécheresses, qui ne peuvent plus être qualifiés de rares, alors c'est quelque chose d'autre qui serait mis en œuvre, basé sur des systèmes assuranciels. Donc avec une aide aux primes d'assurance et avec un encouragement des services publics à proposer par les assurances des produits adéquats, ce qui n'est pas simple.

M. Carlier : D'accord, très bien. Donc les crises de sécheresse ont forcément des impacts à différents niveaux, socio-économiques, touristiques, sur la santé, sur l'agriculture en particulier aussi. J'imagine que vous, vous êtes plus proche des impacts vis-à-vis de l'agriculture.

Interviewé : Même que ça.

M. Carlier : Voilà. Donc les mesures pour pallier les dégâts des crises de sécheresse, ça serait donc ce système d'assurance ?

Interviewé : Ça, c'est au niveau de, je vais dire, pour amortir la chute. Mais il est clair qu'il y a de la prévention derrière. Et là, mon travail a essayé de promouvoir une série de techniques agricoles qui permettent une meilleure résilience par rapport à ces problèmes de sécheresse. On a notamment mis une plateforme en ligne qui fait le lien et qui reprend, qui fait le tri aussi entre différentes de ces techniques pour celles qui ont été jugées suffisamment sérieuses pour pouvoir améliorer la résilience au niveau de ces questions de sécheresse, en particulier puisque les sécheresses, il faut savoir que ça touche principalement les ressources fourragères, les prairies en premier lieu. Les cultures jusqu'à présent sont moins impactées, donc betteraves, céréales. Même dans un certain nombre de cas, les céréales peuvent s'en tirer pas mal en cas de sécheresse, du moment qu'elles ne se prolongent pas ou qu'elles ne se déclenchent pas trop tôt. Donc les cultures sont moins impactées. Au niveau des ressources fourragères, il y a une série de choses qui peuvent être faites mais qui nécessitent des changements, c'est de l'ordre de l'investissement. C'est pas comme ça qu'on change par exemple une prairie. Il faut changer la floristique pour changer les espèces qui sont dans la prairie, avec des espèces qui résistent mieux à la sécheresse. Mais une prairie, c'est quelque chose qui se gère dans la durée. On ne change pas la floristique d'une prairie en trois mois. Donc il faut plusieurs années pour l'établir correctement avec une série de contraintes derrière, le labour ou pas le labour, et le labour pose des problèmes dans un certain nombre de cas. Donc ce n'est pas si simple. Mais ça existe et les agriculteurs doivent y réfléchir maintenant et pas dans dix ans.

M. Carlier : D'accord. Donc vous me parlez des agriculteurs qui sont en somme du coup des acteurs qui doivent aussi intervenir dans le cadre des sécheresses.

Interviewé : C'est eux qui sont à la manœuvre.

M. Carlier : Voilà. Est-ce que vous avez d'autres acteurs avec lesquels vous travaillez dans le cadre des crises de sécheresse ?

Interviewé : Alors oui, clairement. Donc d'une part, pour l'évaluation des dégâts, on est tributaire de ceux qui sont un petit peu les experts dans les cultures concernées, et donc en particulier les centres pilotes. Il faut savoir qu'au niveau de l'organisation agricole, pratiquement chaque grand type de culture a son centre pilote. La betterave à l'Irbap, les céréales ont C-pick-up, etc, les prairies ont « fourrage mieux » Donc il y a une série de centres pilotes qui sont définis et qui sont des collaborateurs précieux pour non seulement nous aider à objectiver les dégâts, mais aussi par rapport à toutes ces techniques de meilleure résilience, nous aider à voir ce qui est, à trier le bon grain de l'ivraie là-dessus et donc la plupart des ressources ou des alternatives qui sont proposées sur le site sécheresse dont je vous ai parlé, viennent des centres pilotes.

M. Carlier : Et du coup, est-ce que la collaboration avec ces centres pilotes, ces différents acteurs, et les agriculteurs aussi d'ailleurs, est-elle fluide, habituelle, ou est-ce que parfois elle peut poser problème par manque d'habitude ?

Interviewé : Il y a une bonne collaboration avec les centres pilotes. Quant à dire qu'on collabore avec les agriculteurs, nous on essaye de les informer. C'est à eux de prendre les choses en main sur leur exploitation puisque ce sont des parcelles privées. Mais c'est probablement pas aussi rapide que cela devrait être pour avoir la meilleure résilience par rapport aux changements que l'on vit actuellement. Ça c'est probablement trop long.

M. Carlier : J'imagine que... Donc on parlait des différents acteurs. Vous n'avez pas de relation avec le citoyen de manière générale ? Vous n'intervenez pas auprès des citoyens en cas de sécheresse ou...

Interviewé : Non. Non, sauf ceux qui ont des implications agricoles. Mais non, on n'a pas d'interaction directe avec des gens qui ne sont pas agriculteurs à titre principal ou à temps partiel.

M. Carlier : Et vous n'avez pas d'intérêt à le faire. Vous n'avez pas de communication à faire avec le citoyen si ça ne concerne pas l'agriculture, du coup ?

Interviewé : C'est-à-dire que ça peut être utile pour une meilleure compréhension mutuelle, mais notre publique cible, ce sont vraiment les agriculteurs.

M. Carlier : D'accord, très bien. Et est-ce que vous avez à l'heure actuelle, donc là on est plus dans l'anticipation, est-ce que vous, à votre niveau, vous avez des moyens qui permettent, vous m'en avez déjà parlé un peu, mais qui vous permettraient d'anticiper les sécheresses, même si effectivement, comme vous le disiez tout à l'heure, une guerre, on sait quand la guerre est là, une sécheresse, on s'en rend compte au fur et à mesure.

Interviewé : C'est le gros problème, c'est vraiment ça. Parce qu'on pourrait dire qu'on va mettre tel type de culture plutôt que tel autre. Oui, mais une année sur deux, ce ne sera pas vrai. Il faudra bien marcher avec... Par exemple, on sait bien que quand on fait la succession régra-maïs, on prend des risques sur le maïs si l'année est trop sèche. Mais si l'année n'est pas trop sèche, ça donne très bien. Alors en termes de bonne gestion, bon père de famille, comme on dit, il ne faudrait plus le faire. Certains agriculteurs ne le font plus, mais d'autres, en particulier les plus vulnérables, c'est ça qui est dramatique, c'est-à-dire ceux qui ont le moins de surface et donc ceux qui peuvent le moins étaler leur gestion sur plus d'hectares. C'est toujours plus facile de dire je vais me restreindre sur ce genre de choses quand on a d'autres hectares sur lesquels on peut faire d'autres choses. Quand on a moins d'hectares, on est plus contraint. Et quand on a X têtes de bétail à nourrir, il faut du régrat, il faut du maïs. Donc les plus sensibles sont malheureusement ceux qui ont le plus difficile de modifier les choses et d'agir, d'appliquer une véritable gestion de risque.

M. Carlier : D'accord. On sait que ce genre de risques, les sécheresses vont s'accentuer dans le futur. Il y a des rapports du GIEC notamment qui le prouvent. Est-ce que vous, à votre niveau personnel, vous auriez des idées qui permettraient, qui ne sont pas encore en place, qui permettraient d'atténuer les dégâts des sécheresses ?

Interviewé : Des idées qu'on n'a pas déjà communiquées, a priori comme ça, je ne vois pas. Mais c'est sûr qu'il faut d'un point de vue plus général, et c'est ce sur quoi on travaille maintenant, que les agriculteurs mettent beaucoup plus l'accent, c'est très technique, sur le taux de matière organique dans leur sol. C'est-à-dire que visualiser les dégâts d'une sécheresse, c'est une chose, mais quand un sol est bien pourvu en matière organique, il va être beaucoup plus résilient par rapport à tout par rapport aux sécheresses, par rapport à la fonction de fertilité du sol, par rapport à la question de l'érosion aussi, la structure du sol est fortement dépendante de cela. Or, un agriculteur regarde d'abord sa récolte et la sécheresse, il la voit sous l'angle de la perte de récolte, il ne la voit pas sous l'angle, tiens, qu'est-ce que je devrais faire avec mon sol pour, sur 10-15 ans, maximiser ou minimiser les risques, plutôt, maximiser la réussite et donc minimiser les risques ? C'est ça qui est le plus compliqué à apercevoir. C'est là-dessus qu'il faut mettre l'accent : le taux de carbone organique dans les sols. C'est ça qui doit être vraiment amélioré. Si ça, c'est fondamentalement amélioré, c'est trop bas, dans la plupart des régions malades, les taux de carbone organique sont trop bas, il y aura nettement moins de problèmes.

M. Carlier : Donc pour vous, c'est en quelque sorte une question d'éducation, de sensibilisation auprès des agriculteurs.

Interviewé : Oui, et aussi dans une certaine mesure des pouvoirs publics, puisque c'est paradoxal, puisqu'on on fait partie des pouvoirs publics. Mais tout ce qui est... On voit que l'arsenal et les fonds, de mon point de vue, sont surtout dirigés vers amortir la chute, amortir les dégâts. Probablement que ce serait plus porteur de rediriger une partie de ces fonds vers une meilleure prise en compte au niveau de la conscience des agriculteurs de leur capital sol et en particulier de la teneur en matière urbaine. Mais c'est plus compliqué.

M. Carlier : D'accord.

Interviewé : C'est moins objectivable. Comment est-ce qu'on... Comment est-ce qu'on... Alors, il y a des tentatives. La MR14, qui est une mesure agro-environnementale, a été instituée cette année pour encourager les agriculteurs à prendre en compte leur taux de carbone organique dans le sol. Mais ça pose beaucoup de questions et c'est quelque chose qui est plus difficilement objectivable qu'un dégât de culture.

M. Carlier : Effectivement. Je comprends. Est-ce que vous, dans le cadre de votre travail, la période Covid a eu un impact au niveau de l'agriculture ?

Interviewé : Oui, particulièrement pour les commissions de constat de dégâts, puisque ça a été... Bon, en 2022, ça allait. On a eu finalement les autorisations pour faire les commissions. 2021, il y a certaines commissions qui n'ont pas pu se tenir directement et 2020 encore plus. Moi, je n'étais pas dans ce boulot-là en 2020. Mais le fait de ne pas pouvoir se réunir quand on travaille avec le secteur agricole, ça pose quand même plus de problèmes que dans d'autres. Ils sont quand même nettement moins connectés que d'autres secteurs professionnels, même si c'est en train de changer pas mal. Mais ça reste d'une commission de constat de dégâts, ça reste une réunion, principalement une réunion physique. Quand on ne peut pas la faire, ça pose problème. Mais en 2022, ça n'a pas posé de problème, puisque la COVID était quand même derrière.

M. Carlier : C'était passé, effectivement. Le COVID, du coup, s'est considéré comme ce qu'on appelle une crise longue, vu que ça a duré dans le temps, avec des impacts qui ont duré dans le temps et qui durent encore toujours aujourd'hui, d'ailleurs. Les impacts d'une sécheresse peuvent aussi durer longuement dans le temps. Est-ce que vous croyez que la crise du Covid, qui est justement, comme je vous le disais, une crise longue, a pu aider à mieux gérer peut-être d'autres crises longues, comme les crises de sécheresse ?

Interviewé : Je ne pense pas, parce que c'est deux problématiques quand même différentes. Ça a probablement, comme partout, aidé justement un développement de certains outils pour pouvoir communiquer différemment quand on n'est pas en présence physique, ça c'est clair, notamment dans les communes qui sont maintenant un peu plus équipées, on peut faire des visioconférences avec des gens dans les communes, ce qui était à mon avis impensable en 2019. Donc voilà, mais par rapport à la gestion des sécheresses, non, par contre, ce qui serait probablement intéressant, c'est que les leçons de la gestion de crise Covid, avec tout l'arsenal qui a été mis en place, le comité de crise, etc., puissent servir de modèle pour d'autres types de crises. Mais les sécheresses sont quand même différentes, c'est-à-dire que ça n'est pas une question de santé directe. Indirectement, oui. C'est une question d'impact financier d'abord. La COVID a aussi des impacts financiers, mais c'était d'abord une question de santé. Et ça ne touche pas directement l'ensemble de la population, ça touche un secteur déterminé, surtout au niveau agricole. Quand ça dure, ça peut toucher plus de monde, mais ça touche d'abord un secteur particulier de la population qui sont les agriculteurs, et on ne sait pas quand ça va se terminer. La COVID non plus, on ne savait pas. Mais on savait que ça concernait tout le monde directement. Et nous, la sécheresse, ça ne concerne plus de gens que quand ça se prolonge.

M. Carlier : Effectivement. Écoutez, moi, c'était la dernière question de mon interview. Maintenant, est-ce que vous, vous auriez quelque chose à rajouter à tout cela ?

Interviewé : *Réponse à propos de l'anonymat.*

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication
Chaussée de Binche 151, 7000 Mons, Belgique | **www.uclouvain.be/espo**